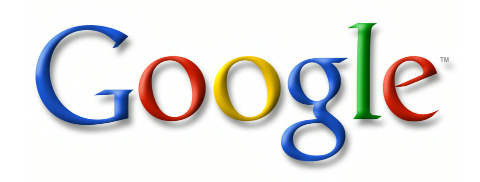
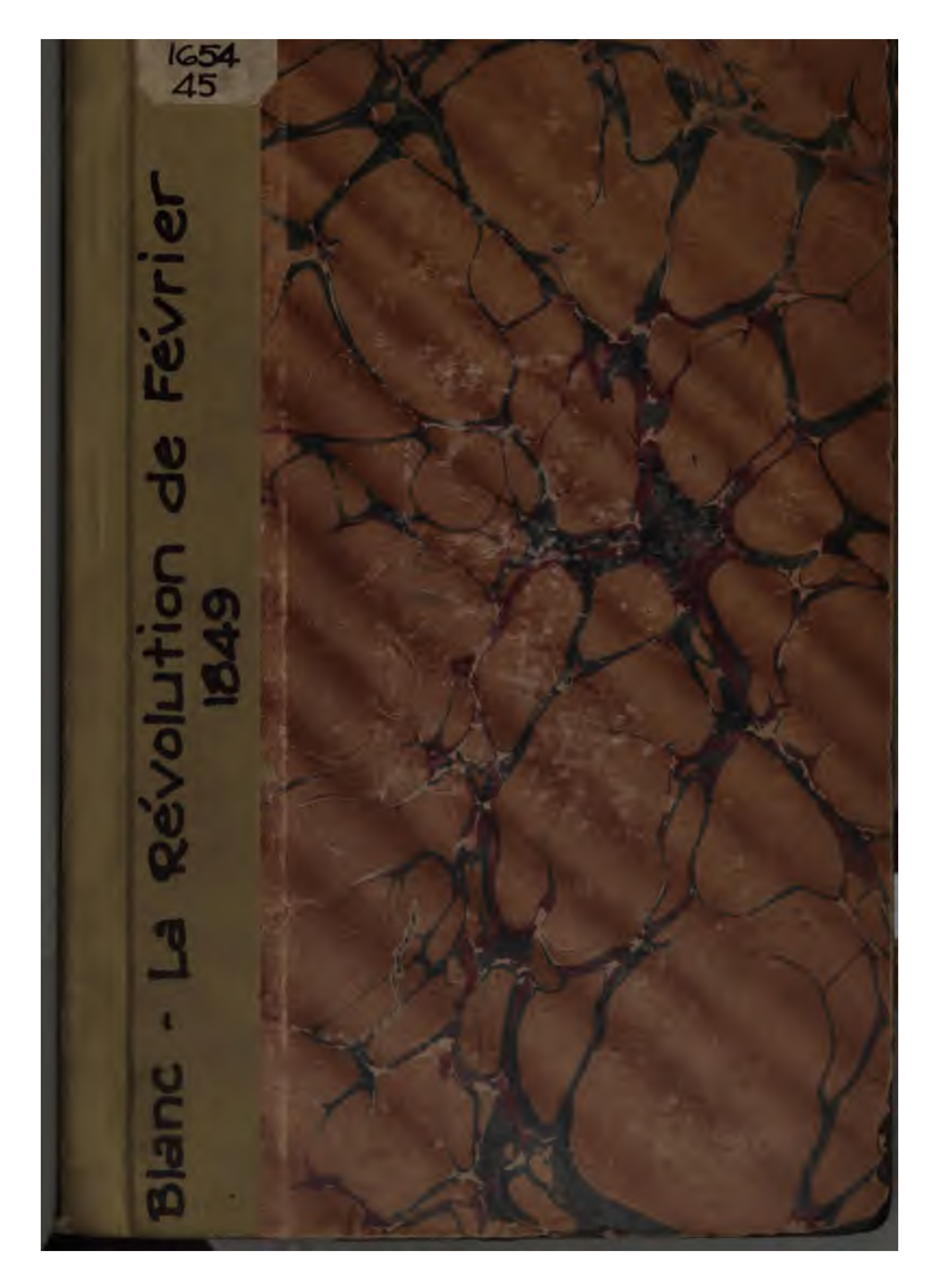
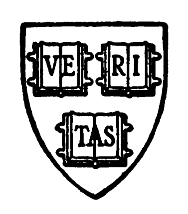

Google


1654
45
Blanc - La Révolution de Février
1849


VE RI
TAS

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

AU LUXEMBOURG.

Chez les mêmes éditeurs:

LOUIS BLANC.

LE SOCIALISME, DROIT AU TRAVAIL,

1 vol. — 1 franc.

ORGANISATION DU TRAVAIL,

Nouvelle édition.

1 vol. in-18 anglais. — 1 franc.

GEORGE SAND ET V. BORIE.

TRAVAILLEURS ET PROPRIÉTAIRES,

1 vol. in-18 anglais. — 1 franc.

MÉMOIRES DE CAUSSIDIÈRE,

EX-PRÉFET DE POLICE ET REPRÉSENTANT DU PEUPLE

2 vol. in-8. —12 francs.

LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER AU LUXEMBOURG

PAR

LOUIS BLANC



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
Rue Vivienne, 1.

1849

[redacted]

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

AU LUXEMBOURG.

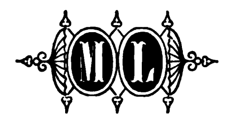
LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER

AU LUXEMBOURG

PAR

(Jean Joseph)
LOUIS BLANC.



PARIS,

MICHEL LÉVY, FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS,

RUE VIVIENNE, 1.

1849.

Poissy. — Imp. de G. Olivier.

LA
RÉVOLUTION DE FÉVRIER
AU LUXEMBOURG.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

28 février 1848.

Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui;

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

Que la question du travail est d'une importance suprême;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain;



Qu'il appartient surtout à la France, d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ;

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

Une commission permanente, qui s'appellera *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

Le siége de la Commission sera au palais du Luxembourg.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (DE L'EURE), LAMARTINE, ARAGO, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON, ALBERT.

Procès-verbal de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

2 mars 1848.

Hier, mercredi, 1er mars, a eu lieu, au palais du Luxembourg, la première séance de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs.*

Cent cinquante à deux cents ouvriers, délégués de diverses corporations, prennent place, à neuf heures du matin, sur les siéges précédemment occupés par les pairs de France. M. Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire, président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs,* est au fauteuil de la présidence. M. Albert, ouvrier, membre du Gouvernement provisoire, vice-président, est assis au bureau.

M. Louis Blanc, dans une chaleureuse allocution, montre d'abord la nouveauté et la grandeur de ce spectacle : pour la première fois dans l'histoire, les ouvriers sont appelés à résoudre, avec le Gouvernement, le grand problème de leur sort, et cela dans la salle même des délibérations de l'ancienne aristocratie. De vives acclamations accueillent ces paroles,

M. Louis Blanc indique ensuite le but de la Commission, qui est d'étudier toutes les questions relatives au travail, d'en préparer la solution dans un projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale, et, provisoirement, d'entendre les demandes les plus urgentes des

travailleurs, et de faire droit à celles qui seront reconnues justes.

Plusieurs ouvriers, délégués de corporations diverses, montent successivement à la tribune et exposent les vœux des ateliers.

Parmi les demandes faites au nom de la classe ouvrière, deux sont l'objet d'une insistance particulière de la part de l'assemblée, qui en demande la solution immédiate.

Ces deux demandes sont les suivantes :

Réduction du nombre des heures de travail ;

Abolition du *marchandage*, c'est-à-dire de l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs de travaux.

Ces vœux exposés, on procède à la nomination des délégués qui doivent représenter, au sein de la Commission, le peuple des travailleurs. Le président fait remarquer que la Commission, pour qu'elle puisse fonctionner rapidement et sérieusement, doit être peu nombreuse. Elle appellera dans son sein, pour les entendre, tous les hommes qui, par leur situation et la spécialité de leurs études, pourront éclairer ses travaux, apporter d'utiles renseignements dans cette grande enquête du travail. Les membres permanents de la Commission peuvent donc être peu nombreux, et la prompte expédition des affaires exige ce petit nombre de membres. M. Louis Blanc propose, en conséquence, que chaque corporation d'ouvriers nomme trois délégués : l'un prendra part aux travaux intérieurs de la Commission, les deux autres feront partie d'assemblées

périodiques auxquelles la Commission soumettra des rapports, et qui auront à les discuter.

Mais, au moment de procéder à la nomination de ces délégués, il est constaté que toutes les industries n'ont pas de représentants dans la salle. De plus, des groupes nombreux se présentent dans les cours, et contestent les titres des délégués présents dans l'Assemblée.

M. Louis Blanc déclare alors qu'il y aurait danger à semer des divisions parmi le peuple, par des opérations irrégulières ; qu'il faut, avant tout, déterminer un procédé de convocation qui permette au peuple entier des ateliers, de nommer régulièrement des représentants acceptés de tous. Il annonce qu'une proclamation sera affichée dans ce but. Il engage, en conséquence, les assistants à se retirer avec ordre et à reprendre leurs travaux, en attendant la solution prochaine de cette question préalable.

Sur la déclaration d'un grand nombre d'ouvriers, que les travaux ne reprendront pas tant que les deux questions les plus pressantes, celles de la réduction des heures de travail et de l'abolition du marchandage, ne seront pas résolues, M. Louis Blanc fait un appel énergique au patriotisme de la population ouvrière, démontrant la nécessité de la modération dans la force et de la patience pour la justice même.

M. Arago, membre du Gouvernement provisoire, entre en ce moment dans la salle, et ajoute des paroles éloquentes à celles du président.

M. Louis Blanc insiste de nouveau en termes pressants :

« Vous dites que vous êtes ici animés de très-bons sentiments, et je le sais; mais qu'il y a au dehors bien des ouvriers qui, peut-être, ne voudront pas reprendre leurs travaux si on ne leur donne pas une solution immédiate. Eh bien, voici la mission que je confie à votre patriotisme : Répandez-vous dans tous les quartiers de Paris; dites ce que vous avez vu! dites qu'on vous a parlé, pour la première fois dans le monde, de vos intérêts véritables; dites qu'on vous a déclaré, pour la première fois, que la loi qui concerne les intérêts du peuple doit être faite par le peuple lui-même! Dites si vous n'avez pas senti quelque chaleur dans nos paroles, et si notre langage ne vous a pas donné la certitude que notre conviction était sincère, inébranlable... Si j'osais, je vous dirais que nous sommes plus impatients que vous-mêmes de votre bonheur, car nous en sommes plus responsables.

» Les hommes qui sont parmi vous ne sont responsables que de leur propre famille. Nous, nous avons accepté la redoutable responsabilité de régler le bonheur de toutes les familles de France. Voilà une grande et difficile tâche, et il faut en savoir quelque gré aux hommes de courage qui n'ont pas craint de l'assumer sur leur tête.

» Mourir sur une barricade est héroïque, sans doute; combattre contre l'ennemi, c'est de l'héroïsme aussi; mais, dans ces occasions, l'on ne répond que de sa vie. Il est des actes qui exigent plus de fermeté d'âme, c'est de s'engager à répondre de la vie de millions d'hommes.

» Quand nous avons accepté cette formidable res-

ponsabilité, c'est que nous sentions dans notre cœur une puissance de conviction, une chaleur de vouloir qui nous disait que nous ne resterions pas inférieurs à cette tâche immense. Mais ce ne saurait être qu'avec votre concours; car notre force n'est qu'en vous : cette force, c'est votre confiance, et nous la réclamons en échange de notre dévouement. »

L'Assemblée se sépare au milieu des applaudissements et des cris de : *Vive la République!*

Au sortir de cette réunion, des citoyens pleins de zèle furent immédiatement envoyés à cheval par le président de la Commission, afin de convoquer, pour le lendemain, à une assemblée générale, les patrons représentants des principales industries de Paris.

Le lendemain, à huit heures du matin, une réunion nombreuse de patrons, chefs d'industries, a lieu, en effet, dans une des salles du palais.

M. Louis Blanc expose que la commission a voulu entendre et consulter les intérêts divers, afin d'arriver à la justice pour tous. Il fait connaître les deux demandes indiquées hier par les ouvriers comme les plus urgentes, celle de la réduction du nombre des heures de travail, et celle de l'abolition du marchandage. Il réclame sur ces deux points les explications des patrons.

Sur le marchandage, des détails précis sont donnés par divers membres; il en résulte que diverses sortes de marchandage sont à distinguer : il y a les marchandeurs, ou tâcherons, qui sous-entreprennent certaines parties de travaux et les font exécuter à la journée par des ouvriers sous leurs ordres directs. Ce genre de marchandage est oppressif pour l'ouvrier. L'abolition en

est non-seulement consentie, mais réclamée par l'Assemblée. Il y a ensuite le marchandage habituel, qui consiste dans le travail à la pièce ou piéçard. Ce genre de travail est avantageux à l'ouvrier comme au patron ; car, à l'un il assure un bénéfice proportionné à son activité, et à l'autre une livraison plus rapide. Le piéçard est à conserver. Il y a enfin un troisième genre de marchandage, qui consiste dans l'entreprise faite ensemble par plusieurs ouvriers, par association, avec partage des bénéfices dépassant le salaire de la journée de chacun, partage fait au *prorata* du taux de la journée de chaque associé. C'est là un germe d'association utile à conserver, à encourager.

Sur le second point, celui de la réduction du nombre des heures de travail, de courtes et satisfaisantes explications sont échangées. A Paris, le nombre des heures de travail effectif est, aujourd'hui, généralement, de onze heures ; en province, il est de douze. Une réduction d'une heure par jour est acceptée sans difficulté. L'Assemblée se sépare, animée d'un esprit de conciliation qui fait honneur à tous ses membres.

En conséquence de ces explications, contradictoirement entendues des ouvriers et des patrons, le Gouvernement provisoire a immédiatement rendu un décret par lequel le *marchandage* oppressif est aboli, et le nombre des heures de travail diminué partout d'une heure, ce qui réduit à dix à Paris, à onze en province, le nombre des heures de travail effectif.

Toute la journée, de nombreuses députations d'ouvriers de presque toutes les corporations se succèdent au Luxembourg, demandant le résultat des réflexions

de la Commission de gouvernement pour les travailleurs. Les résolutions prises leur sont annoncées, et elles se retirent aussitôt, en témoignant hautement leur satisfaction, par le cri répété de : *Vive la République !*

La Commission, forte de la confiance que va lui mériter ce succès de ses premiers travaux, s'occupera maintenant de sa constitution régulière, puis de l'étude des autres questions soumises à son examen.

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

5 mars 1848.

M. Louis Blanc. La Commission, citoyens, a deux ordres de travaux à aborder : elle a, en premier lieu, à étudier toutes les questions générales qui se rattachent à l'organisation du travail, pour les formuler en projets de loi qui seront présentés à l'Assemblée nationale ; elle a ensuite, à côté de ces études, à prendre des mesures d'amélioration immédiate, propres à répondre aux légitimes impatiences du moment.

C'est d'un projet de cette nature que je vais vous parler aujourd'hui ; il peut produire beaucoup de bien sans ébranler aucun intérêt.

Il s'agirait de fonder, dans les quatre quartiers les

plus populeux de Paris, quatre établissements destinés à recevoir chacun environ quatre cents ménages d'ouvriers, avec un appartement distinct pour chaque famille, de manière à assurer à tous ces ménages, par la consommation sur une grande échelle, les avantages d'une notable économie sur le logement, le chauffage, la nourriture, l'éclairage, etc. Le résultat de cette économie dans la consommation équivaudrait à une augmentation de salaire pour les ouvriers, sans dommage pour les patrons. Il y aurait dans ces établissements une salle de lecture, une crèche, une salle d'asile, une école, des cours, des jardins, des bains, etc.

D'après les plans qui nous ont été présentés par deux architectes, MM. Not et Daly, chacun de ces établissements coûterait à peu près un million. Pour subvenir à cette dépense, l'État ouvrirait un emprunt (1). Le placement d'un pareil emprunt serait confié à la généreuse intervention des femmes. Toutes les conditions de la société seraient appelées à fournir les courtiers dévoués de cette négociation toute nouvelle.

Tel serait ce projet. Il est bon de remarquer que de pareils établissements existent déjà depuis longtemps dans plusieurs pays, et que nous ne proposons rien d'impossible.

Voici quelques objections :

(1) Le principal des sommes empruntées serait garanti par une hypothèque sur les établissements mêmes; l'intérêt serait servi aux prêteurs à raison de 4 p. 0|0 par l'État, auquel appartiendrait le prix des loyers. Il est probable que le montant des loyers couvrirait l'intérêt du capital. En cas d'insuffisance, la perte, qui ne saurait être que minime, serait supportée par l'État.

Par cela même que ces établissements présenteraient de grands avantages aux ouvriers qui y seraient reçus, il pourrait y avoir des demandes d'admission trop nombreuses.

Pour atténuer beaucoup cet inconvénient, il serait établi des conditions d'admission tirées de motifs déterminés de telle sorte que le privilége n'eût aucune part dans les choix.

Par exemple, une des conditions indispensables serait que les ouvriers fussent légitimement mariés. Les célibataires seraient écartés.

Une autre condition obligerait à faire porter les choix sur les ouvriers qui auraient les familles les plus nombreuses, et, à nombre égal d'enfants, la préférence serait donnée à la famille où les enfants seraient les plus jeunes. Pour ces enfants, la crèche, la salle d'asile, l'école, etc.

On pourrait ainsi facilement trouver un certain nombre de conditions qui légitimeraient les choix.

M. Vidal. Il y aurait lieu de joindre à cet établissement une crèche, une école, une salle d'asile pour tous les enfants du quartier, et non pas seulement pour ceux de la maison.

M. Dupoty. Ne pourrait-on pas donner à l'admission le caractère d'une récompense nationale pour les familles qui auraient le plus souffert sous l'ancien régime? On réaliserait de la sorte cette proclamation du Gouvernement provisoire : l'État adopte les enfants des citoyens morts pour la patrie dans les dernières luttes de la liberté.

M. Louis-Blanc. Sans doute.

M. Dussart. En Angleterre, en Allemagne, des établissements de cette nature ont déjà été fondés depuis assez longtemps. A Paris même, un philantrope, M. Constantin; aux environs de Paris, un citoyen recommandable, M. Jacques Laffite, ont créé des établissements analogues. Si les essais tentés en France n'ont point réussi, il n'en faut accuser que l'insuffisance des ressources particulières.

M. Malarmet. Voici une objection : Procurer à un certain nombre d'ouvriers des avantages exceptionnels, ne serait-ce pas leur donner les moyens de faire une rude concurrence aux ouvriers du dehors? Il leur serait, en effet, possible de demander pour leur travail un salaire moindre.

M. Louis-Blanc. La concurrence est partout. Si nous proposions un projet qui fît entrer dans la société un vice nouveau, l'objection serait grave; mais la société, aujourd'hui, est malheureusement fondée sur le principe de l'antagonisme, principe avec lequel il faut compter, jusqu'à ce qu'on arrive graduellement à le détruire. Nous ne créons rien de nouveau. Notre projet accuse une fois de plus le système de la concurrence, voilà tout. Il prouve la nécessité des vues d'ensemble. Mais tout ne peut être fait à la fois. Remarquez que ce projet à l'avantage précisément de mettre les ouvriers mariés, pères de famille, en mesure de lutter contre la concurrence, si redoutable pour eux, des ouvriers sans femme et sans enfants.

M. Duveyrier. Le danger de la concurrence que pourraient faire à leurs camarades les ouvriers admis dans ces établissements, n'a rien de sérieux; car de deux

choses l'une : où ils réussiront, ou ils ne réussiront pas. S'ils ne réussissent pas, tout danger disparaît. Si, au contraire, ils réussissent, ils se multiplieront proportionnellement aux ressources et aux besoins. Et alors, tant mieux !

M. Louis Blanc. Vous avez raison. La vérité est qu'en proposant ces établissements, nous avons le ferme espoir de les voir se multiplier et devenir de plus en plus nécessaires. Nous avons compté sur l'inévitable contagion de l'exemple ; or là, justement, est la portée de notre projet.

M. Vidal. Remarquez, d'ailleurs, que ces établissements offriraient de grands avantages, non-seulement sous le rapport économique, mais encore sous le rapport hygiénique, ce qu'il est important de considérer. Songez à ces masures sales et humides qu'habite aujourd'hui le pauvre, dans des ruelles infectes ! L'ouvrier, dans ces établissements, aurait au moins un logement sain et commode.

M. Dussart. Sans doute ; seulement, que l'État protége les associations particulières, mais qu'il ne se mette pas à former lui-même des associations.

M. Louis Blanc. Si la question se présentait ainsi, elle perdrait toute son importance. Nous voulons que ce soit l'État qui se mette à la tête de l'institution ; laisser la perspective de la propriété de ces établissements à un certain nombre d'ouvriers, ce serait créer une caste de privilégiés. Non, pas d'associations particulières, maîtresses d'établir des systèmes à leur gré. Ne jetons pas dans des institutions nouvelles des germes d'anarchie ; nous voulons aller vers l'ordre universel. N'adoptons

aucun projet qui ne soit en harmonie avec l'idéal le plus conforme aux idées de justice et d'union. Faisons aujourd'hui des essais tels que, s'ils réussissent, il reste à généraliser, non à les modifier; donnons la pensée immédiatement, l'application s'étendra plus tard et successivement.

M. Louis Blanc se charge de soumettre aux méditations et à l'approbation du Gouvernement provisoire un projet préparé par les éléments de cette discussion.

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

DISCOURS DU CITOYEN LOUIS BLANC, AUX DÉLÉGUÉS DES TRAVAILLEURS.

10 mars 1848.

Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu, dans la salle de l'ancienne pairie, au palais du Luxembourg, la réunion générale des délégués des diverses corporations de Paris, au nombre d'environ 250. L'ordre le plus admirable a régné dans cette grande assemblée. Nul tumulte, nulle confusion, comme l'exemple en a été si souvent donné dans la même enceinte ou dans une autre. La sonnette, absente, est inutile. MM. Louis Blanc et Albert, président et vice-président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, montent ensem-

ble au bureau. Dès que M. Louis Blanc monte à la tribune, le plus religieux silence s'établit, et jusqu'à la fin de son discours il n'y a d'autre interruption que celle des applaudissements. L'effet produit par ses paroles a été immense. M. Louis Blanc s'est exprimé ainsi :

« Elus du travail, représentants de ceux qui produisent et qui souffrent, mes concitoyens, mes frères.

» En vous voyant réunis dans cette enceinte que le privilége avait choisie pour son sanctuaire, dans cette enceinte où l'on a fait tant de lois sans vous, malgré vous, contre vous, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. A ces mêmes places où brillaient des habits brodés, voici des vestes que le travail a noblement usées, que peut-être ont déchirées de récents combats.

» Vous vous le rappelez : du haut de la tribune où je parle, un tribun des aristocraties évoquait naguère contre l'idée républicaine les plus sinistres puissances du passé, et à sa voix les pairs de France se levèrent dans un indicible transport; des législateurs à têtes blanches déployèrent des passions qu'on croyait endormies et glacées. Ici même la République de nos pères fut maudite; l'on osa défendre la République à nos enfants, et toutes les mains se levèrent pour jurer haine à l'avenir.

» Eh bien, le provocateur, au bout de quelques jours, avait disparu. Où sont-ils maintenant? Tout le monde l'ignore, et à leur place, c'est vous qui siégez, élus du travail. Voilà comment l'avenir a répondu! (Applaudissements unanimes.)

» Voilà comment l'avenir a répondu! Oui, il y a

quelques jours, certains hommes, défenseurs du peuple, étaient calomniés à cause de lui. On disait qu'ils étaient des factieux, des hommes impossibles; qu'ils étaient des rêveurs. Eh bien, il s'est trouvé, grâce à la victoire du peuple et à son courage, que ceux qu'on appelait des factieux sont maintenant chargés de la responsabilité de l'ordre. (Bravos prolongés.)

» Il s'est trouvé que ceux qu'on appelait des rêveurs ont maintenant en mains le maniement de la société. Les hommes impossibles sont devenus tout à coup les hommes nécessaires. On les dénonçait comme les apôtres systématiques de la terreur. Or, le jour où la révolution les a poussés aux affaires, qu'ont-ils fait? Ils ont aboli la peine de mort, et leur plus chère espérance est de pouvoir vous conduire un jour sur la place publique, et là, dans l'éclat d'une fête nationale, de vous inviter à détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'échafaud. (Applaudissements immenses.)

» Grâces vous soient rendues, à vous délégués du peuple, par qui sont devenues possibles ces grandes choses; grâces vous soient rendues. Par vous, la France redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être; elle se mettra de nouveau à la tête du mouvement de l'Europe, et, quand la famille française aura été constituée, cette famille deviendra celle du monde. (Acclamations. (Cris : *Nous le jurons! nous le jurons!*)

» Je sais, mes amis, vous me permettez ce mot, n'est-ce pas? (*De toutes parts :* Oui! oui!) Je sais qu'il ne faut pas flatter le peuple. Laissons les courtisans à la souveraineté des rois, parce que cette souveraineté

repose sur la bassesse et le mensonge. (Bravo! bravo!) On ne doit au peuple que la justice et la vérité.

» Il m'est impossible, quoique vous soyiez les délégués du peuple, de ne pas dire que la conduite du peuple, cette fois, a été admirable. Je le dis, parce que je parle en homme libre, et que je n'aurais pas craint, si le peuple eût été injuste ou violent, de le servir contre lui-même ; et il faut le dire bien haut pour qu'on sache en Europe ce que c'est que le peuple français quand il se lève avec l'idée républicaine dans l'esprit et le principe de fraternité dans le cœur.

» Oui, le peuple a été admirable, non par le courage seulement, mais par la résignation, qui est le courage de la douleur. Des hommes sont venus ici, la pâleur sur le front, ayant faim, demandant du travail qu'on ne pouvait leur donner, et quand nous leur avons répondu douloureusement : Attendez encore! nous les avons vu se retirer avec calme, dans le plus grand ordre, en criant : *Vive la République !*

» Voilà ce qui ne saurait être dit sans larmes, voilà ce qui est digne d'une admiration éternelle!

(L'assemblée entière crie, par un mouvement spontané : *Vive le peuple!*)

» Les questions à résoudre ne sont malheureusement pas faciles. En touchant à un seul abus, on les menace tous. D'une extrémité de la société à l'autre, le mal forme comme une chaîne dont il n'est pas possible d'ébranler un anneau sans que toute la chaîne s'agite. Voilà la difficulté de la situation, et elle n'est pas médiocre.

» Pour vous en donner un exemple frappant, le

lendemain de la révolution, qu'a demandé le peuple? La diminution des heures de travail : réclamation touchante, fondée sur des *considérants* héroïques. Nous demandons, a dit le peuple, une diminution des heures de travail pour qu'il y ait plus d'emplois à donner à nos frères qui en manquent, et pour que l'ouvrier ait une heure, au moins une heure, pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur. (Explosion d'applaudissements.)

» Voilà ce qui nous a été dit; et sur-le-champ, sans hésitation cette fois, après avoir pesé franchement avec le cœur la portée d'un pareil acte, nous avons dit : Il faut que cela soit, cela sera; advienne que pourra! (Nouveaux applaudissements) car l'homme ne saurait être considéré comme une machine ; et si le progrès, tel que nous le rêvons, tel que nous espérons le réaliser graduellement; si ce progrès s'accomplit, il faudra qu'un jour, dans la répartition des heures du travail, l'intelligence et le cœur aient une plus grande part que le corps, parce que la meilleure partie de l'homme, c'est son intelligence et son cœur. (Bravos et applaudissements.)

» Mais quoi! diminuer les heures de travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer, sur nos marchés, aux produits du dehors, une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même? Ne dissimulons rien : c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclama-

tions les plus légitimes; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable.

» Que d'exemples ne pourrais-je pas en fournir? Vous savez quelle concurrence meurtrière et immorale les machines font au travail humain, et combien de fois, instruments de lutte dans les mains d'un seul homme, elles ont chassé de l'atelier ceux à qui le travail donnait du pain. Les machines sont un progrès pourtant. D'où vient donc cette tragique anomalie? Elle vient de ce qu'au sein de l'anarchie industrielle qui règne aujourd'hui, et par suite de la division des intérêts, tout se transforme naturellement en arme de combat. Que l'individualisme soit remplacé par l'association, et l'emploi des machines devient aussitôt un bienfait immense, parce que, dans ce cas, elles profitent à tous, et suppléent au travail sans supprimer le travailleur. (Bravo! bravo!)

» Vous le voyez, les questions que nous avons à étudier veulent être examinées dans leur ensemble. Ce qui est à chercher après-demain, demain, dans une heure, c'est le moyen de réaliser l'association, de faire triompher le grand principe de la solidarité des intérêts. Cette solidarité, il faut la faire passer dans le bien; car elle existe dans le mal. La société est semblable au corps humain, où une jambe malade interdit tout exercice à la jambe saine. Un lien invisible, mais réel et fatal, unit l'oppresseur à la misère de l'opprimé. Oui,

le moment vient tôt ou tard où cette solidarité éclate en expiations terribles. Qu'est devenu le roi de France d'il y a quinze jours? qui s'en inquiète? Il s'est enfui dans un état misérable..... Je m'arrête, sachant bien qu'il faut respecter le malheur. Et toutefois, quand le malheur est à ce point mérité, il est bon qu'il serve d'enseignement. A ceux qui souffrent d'un malheur injuste, à ceux-là surtout notre fraternelle pitié, une pitié immense! Revenons. Plaider la cause des pauvres, c'est, on ne le répétera jamais trop, plaider la cause des riches, c'est défendre l'intérêt universel! Aussi ne sommes-nous ici les hommes d'aucune faction. Nous aimons la patrie, nous l'adorons, nous avons résolu de la servir dans l'union de tous ses enfants.

» Voilà sous l'empire de quels sentiments a été constituée la Commission de gouvernement pour les travailleurs. On s'est dit que le temps était venu, pour les hommes qui auraient l'audace de vouloir commander aux autres hommes, de s'absoudre à force de se rendre utiles; on s'est dit qu'il fallait enfin donner au pouvoir cette grande définition: Gouverner, c'est se dévouer.

» Vous l'avouerai-je, mes amis? Quand on m'a nommé président de cette Commission, mon cœur, quelque effrayante que fût la tâche à remplir, a tressailli de joie et d'orgueil. J'allais donc me trouver au milieu de ces travailleurs, dont le sort avait été l'objet de mes préoccupations les plus chères! J'allais pouvoir travailler à côté d'eux, avec eux, à la réalisation des idées que, jusqu'alors, je n'avais pu que confier à des livres, sans savoir si elles triompheraient jamais! Oui, j'en con-

viens, j'ai eu un moment d'immense orgueil. Si c'est un tort, pardonnez-le-moi : c'est le bonheur de ma vie ! (Vive acclamation.. — Cris : *Vive Louis Blanc !*)

» Maintenant laissez-moi vous dire le véritable caractère de la mission qui nous a été confiée. Etudier avec soin, avec amour, les questions qui touchent à l'amélioration, soit morale, soit matérielle de votre sort ; formuler les solutions en projets de loi, qui, après approbation du Gouvernement provisoire, seraient soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale, tel est le but de la Commission de gouvernement pour les travailleurs.

» Ai-je besoin d'ajouter combien sera auguste une Assemblée devant laquelle auront été portés les plus grands intérêts qui aient jamais ému les hommes? Car c'est de l'abolition même de l'esclavage qu'il s'agira : esclavage de la pauvreté, de l'ignorance, du mal ; esclavage du travailleur, qui n'a pas d'asile pour son vieux père ; de la fille du peuple, qui, à seize ans, s'abandonne pour vivre ; de l'enfant du peuple, qu'on ensevelit, à dix ou douze ans, dans une filature empestée ? Tout cela est-il tellement conforme à la nature des choses, qu'il y ait folie à croire que tout cela doit changer un jour ? Qui oserait le prétendre et blasphémer ainsi le progrès? Si la société est mal faite, refaites-la. Abolissez l'esclavage ! (Acclamations bruyantes.)

» Mais, encore une fois, rien de plus difficile, rien qui exige des méditations plus profondes, une prudence plus attentive. La précipitation ici pourrait être mortelle, et, pour aborder de tels problèmes, ce n'est pas

trop de la réunion de tous les efforts, de toutes les lumières, de toutes les bonnes volontés.

» De là, mes amis, l'appel que nous vous faisons, de manière que nous arrivions à étudier tous en famille.

» Vous êtes ici trop nombreux, vous le sentez bien, pour que votre concours permanent, quotidien, soit possible. Une commission n'avance rapidement dans ses travaux qu'à la condition d'avoir un nombre restreint de membres. Nous ne pourrons donc que donner communication, d'intervalle en intervalle, à l'assemblée des délégués, de chaque résultat important de nos travaux. (Oui! oui! — Très-bien!)

» Quand il s'agira d'une question spéciale, relative aux ouvriers de telle ou telle profession, nous nous mettrons en rapport avec les délégués de cette profession. (De toutes parts : *C'est cela!*)

» Enfin, pour que votre pensée soit toujours présente, toujours vivante au milieu de nous, je vous prie de désigner dix d'entre vous, lesquels composeront un comité qui, d'une manière active, permanente, nous aidera dans nos recherches et nous dira vos souffrances, vos réclamations, vos vœux. » (Bravo! bravo!)

Un délégué. Ces dix délégués doivent-ils représenter toute l'assemblée?

Le citoyen président. Ils formeraient un comité que vous nommeriez entre vous, délégués.

Un membre. Voici un moyen très-simple de nommer ce comité : nous sommes tous ici des délégués nommés par les corparations des travailleurs. Nous sommes tous frères. Eh bien, pour éviter toute con-

fusion et toute contestation, que le sort prononce entre nous, que dix noms tirés au sort composent le comité.

M. Louis Blanc. Le moyen est excellent et des plus honorables pour les sentiments de tous. (Oui ! oui !) Eh bien, un scrutin aura lieu séance tenante.

» Nous avons donc commencé nos travaux.

» Nous allons les continuer avec la plus grande activité, et je n'ai pas besoin d'ajouter, avec le plus grand dévouement. Vous concevez bien que les hommes qui se sont donné la rude tâche de conduire les affaires dans un moment si difficile, où il y tant d'obstacles à vaincre et tant d'ennemis implacables à se faire, ont dû avoir une conviction bien profonde, une résolution bien ferme ; cette résolution, elle est arrêtée dans notre esprit ; cette conviction, elle est inébranlable dans notre âme. Nous comptons sur votre concours, sur votre appui, sur l'assistance de vos lumières.

» Voilà ce qu'il m'est bien doux de pouvoir proclamer. Nous avons, du reste, une belle mission à remplir ; le temps des violonces est passé, je l'espère.

» Dans la première révolution, nos pères ont été grands ; ils ont été héroïques, ils ont épuisé toute l'amertume de l'œuvre que nous avons, nous, à poursuivre par la science et par l'étude. La fermeté, soyez-en sûrs, ne nous manquera pas ; la patience ne nous manquera pas non plus. Dieu et le peuple aidant, nous irons devant nous, sans vaine frayeur des difficultés, sans fatigue au choc des obstacles, sans crainte devant les ennemis de la chose publique ; et en croyant au progrès d'une foi résolue, en rendant à la justice

cet hommage qu'il est impossible que son règne n'arrive pas, nous parviendrons à fonder sur des bases inébranlables, notre grande et chère République ! » (Applaudissements universels.)

M. Louis Blanc, appelé au dehors par des affaires urgentes : « Permettez-moi de vous quitter maintenant, mais au revoir, c'est-à-dire : au premier grand problème à résoudre, au premier acte patriotique à accomplir. Ici le rendez-vous ! »

(Toute la salle est debout ; des ouvriers versent des larmes, en proie à une émotion inexprimable.)

Aussitôt après le départ du président, on procède au scrutin pour la formation du comité permanent de dix membres. Une urne est portée de banc en banc par un huissier. Chaque membre de l'assemblée y dépose un bulletin portant son nom et son adresse. Quand tous les noms sont réunis dans l'urne, un membre du bureau, M. Vidal, les mêle longtemps ; puis dix noms sont successivement tirés. M. Vidal ayant exprimé le désir que le tirage se fît par les mains d'un membre de l'assemblée, les cris de : *Non ! non ! le bureau !* se font entendre dans toute la salle. M. Vidal propose alors que deux membres se placent à ses côtés pour contrôler l'opération ; cette proposition est également repoussée à l'unanimité. *Non ! non !* Le mot de confiance est dans toutes les bouches.

Le sort ayant désigné plusieurs délégués de la même corporation, les membres dont la profession se trouvait déjà représentée, ont renoncé avec une fraternelle abnégation à leur droit d'entrer dans le comité, afin que le plus grand nombre possible de corporations y

eussent des représentants. Voici les noms des délégués qui doivent former le comité.

MM. Philippe Pointard, boutonnier en corne; rue de Ménilmontant, 44, à Belleville;

Louis Perrin, armurier; rue de Provence, 2.

Joseph Davoine, éperonnier, rue Popincourt, 66;

Pierre Barré, peintre en voitures, rue du Colysée, 9;

Jean-Célestin Legros, menuisier en bâtiments rue Bellefond, 5;

Gustave Bernard, forgeron, rue des Petits-Hôtels, 12;

Charles Brémond, fabricant de châles à façon, rue des Rosiers, 23;

J.-B. Médéric Hobry, tonnelier, rue et île Saint-Louis, 8;

Xavier Chagniard, fondeur en fer, rue Saint-Charles, 5, à La Chapelle;

Nicolas-Arsène-Mouton Labrat, couvreur en bâtiments, rue de Sèvres, 92, à Vaugirard.

L'assemblée des travailleurs s'écoule dans le plus grand ordre, en demandant que le discours soit imprimé à un grand nombre d'exemplaires et distribué à leurs camarades qui n'ont pu l'entendre.

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

DISCOURS DU CITOYEN LOUIS BLANC AUX DÉLÉGUÉS DES PATRONS.

17 mars 1848.

Citoyens, reportez-vous un instant par la pensée aux heures qui ont précédé la grande révolution qui vient de s'accomplir.

Nous avions devant nous une monarchie que beaucoup disaient puissante, que quelques-uns déclaraient à jamais inébranlable. Cette monarchie se trouvait personnifiée dans un homme dont toute l'Europe vantait l'habileté, et qui avait fait croire qu'à ses jours était attaché le salut de la paix, non-seulement en France, mais dans le monde entier. Les forces sur lesquelles reposait cette monarchie, vous les connaissez : c'étaient des légions de fonctionnaires publics, asservis comme une troupe de prétoriens ; c'étaient autant de soldats qu'il en aurait fallu pour assurer à jamais la dignité et l'honneur de la France devant l'étranger. (Bravo ! bravo !)

C'était cette force morale qui s'appelle la durée, l'attachement aux traditions, la peur de l'imprévu ; c'étaient les idées nouvelles calomniées avec succès ; c'était enfin cette croyance artificieusement répandue,

que, si le trône disparaissait, le lendemain, à sa place, on verrait s'élever un échafaud.

Eh bien ! cette monarchie, un jour, une heure a suffi pour la faire disparaître. Et elle est tombée sans qu'on ait eu besoin presque de la pousser. Sa chute est venue de l'impossibilité absolue où elle était de se tenir debout ; elle est morte de l'impuissance de vivre.

Et maintenant, que pensait-on, il y a un mois, de la future république ? Combien les républicains étaient-ils ? C'est à peine si on daignait les compter. On affirmait que la République n'arriverait jamais ; que ceux qui la voulaient étaient des rêveurs : rêveurs à plaindre, disaient les uns ; rêveurs dangereux, disaient les autres.

Cependant la République est venue, et elle a été acceptée presque aussitôt que proclamée. Ici, Messieurs, je crois deviner votre pensée : vous me répondrez sans doute que la République n'a pas soulevé violemment les âmes. C'est vrai ; et voilà sa force ! La République a été acceptée avec un remarquable esprit d'observation et de recueillement, parce qu'on sentait bien qu'elle allait apporter quelque chose de nouveau parmi les hommes ; elle a commandé le respect de tous, parce qu'elle se présentait à la France avec la grandeur, avec la majesté, avec l'inévitable puissance du destin. Elle a excité une sorte d'étonnement religieux, parce que la veille tout le monde disait : Elle est impossible ! et que, le lendemain, chacun, par une illumination soudaine, a été amené à dire : Elle est nécessaire ! (Applaudissements.)

Et ce serait tomber dans une étrange erreur que de

considérer la crise d'aujourd'hui comme accidentelle, comme le résultat passager de cette grande et dernière Révolution. Non, non; la crise a des racines profondes. Le mal n'était pas à la surface de la société; la société le portait au fond de ses entrailles.

Voilà ce dont il faut que nous soyions tous bien persuadés. Ne craignons pas d'approfondir les causes, envisageons-les de sang-froid pour arriver à trouver les vrais remèdes.

Quand la Révolution de 89 éclata, le principe d'unité était dominant; mais son action était désastreuse, parce qu'elle se combinait en toute chose avec le privilége, avec le monopole, avec l'oppression.

En religion, l'unité n'existait que par le catholicisme, qui, détourné de sa source, conduisait à l'étouffement de la pensée. En politique, l'unité n'existait que par la monarchie, pouvoir accablant. En industrie, enfin, l'unité n'existait que par les jurandes et les maîtrises, association inhumaine qui repoussait loin d'elle une nombreuse population d'affamés.

Que fit la Révolution? Elle attaqua, elle renversa l'unité sous ses trois grandes formes d'alors; et elle eut raison, puisque ces formes étaient essentiellement tyranniques.

Mais n'aurait-il pas fallu reconstituer au lieu de détruire? n'aurait-il pas fallu remplacer, dans l'ordre des idées religieuses, l'interdiction jetée sur les consciences par la communauté des sentiments; dans l'ordre des idées politiques, le despotisme par la tutelle; dans l'ordre des idées économiques, le monopole par l'association? Or, voilà ce qu'on ne fit pas. On songea trop au

mal qui était à détruire; on ne songea point assez au bien qui était à réaliser.

On ouvrit donc à l'activité humaine une carrière sans limites, mais pleine de ténèbres; on donna à la cupidité des ailes de faucon; et l'intelligence de chacun, prise isolément, fut déclarée souveraine, au risque de l'anarchie!

On a crié, de nos jours: LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER! Aux plus forts le bénéfice de leur force..... C'était dire: Malheur aux plus faibles! malheur aux vaincus! Car, dans une société où les conditions sont inégales, l'individualisme, ce n'est pas la liberté, c'est la guerre.

Or voici que nous entrons dans des jours solennels. La société sera-t-elle détruite ou transformée? Et remarquez bien ici, Messieurs, que je ne vous parle pas comme le représentant exclusif d'une faction ou même d'une classe. Non; le progrès n'existe, pour moi, qu'à la condition de profiter à tous, à tous sans exception. *Le progrès, pour moi, c'est la solidarité reconnue, réalisée, de tous les intérêts. Savez-vous pourquoi j'ai déclaré, dans mon cœur, une guerre à mort au principe de l'antagonisme? Ce n'est pas seulement parce qu'il fait le malheur de l'ouvrier, c'est aussi parce que, bien souvent, il fait le malheur du patron; c'est parce qu'il déplace la tyrannie quand il ne la rend point permanente. Or, de quelque part qu'elle vienne, la tyrannie m'est odieuse. (Applaudissements.) Donc, le bonheur de tous par l'association de tous, comme l'indique la formule écrite sur notre drapeau, cette formule qui fut trouvée par nos pères, et qui est la plus glorieuse con-

quête de l'esprit humain : *Liberté, égalité, fraternité!* (Applaudissements.)

Prenez-y garde, Messieurs ; la question a été désastreusement posée quand on a dit : Nous voulons le *laisser faire*, le *laisser passer*, parce que nous voulons la liberté. La liberté, en effet, ne saurait exister pour tous, là où les forces sont complètement inégales. Je l'ai écrit ailleurs, et je suis bien aise de le répéter ici : Voyons, de bonne foi, est-il libre de ne pas mourir de faim, l'ouvrier qui, dans le désordre universel créé par la concurrence illimitée, ne trouve pas le travail qui peut seul lui donner du pain? Est-il libre de ne pas s'endormir sur le pavé des rues, le vagabond qui n'a pas d'asile? Que dis-je, est-il libre de dormir sur le pavé des rues, le vagabond qu'on punit du crime de n'avoir point d'asile? Le fils du pauvre est-il libre, quand il faut qu'il ajoute quelques oboles au salaire insuffisant de son père, de ne pas aller s'ensevelir dans une manufacture où sa jeunesse est flétrie, où son intelligence s'étiole, où son âme est opprimée? La fille du pauvre est-elle libre de conserver sa pudeur et sa vertu, lorsqu'elle en est réduite à chercher sa vie entre la prostitution et l'aumône?

Je m'adresse à votre cœur, à votre patriotisme ; je ne vous parle plus ici comme aux délégués des patrons, comme aux représentants des riches, je vous parle comme à des hommes, et je vous conjure de me répondre : Ce que je vous dis est-il vrai? (Oui! oui! oui! — Applaudissements.)

Eh bien! donc, Messieurs, cherchons ensemble la

solution de ce grand problème de la liberté à réaliser. Je dis que la liberté est impossible dans la lutte, dans l'antagonisme, parce que ce système met en présence le faible et le fort, et que, dans un semblable conflit, c'est toujours le faible qui est écrasé.

La liberté! elle ne pourrait exister que par l'association. L'association est le grand chemin de la liberté.

La question se réduit ainsi, pour nous, à savoir comment l'association sera organisée, organisée de manière à satisfaire tous les intérêts.

Ce n'est certes pas le moment d'attiser les haines, de provoquer les récriminations. Je ne vous ferai donc pas le tableau des misères du peuple; je ne vous dirai pas tout ce que le principe de la concurrence, appliqué comme il l'a été jusqu'ici, a fait de malheurs et suscité de ressentiments. Je me borne à vous dire ceci : La concurrence illimitée est funeste à ceux mêmes qui la vantent, faute d'avoir approfondi les choses et médité sur le lendemain.

Et d'abord, qu'ai-je besoin de vous faire observer que la concurrence conduit inévitablement au monopole? Si vous écrasez votre voisin de gauche parce que vous êtes plus fort que lui, demain, en vertu du même principe et par le même procédé, n'est-il pas manifeste que votre voisin de droite vous écrasera?

Vous savez très-bien qu'aujourd'hui la sécurité n'appartient à personne; vous savez très-bien qu'au milieu des fluctuations qu'entretient l'antagonisme des intérêts, personne, pas plus le riche que le pauvre, ne dépend de sa sagesse, de sa bonne conduite, de son intelligence, du mérite de ses calculs. Que faut-il pour

qu'un homme soit ruiné? qu'il n'ait pas bien conduit ses affaires, qu'il ait manqué à ses engagements, qu'il se soit lancé dans de fausses opérations?... Non, Messieurs; pour qu'il soit ruiné, il suffit qu'une faillite imprévue, née d'une série d'autres faillites, vienne tout à coup l'accabler; c'est-à-dire que chacun se trouve dépendre de la malhonnêteté, des faux calculs, des engagements mal tenus d'hommes qu'il ne connaît pas, qui se trouvent peut-être au bout du monde!

La société ainsi réglée est-elle autre chose, je le demande, qu'une partie de jeu? Or, dans une société dont l'existence est à ce point aléatoire, l'insurrection n'attend qu'un mot d'ordre, et la paix publique est à l'encan.

Voilà, Messieurs, sur quoi j'appelle vos réflexions, c'est une chose très-importante à méditer. Par l'association, tous se connaîtraient, et chacun ne dépendrait que de lui-même. Avec l'antagonisme, personne ne dépend de lui-même, et chacun dépend d'une foule d'hommes dont les intérêts sont complètement séparés des siens.

On a prétendu que le système de l'antagonisme avait du moins cet avantage qu'il sollicitait puissamment l'intérêt personnel, et que, par l'intérêt personnel énergiquement surexcité, il produisait de grandes richesses, et conduisait la société à un degré de perfectionnement que, sans cela, elle ne serait jamais capable d'atteindre. Rien de plus erroné.

Oui, l'intérêt personnel, replié sur lui-même, est un stimulant d'une grande puissance, mais c'est un stimulant d'un caractère funeste. L'émulation qui naît uni-

quemement de l'intérêt personnel, est une arme, et une arme meurtrière, ne l'oubliez pas! L'émulation qui naît uniquement de l'intérêt personnel se combine avec la défiance, avec la haine, avec le désir de se faire un marche-pied de victimes.

Il est, soyez-en sûrs, des stimulants plus élevés et plus féconds. A l'émulation tirée de l'intérêt personnel, je proposerais de substituer celle qui se puise dans le sentiment de la fraternité, dans la gloire qu'il y a à faire le bien de ses semblables. Et si l'on me répondait que c'est une utopie, je répliquerais : Vous calomniez la nature humaine! Eh! Messieurs, quand il s'est agi de détruire, d'organiser la destruction, n'a-t-on pas fait comprendre aux hommes qu'il était beau de leur part d'aller sur un champ de bataille, de percer avec une épée le cœur d'un inconnu? Malgré cette passion de vivre, si grande chez la plupart des mortels, n'en est-on pas venu à pousser des milliers de soldats vers la gueule d'un canon, en leur criant : Le salut de votre pays exige que vous alliez mourir! Et le dévouement, émulation du champ de bataille, ne pourrait jamais devenir l'émulation de l'atelier! Et la gloire, qui rend si facile aux hommes le sacrifice de leur vie, ne suffirait pas pour les encourager au travail, alors que le travail est la destinée même! Et les intelligences ne s'élèveraient jamais assez haut pour qu'on en vînt à regarder comme une honte de reculer devant la fatigue, alors qu'on a toujours regardé comme une honte de reculer devant l'ennemi! Je le répète, ceux qui prétendent semblable chose calomnient la nature humaine; et cette

calomnie, nous ne pouvons pas l'accepter comme un argument ! (Applaudissements prolongés.)

Maintenant, songez que, dans ce système de la concurrence illimitée, vous allez droit à troubler toutes les conditions économiques du progrès et de la richesse ; car personne de vous n'ignore que la richesse résulte de l'équilibre qui s'établit entre la production et la consommation. Eh bien, quel est le résultat direct de la concurrence? C'est d'activer outre mesure la production, et de resserrer outre mesure la consommation

Dans le système de la concurrence illimitée, vous êtes forcés de produire violemment, toujours. Et comment produisez-vous ? Dans les ténèbres, au hasard, en vue d'un marché dont il vous est impossible de connaître les ressources et d'assigner les limites.

Voyez, Messieurs, l'exemple de l'Angleterre ; et si j'invoque ici l'exemple de l'Angleterre, c'est parce qu'elle a appliqué le système que je combats, avec une prodigieuse habileté et une singulière grandeur.

Quand Cromwel fit son acte de navigation, il déclara l'Angleterre puissance essentiellement maritime ; mais ce grand homme d'État n'entendait pas qu'on poussât son système jusqu'aux limites où on l'a poussé. Il entendait que l'Angleterre eût des colonies qui servissent de débouchés à l'excès de la population ; mais que firent ses successeurs? Ils dirent, parce qu'ils partaient du principe d'individualisme : « Sans doute, c'est un grand mal que chacun produise aveuglément et que chacun produise dans un état de lutte. Mais, s'il arrivait par hasard que le monde entier devînt le théâ-

tre de nos exploits industriels ; s'il arrivait que l'Angleterre se fît le producteur par excellence, et que toutes les nations du monde ne fussent pour elle que des groupes de consommateurs, nous échapperions au mauvais côté de notre système. » Oui, si l'Angleterre produisait énormément; mais si en même temps le monde entier était là pour consommer ses produits, le maître serait toujours très-bien payé, le salaire de l'ouvrier serait toujours suffisant.

Telle a été la politique de l'Angleterre, et elle en a poursuivi les résultats avec tout l'éclat du génie; car les Anglais, Messieurs, je le confesse sans détour, moi qui n'adopte pas leurs idées, les Anglais sont un grand peuple ; mais c'est à cause de cela précisément que les funestes conséquences du système adopté par eux veulent être profondément méditées.

Or, pour arriver à rendre tous les peuples consommateurs des produits anglais, que n'a pas dû faire la nation anglaise? Que d'usurpations, que de guerres, que d'aventures militaires ou maritimes, pour conquérir des marchés, pour prendre à l'abordage des continents, pour trouver des comptoirs, pour accaparer la mer! Et, en fin de compte, quel a été le résultat obtenu? Jetez les yeux sur l'Angleterre : l'Angleterre est le pays où l'inégalité se produit sous ses aspects les plus hideux. Là se trouve étalée, aux yeux de tous les peuples, l'extrême opulence à côté de l'extrême misère. Énorme scandale donné au monde!

Et puis, le système anglais ne pouvait réussir que dans un moment donné de l'histoire; car, pour que les peuples eussent pu longtemps fournir à l'Angleterre

des consommateurs payants, il aurait fallu qu'eux-mêmes pussent travailler, puisque le travail est la source de toute richesse. De sorte que la politique anglaise tendait à ces résultats contradictoires : rendre tous les peuples acheteurs des produits anglais, appauvrir tous les peuples.

Citoyens de la République nouvelle, nous n'avons pas à suivre un tel système : d'abord par justice, ensuite par intérêt. Le principe d'individualisme, la concurrence illimitée, n'ont déjà fait parmi nous que trop de ravages ; l'heure est venue de nous arrêter sur cette pente funeste. Et qu'on ne prétende pas que la doctrine n'est pas suffisamment connue, n'ayant pas été appliquée sur une assez grande échelle.

L'exemple de l'Angleterre est là pour nous instruire ; et d'ailleurs, qui ne sent qu'on ne fait point cesser le combat en élargissant le champ de bataille?

Nous avons une plus belle mission à remplir. A la France, devenue République, l'éternel honneur d'inaugurer dans le monde le principe d'association. Hâtons-nous de fonder l'association, pour qu'il soit coupé court, au milieu de nous, à toute cause et même à tout prétexte de haine ; pour que la production s'accomplisse en vue d'un marché connu ; pour que rien désormais, dans nos destinées, ne soit donné au hasard, à l'imprévu, à la force aveugle et brutale, pour que, nous détournant tous avec un salutaire effroi de ces sentiers qui conduisent à la guerre civile, nous préparions à notre pays, par de communs efforts, l'avenir désiré.

La solution telle que nous la cherchons est celle-ci, et je le dis du fond du cœur :

Le progrès pour finir les révolutions ! et, pour supprimer la guerre, la justice ! (Applaudissements unanimes.)

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

19 mars 1848.

Les délégués des ouvriers des diverses corporations, au nombre de plus de trois cents, sont réunis dans la salle des séances de l'ancienne pairie. A l'entrée de MM. Louis Blanc et Albert, les plus vives acclamations s'élèvent de toutes parts. Louis Blanc monte au fauteuil; les applaudissements l'empêchent, pendant plusieurs minutes, de prendre la parole. Le plus profond silence s'établit encore.

M. Louis Blanc s'exprime ainsi avec une émotion profonde.

M. Louis Blanc. Mes chers amis, c'est à peine si l'accueil que vous me faites me permet de maîtriser mon émotion. Merci de vos acclamations; elles nous sont un encouragement bien doux à persévérer dans le bien.

Nous aurons votre concours, n'est-ce pas? (Oui! oui!) Nous fonderons la République. (Bravo! bravo!)

Mes amis, élus du travail, représentants de ces puissantes corporations qui, dans l'immortelle journée

d'avant-hier, ont donné à la capitale un si imposant spectacle, les membres du Gouvernement provisoire, mes chers collègues, et, à leur tête, notre vénérable président Dupont (de l'Eure), vont venir dans un instant au milieu de vous... (Vives acclamations. — Bravo! bravo!) pour vous exprimer leur haute sympathie. C'est une situation admirable et toute nouvelle dans l'histoire, que ce fraternel échange de sentiments et de pensées entre tous ceux qui composent la société et tous ceux qui sont appelés à l'honneur de la conduire.

Écouter vos réclamations, connaître vos vœux, approfondir vos plaintes, ce n'est pas là seulement le plus ferme de nos désirs, c'est, de toutes les nécessités qui nous pressent, la plus impérieuse. Car, comment pourrions-nous travailler à votre bonheur, si nous ne possédions point par vous-mêmes le secret de vos espérances et de vos douleurs? Faites-nous donc connaître vos vœux, mais faites-le toujours avec calme, avec modération, avec ce calme qui, comme je le disais dernièrement, est la majesté de la force.

Et il importe, remarquez-le, que vous nous laissiez le droit de ne rien faire qu'avec sagesse, avec réflexion, avec maturité. Il importe, j'adresse ceci à vos cœurs, que vous nous laissiez le droit de vous résister, au besoin, pour vous être utiles. (Oui! oui!) Nous ne serions que de misérables charlatans si, trop dociles aux acclamations de la place publique, nous descendions jamais à sacrifier au désir d'être populaires le devoir de servir le peuple selon la justice. (Applaudissements unanimes.)

Jusqu'ici, mes amis, le pouvoir a toujours été d'un côté, la nation toujours de l'autre ; et ces deux forces, au lieu de se pénétrer, au lieu de se comprendre, se sont toujours considérées comme ennemies.

Voilà pourquoi toujours jusqu'ici la société a vécu entre le pouvoir par l'oppression et la liberté par la révolte. Eh bien! tout cela va être changé. Jusqu'ici les pouvoirs ont été la résistance; nous, nous sommes le mouvement. Jusqu'ici les pouvoirs se sont défiés du peuple, parce qu'ils avaient l'insolence de se croire au-dessus de lui. Nous, nous puisons toute notre force, toutes nos espérances, dans la confiance que le peuple nous donne et dans celle que nous avons en lui, parce que nous sommes sûrs que notre cœur bat à l'unisson du sien. Oui, accord fraternel entre ceux qui composent la société et ceux qui, comme je le disais, sont appelés à l'honneur de la conduire : accord fraternel, permanent, indestructible, car il faut désormais que le pouvoir ne soit plus que ceci : une réunion de gens de bien, élus par leurs égaux, pour guider, en la réglant, la marche des hommes vers la liberté. (Acclamations prolongées : *Vive Louis Blanc ! vive la République !*)

M. Louis Blanc se retire pour aller au-devant des membres du Gouvernement provisoire.

Quelques instants après, le chef des huissiers annonce à haute voix les membres du Gouvernement provisoire. M. Louis Blanc reparaît donnant le bras au vénérable président du Gouvernement, M. Dupont (de l'Eure). La salle entière crie : *Vive Dupont* (de l'Eure)!

Tous les membres du Gouvernement provisoire sont

introduits au milieu des plus vives acclamations de l'Assemblée et des cris de : *Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !* Jamais accueil plus sympathique et plus cordial ne fut fait à un Gouvernement. L'émotion est dans tous les cœurs.

M. Arago, membre du Gouvernement provisoire. Citoyens délégués, le Gouvernement provisoire a désiré vous voir réunis autour de lui, pour vous remercier du fond de son cœur de la magnifique, de l'imposante manifestation d'avant-hier. Vous avez montré au monde entier que nous avons résolu dans notre pays un problème qui semblait insoluble, que nous savons faire marcher de front l'ordre et la liberté.

Nous avons parcouru, avec la plus vive satisfaction, le tableau de l'effectif des gardes nationales. Ce tableau est la preuve parlante du zèle intelligent que vous avez mis à vous faire inscrire. Mais votre tâche n'est pas finie; il vous reste encore un devoir à remplir : réunissez-vous, concertez-vous afin que les nominations soient l'expression de la volonté de tous, afin qu'elles n'amènent pas à la tête de la garde nationale des personnes qui seraient indignes de la commander afin que ces nominations se fassent, pour tout dire en un seul mot, dans un sens véritablement républicain. (Bravo!)

Un délégué. C'est le vœu de tous les délégués.

M. Arago. Si quelques-uns de vos camarades ne sont pas encore inscrits, qu'ils se hâtent : toutes les facilités leur seront offertes ; le Gouvernement provisoire a désigné plusieurs de ses membres pour aller s'enquérir, dans le sein même des municipalités, des

difficultés qui pourraient s'y rencontrer et pour les briser à l'instant. (Applaudissements.)

Citoyens, je le répète, concertez-vous, formez des comités séparés, ou réunissez-vous à d'autres comités déjà existants; examinez le mérite, la moralité, les principes de tous les candidats; ne vous prononcez qu'en connaissance de cause.

Citoyens, afin d'arriver à un examen plus complet, à un concert moins superficiel, plus profond, vous avez désiré que les élections fussent ajournées. Elles sont ajournées. (Bravo! bravo!)

Elles auront lieu le 5 avril. Il ne nous reste plus que ce vœu à émettre : faites vos élections avec votre cœur, en mettant de côté toutes influences étrangères, et la République sera satisfaite. *Vive la République!*

Le Gouvernement provisoire se retire au milieu des acclamations répétées de : *Vive la République! vive Arago! vive Dupont* (de l'Eure)! *vive Ledru Rollin! vive tout le Gouvernement provisoire!*

Louis Blanc rentre quelques instants après en séance et s'exprime en ces termes :

« Mes amis, nous vous convoquerons très-prochainement pour agiter, devant vous, les grands problèmes qu'avec vous et pour vous nous avons décidé de résoudre. Aujourd'hui, la séance devait se borner pour vous à un échange fraternel de sympathies et de sentiments avec les membres du Gouvernement provisoire. Je viens donc vous annoncer que la séance est levée, en vous disant de nouveau du fond du cœur : merci! » (Vives acclamations qui se prolongent longtemps après le départ de M. Louis Blanc.)

Les délégués commencent à sortir de la salle ; mais M. Louis Blanc, reparaissant tout à coup, le visage rayonnant de joie, les arrête dans les escaliers par ces mots : « Mes amis ! remontez ! j'ai une grande nouvelle à vous donner ! » Tout le monde s'élance aussitôt dans la salle.

M. Louis Blanc. Deux mots seulement. (Profond silence.)

La République, que nous avons proclamée, va triompher sur tous les points de l'Europe.

Je viens d'apprendre de mon honorable collègue, M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères, qui vient d'en recevoir la nouvelle, que l'Autriche est en révolution. (Explosion d'applaudissements. — Cris de joie.)

L'Autriche est si bien en révolution, que Metternich est en fuite. (Immense enthousiasme.)

De toutes parts : *Vive la République ! vive la République universelle !*

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

PROJET D'ORGANISATION DU TRAVAIL.

20 mars 1848.

A partir de ce jour, la Commission se trouve composée de dix délégués des ouvriers et de dix délégués

des patrons, représentant les diverses industries parisiennes. Ont été appelées à la séance du 20 mars plusieurs personnes connues par la spécialité de leurs études, et choisies de telle sorte que toutes les théories, tous les intérêts pussent être interrogés dans ce solennel débat.

M. Louis Blanc. Citoyens, nous allons agiter le plus grand problème des temps modernes. Nous avons fait appel à toutes les opinions, à toutes les lumières, afin que notre œuvre de justice commençât par l'impartialité.

Le mal présent est très-grand ; la nécessité du remède en sera mieux sentie.

Les entrepreneurs disent : « C'en est fait ! ce n'est pas seulement une monarchie, c'est une société qui s'en va. »

D'autre part, les ouvriers sont agités de pensées inquiètes : beaucoup ne veulent plus subir les anciennes conditions du travail.

Que faire ? Voici ce que nous proposons :

Aux entrepreneurs, qui, se trouvant aujourd'hui dans des conditions désastreuses, viennent à nous et nous disent : « Que l'Etat prenne nos établissements et se substitue à nous ! » nous répondrons : « L'Etat y consent. Vous serez largement indemnisés. Mais cette indemnité qui vous est due, ne pouvant être prise sur les ressources du présent, lesquelles seraient insuffisantes, sera demandée aux ressources de l'avenir : l'Etat vous souscrira des obligations, portant intérêt, hypothéquées sur la valeur même des établissements

cédés, et remboursables par annuités ou par amortissement. »

L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires d'usines, l'État dirait aux ouvriers : « Vous allez travailler désormais dans ces usines comme des frères associés; pour la fixation de vos salaires, il y a à choisir entre deux systèmes : ou des salaires égaux ou des salaires inégaux ; nous serions partisans, nous, de l'égalité, parce que l'égalité est un principe d'ordre qui exclut les jalousies et les haines. »

On pourra nous objecter : « L'égalité ne tient pas compte des aptitudes diverses. » Mais, selon nous, si les aptitudes peuvent régler la hiérarchie des fonctions, elles ne sont pas appelées à déterminer des différences dans la rétribution. La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire ; elle ne crée qu'un devoir. Il doit plus, celui qui peut davantage : voilà son privilége!

On pourra objecter encore : « L'égalité tue l'émulation. »

Rien de plus vrai dans tout système où chacun ne stipule que pour soi, où les travailleurs ne sont que juxtaposés, n'agissent qu'à un point de vue purement individuel, et n'ont aucune raison d'établir entre eux ce que j'appellerai le POINT D'HONNEUR DU TRAVAIL. Mais qui ne sent que, parmi des travailleurs associés, la paresse aurait bien vite le caractère d'infamie qui, parmi des soldats réunis, s'attache à la lâcheté? Qu'on plante dans chaque atelier un poteau avec cette inscription : *Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur.*

Nous ajouterons, en faveur du système de l'égalité dans la rétribution, cette considération, décisive à nos yeux : l'élection devant seule désigner, parmi les travailleurs associés, les directeurs des travaux, l'égalité du salaire prévient les candidatures que susciterait la convoitise dans le système d'inégalité. La capacité alors, recherchera seule des devoirs plus difficiles : toute ambition sordide sera écartée d'avance, et le classement des aptitudes sera prévenu.

Du reste, que l'un ou l'autre système l'emporte dans la distribution des salaires, une fois ce point réglé, vient la question de l'emploi des bénéfices du travail commun.

Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti :

Un quart pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire avec lequel l'État aurait traité ;

Un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc. ;

Un quart à partager entre les travailleurs à titre de bénéfice, comme il sera dit plus tard ;

Un quart enfin pour la formation d'un fonds de réserve dont la destination sera indiquée plus bas.

Ainsi serait constituée l'association dans un atelier.

Resterait à étendre l'association entre tous les ateliers d'une même industrie, afin de les rendre solidaires l'un de l'autre.

Deux conditions y suffiraient :

D'abord on déterminerait le prix de revient ; on fixerait, eu égard à la situation du monde industriel, le

chiffre du bénéfice licite au-dessus du prix de revient, de manière à arriver à un prix uniforme et à empêcher toute concurrence entre les ateliers d'une même industrie.

Ensuite, on établirait dans tous les ateliers de la même industrie un salaire, non pas égal, mais proportionnel, les conditions de la vie matérielle n'étant pas identiques sur tous les points de la France.

La solidarité étant ainsi établie entre tous les ateliers d'une même industrie, il y aurait enfin à réaliser la souveraine condition de l'ordre, celle qui devra rendre à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles; il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries diverses, entre tous les membres de la société.

Deux conditions pour cela sont indispensables :

Faire la somme totale des bénéfices de chaque industrie, et cette somme totale la partager entre tous les travailleurs.

Ensuite, des divers fonds de réserve dont nous parlions tout à l'heure, former un fonds de mutuelle assistance entre toutes les industries, de telle sorte que celle qui, une année, se trouverait en souffrance, fût secourue par celle qui aurait prospéré. Un grand capital serait ainsi formé, lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais appartiendrait à tous collectivement.

La répartition de ce capital de la société entière serait confiée à un conseil d'administration placé au sommet de tous les ateliers. Dans ses mains seraient réunies les rênes de toutes les industries, comme dans la main

d'un ingénieur nommé par l'État serait remise la direction de chaque industrie particulière.

L'État arriverait à la réalisation de ce plan par des mesures successives. Il ne s'agit de violenter personne. L'Etat donnerait son modèle : à côté vivraient les associations privées, le système économique actuel. Mais telle est la force d'élasticité que nous croyons au nôtre, qu'en peu de temps, c'est notre plus ferme croyance, il se serait étendu sur toute la société, attirant dans son sein les systèmes rivaux par l'irrésistible attrait de sa puissance. Ce serait la pierre jeté dans l'eau et traçant des cercles qui naissent l'un de l'autre, en s'agrandissant toujours.

Tel est, rapidement esquissé, le projet que nous soumettons à la discussion.

M. Wolowski. Ainsi l'Etat se borne à donner le mouvement au système; mais il est bien entendu que l'industrie privée garderait sa liberté d'action, et pourrait faire concurrence à vos ateliers?

M. Louis Blanc. Assurément. Et celui des deux systèmes qui absorbera l'autre sera évidemment le plus fort, le plus moral, le plus utile à la société. Mais remarquez bien qu'il y aura, dès l'abord, un avantage immense, pour les entrepreneurs particuliers, à se ranger tout de suite du côté de notre système, car ils échapperaient par là aux chances de la lutte.

M. Charpentier, délégué. Chaque industrie, dans votre système, ne formant plus qu'un corps, cette industrie ne pourrait-elle pas rançonner le consommateur? La consommation n'aurait plus, en effet, la garantie de la concurrence.

M. Louis Blanc. Je répète que le prix de revient, dans chaque industrie, sera déterminé ; puis, au-dessus du prix de revient, le bénéfice à recueillir. La garantie du consommateur sera le tarif. Ce ne sera plus la concurrence qui fixera les prix, ce sera la prévoyance de l'Etat : nous remplaçons le gouvernement du hasard par celui de la science.

M. Charpentier. Le commerce, que deviendra-t-il?

M. Louis Blanc. La société se composant d'une association de producteurs, le marchand ne serait plus qu'un agent associé à la production, ayant le même intérêt que le producteur, et ne pèserait plus, comme aujourd'hui, sur le producteur et sur le consommateur à la fois.

M. Wolowski. Du moment que la liberté serait laissée aux industries qui existent aujourd'hui, il me semble qu'elles pourraient se maintenir en face des ateliers nationaux.

Ce que je craindrais, en effet, de voir, sinon disparaître, du moins s'affaiblir dans le système qui vient d'être exposé, c'est le ressort de l'activité individuelle, qui contribue si fortement à accroître la masse de la production. Or, pour améliorer le sort des classes laborieuses, il ne suffit pas que la répartition soit plus équitable, il faut surtout que la production soit considérablement augmentée. Le système qui vient d'être développé, loin d'accroître la production, me semble devoir plutôt la diminuer, en détendant ce ressort si puissant de l'activité individuelle. Ce système a surtout, à mes yeux, le tort de ne pas s'adresser principalement à la production agricole, base de la société. C'est, avant tout, par l'augmentation de la production.

agricole que l'amélioration du sort des travailleurs peut être obtenue. Si la production agricole est développée, le riche, n'ayant qu'un estomac, ne consommera pas davantage; toute la part obtenue en plus, profitera aux travailleurs, la répartition devant se faire d'ailleurs d'une manière plus équitable. En outre, le prix des matières diminuera d'autant, et l'industrie sera plus prospère.

M. Dupont-White. Je ne vois pas pourquoi les améliorations agricoles précéderaient les améliorations industrielles. Le résultat serait une baisse dans le prix des substances alimentaires, et par contre-coup dans les salaires de l'industrie; de sorte que la situation des travailleurs se trouverait n'avoir pas changé. La réforme industrielle et la réforme agricole doivent marcher parallèlement.

M. Wolowski. Je n'admets nullement que le prix des salaires se règle sur le prix des subsistances. Aux États-Unis, le prix des subsistances est très-bas, celui des salaires très-haut; en France, le contraire a lieu : la règle du salaire, c'est le rapport entre l'offre et la demande. L'État peut et doit améliorer le sort des travailleurs, mais en respectant ce principe. Que l'État agisse, sur le travail offert, par le développement du capital intellectuel, de l'activité humaine; sur le travail demandé par l'impulsion donnée à tous les grands travaux d'utilité publique, par l'amélioration des voies de communication, par le crédit, par tous les moyens enfin qui peuvent développer la masse des produits : c'est bien. Si la production augmente, et que le travail s'améliore, l'expression du rapport des

deux termes, changera au bénéfice du travailleur. Intervenons pour agir sur les deux termes du rapport ; mais respect au principe de leur équilibre.

M. Vidal. Selon M. Wolowski, c'est le principe de l'offre et de la demande qui règle le prix des salaires. A mes yeux, le rapport de l'offre à la demande est un *fait* et non point un *principe*. La loi de l'offre et de la demande qui régit toute l'économie, au dire de quelques écrivains, n'est, selon moi, que la théorie de la *force* et du *hasard*.

En *fait*, il est malheureusement vrai que tout est soumis aujourd'hui à cette loi brutale de l'offre et de la demande ; mais il est souverainement *injuste* qu'il en soit ainsi. La loi de l'offre et de la demande, est l'expression d'un fait incontestable ; mais, combinée avec la doctrine du *laisser faire*, elle aboutit à la violation des droits les plus sacrés.

Cependant, le taux des salaires n'est pas toujours déterminé par le rapport de l'offre à la demande. Même aujourd'hui, cette loi injuste rencontre des exceptions. Dans tous les services publics, dans toutes les administrations *organisées*, le travail n'est point mis au rabais, on n'adjuge point les emplois à la sous-enchère. L'organisation du travail doit précisément assurer à tout homme, ce *minimum* de traitement que l'État garantit aux fonctionnaires, quel que soit le nombre des concurrents et des solliciteurs. L'organisation élèvera chaque travailleur au rang, à la dignité de fonctionnaire, elle lui garantira dans tous les cas, l'aisance et la sécurité, elle le fera participer, en outre, aux bénéfices de la production. Elle neutralisera pré-

ément le désastreux effet de l'offre et de la demande.
M. Wolowski a dit qu'il fallait augmenter la proction; je suis de son avis; mais, tandis qu'il fait pel à l'individualisme pour multiplier la richesse, ıvoque, moi, l'union des forces, la puissance de l'asiation. L'égoïsme, l'intérêt personnel, peuvent bien exciter un moment les instincts ou provoquer des ırts, mais tout ce qui s'est fait de grand sur la terre, oujours été accompli au nom d'une idée ou au nom ın sentiment. Ce sont les idées généreuses qui inspiıt de grandes choses. On peut organiser le travail de e sorte, que l'émulation soit développée au plus ıt degré, sans recourir à l'appât de l'intérêt individiel; on peut exalter le courage du travailleur jusqu'à ıthousiasme, au nom du devoir, de la fraternité, de ustice; on peut trouver dans les mobiles purement raux des stimulants de production bien autrement ergiques que les ressorts de l'individualisme ou de ıtérêt.

Mais nous examinons en ce moment les conditions ıdamentales de l'association. Réservons ce sujet spél des mobiles et des stimulants de l'activité humaine ur le jour où nous traiterons de l'organisation même travail parmi les associés.

Nous verrons alors si le levier de l'individualisme et la concurrence ne pourra pas être remplacé avec antage par le ressort de l'émulation entre camarades, la rivalité désintéressée.

M. Wolowski. Pour moi j'ai une telle confiance dans liberté, non pas la liberté anarchique du *laisser faire*, lle qu'elle existe aujourd'hui, mais la liberté combi-

née avec l'association, en dehors de l'intervention constante, directe de l'Etat. que je crois fermement qu'ell saura se défendre elle-même et que l'avenir lui appartient. Definissons les mots, celui de *liberté* surtout. L grande révolution de 1789 nous a donné la liberté industrielle, améliorons-la, complétons-la ; la supprime n'est pas le moyen de corriger ses abus.

M. Louis Blanc. Oui définissons les mots : les mot mal définis sont l'origine de la plupart des querelle qui divisent les hommes. M. Wolowski vient de dir que la liberté se défendrait elle-même. Contre quoi Contre le système d'association que nous proposons Cela revient à dire que la liberté se défendrait contre la liberté, car notre système a précisément pour but de réaliser la liberté. Nous sommes partis de ce point qu'il n'y a pas de liberté toutes les fois qu'il y a inégalité ; et pourquoi ? Par cette raison bien simple que, toutes les fois que les forces sont inégales, la lutte conduit nécessairement à une victoire et à une défaite. Eh bien, le vaincu est-il libre ? Non ! il est opprimé. Par conséquent, lorsque nous disons qu'il faut que le faible et le fort s'associent dans un sentiment de fraternité, nous demandons précisément la liberté, la liberté pour tous.

On parlait tout à l'heure de la révolution et de la liberté qu'elle nous avait donnée ; cette liberté existerait en effet, si la devise que la révolution avait inscrite sur son drapeau avait été réalisée. En quoi consiste cette devise ? Dans l'union, — union d'une profondeur admirable, de ces trois mots : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*. Oubliez-en un, les autres n'ont plus de signification.

Dites la liberté seulement et vous arrivez à ceci : les hommes ne s'aiment pas ; chacun pour soi ; la lutte s'engage ; les uns triomphent, les autres sont vaincus ; plus de liberté. Pour qu'elle existe, il faut la mettre dans l'égalité ; et pour que l'égalité elle-même se maintienne, il faut la sanctifier par le sentiment de la fraternité.

Ainsi, liberté, égalité, fraternité, tâchons de réaliser cette devise sublime ; et voyons si le système que nous proposons la réalise.

Que voulons-nous ? Qu'on sorte, par l'association, d'un régime :

Contraire à la liberté, puisque le plus faible y succombe sous le poids de forces supérieures aux siennes ;

Contraire à l'égalité, puisque la concurrence se pourrait définir : l'inégalité en mouvement ;

Contraire enfin à la fraternité, puisque la concurrence c'est la guerre.

Et ici, nous n'invoquons pas seulement le principe de la justice, nous parlons au nom de l'intérêt social.

M. Wolowski chercherait volontiers la solution du problème dans l'accroissement de la richesse générale, et surtout de la richesse agricole. Mais il ne suffit pas que la production augmente, pour que le pauvre échappe au danger de mourir de faim ; il faut qu'une répartition équitable et bien ordonnée fasse arriver jusqu'à lui la richesse accrue.

Je vais plus loin : cet accroissement de la richesse que M. Wolowski demande, rien n'est plus propre à l'arrêter que la concurrence. Car la concurrence qu'est-ce autre chose qu'une interminable série de chutes,

qu'un entassement quotidien de ruines? qu'est-ce autre chose qu'un champ clos où s'usent d'une mauière incessante, au milieu d'un gaspillage universel et aveugle, toutes les forces vives de l'industrie? Si l'on pouvait faire la somme des déperditions de richesses que, sous le nom menteur de liberté, la concurrence entraîne chaque jour, à chaque heure, sur chaque point de la France, on reculerait épouvanté.

Donc, justice, intérêt social, véritable économie politique, tout concourt à condamner le régime actuel et à montrer la voie qui conduit au port. C'est que, lorsqu'une solution est bonne, elle l'est sous tous les aspects : la vérité n'est jamais à moitié vraie.

M. Wolowski. M. Louis Blanc ne comprend pas la liberté séparée des deux autres termes de la grande devise de la révolution. Je suis complètement de son avis, car quand je parle du ressort de la liberté individuelle, je suis loin de vouloir parler de l'égoïsme. La liberté, telle que je la comprends, c'est la toute-puissance de l'activité personnelle. L'égalité, telle que je la demande, ce n'est pas le niveau; l'égalité admet des diversités de récompense, suivant la diversité des services rendus. La fraternité est le lien qui relie toute la société par le sentiment de la bienveillance mutuelle.

M. Toussenel. Je demanderai à M. Wolowski ce que les économistes entendent par la *liberté* et la *concurrence*.

M. Wolowski. La concurrence est ce que nous voyons aujourd'hui, c'est-à-dire des travailleurs qui se précipitent à l'envi pour se disputer une masse insuffisante de travail. De là, baisse du salaire et misère. Mais la liberté est dans la distribution équitable des fruits du

avail, dans l'assurance de ne jamais manquer du né-
ssaire.

M. Louis Blanc. C'est précisément parce que vous lmettez qu'il n'y a pas de liberté là où il est possible u'un homme de bonne volonté meure de faim, et que ut homme qui demande du travail a le droit d'en re- voir ; c'est précisément à cause de cette communauté sentiment entre nous, que je m'étonne de vous voir pousser un système dont le but est de faire triompher s communes espérances. Ce système vous paraît-il pas devoir réaliser ces principes sur lesquels nous mmes d'accord, attaquez-le comme ne répondant pas ces principes; mais ne l'attaquez pas au nom de ce rincipe qui lui sert de base.

M. Wolowski. Je crains que votre système ne dé- uise la liberté, telle que je l'entends, c'est-à-dire le éveloppement de toute l'activité individuelle, et qu'en faiblissant, je le répète, ce ressort si puissant, il ne iminue la masse de la production.

M. Louis Blanc. Oui, sans doute l'émulation est écessaire; mais l'émulation tirée de l'intérêt person- el, c'est de l'individualisme; stimulant énergique, je e le nie pas, mais stimulant funeste. Faut-il donc ad- aettre tous les stimulants par cela seul qu'ils ont de a puissance? L'homme qui tue pour se venger obéit ussi à un mobile énergique. Quelle force n'a pas le nobile qui pousse les voleurs de grand chemin à assas- iner le passant, au risque de la guillotine? Ne jugeons as les stimulants par leur puissance, mais par leur mo- alité. Plus un stimulant a de force, plus il est funeste 'il est immoral.

Eh bien, l'émulation de l'individualisme, que produit-elle ? Des ruines. Nous ne voulons pas de ce genre d'émulation. Nous croyons, ainsi que vous le disait tout à l'heure M. Vidal, nous croyons qu'il y a une émulation plus élevée, plus féconde, celle qui est tirée du sentiment de l'amour du bien ; celle qui pousse les armées au devant de la mort, non par intérêt, à coup sûr, mais parce qu'une voix crie : *La patrie est en danger!* Non, notre système ne tue pas l'émulation ; il en change le caractère. Par l'émulation que nous voulons créer, ce que l'un gagnera, l'autre ne le perdra pas ; une ruine ne sera pas la compensation d'un succès.

M. Chapelle. Quelle sera la récompense du travailleur qui se sera distingué par son activité ?

M. Louis Blanc. L'estime, l'honneur, la récompense du soldat sur le champ de bataille.

M. Toussenel. M. Wolowski a insisté sur l'augmentation de la production agricole. Cette augmentation n'est possible que par l'association. Je citerai l'exemple de la Suisse, des provinces rhénanes, pays que la nature a faits pauvres, que l'association a faits riches. Là, en effet, existent des banques agricoles qui donnent aux cultivateurs les moyens de se procurer les machines dont ils ont besoin. L'intervention de l'État peut seule, chez nous, tirer l'agriculture de son état de malaise.

M. Wolowski. Intervention de l'État seul dans toutes les industries passives, telles que les assurances, le crédit territorial, d'accord ; mais, pour les industries productives, que l'activité individuelle ne soit pas exclue, voilà mon principe.

M. Vidal. Il ne s'agit point de transformer directement l'État en producteur universel, mais tout simplement de le faire intervenir pour commanditer le travail, pour assurer aux ouvriers qui n'ont point de capitaux cette liberté dont vous parliez tout à l'heure. Pour être libre, il ne suffit pas d'avoir le droit de développer ses facultés, il faut en avoir les moyens ou le pouvoir. l'État mettrait précisément au service des travailleurs les moyens de devenir vraiment et complètement libres.

M. Wolowski croit que le capital, comme la lance d'Achille, guérira les blessures qu'il a faites. Oui; mais à la condition qu'il change de mains. Si l'État fournit le crédit aux ouvriers, le capital social, sans doute, pourra guérir les blessures que le capital individuel et la concurrence ont faites aux classes laborieuses; mais cela suppose un ordre nouveau, un complet changement dans les relations de travailleur à capitaliste.

Il est bien entendu que l'association que nous proposons sera purement volontaire. Nous ne voulons point recruter de force les travailleurs et les enrôler malgré eux. Nous offrons aux ouvriers les moyens de s'associer, de travailler pour eux-mêmes; nous les mettons en état de développer complètement leur activité, leur liberté, à côté de leurs égaux, de leurs frères. Et, comme nous pensons qu'il faut tout combiner, diriger et organiser, nous mettons à la tête de ces ouvriers un ingénieur qui les aide à bien faire; qui, par ses conseils et par ses connaissances spéciales, les empêche de mal faire.

On a parlé de production illimitée. L'essentiel n'est

pas de produire à l'excès, mais de produire en vue des besoins de consommation. Tout ce qu'on produirait au delà, serait déperdition de force et de capitaux, et non pas accroissement de richesse. Par l'organisation, on peut équilibrer les besoins et les moyens, proportionner toujours l'offre à la demande, arriver à la stabilité des prix, supprimer la concurrence, élever le prix du travail, réaliser la liberté pour tous, l'égalité et la fraternité.

M. Le Play. Les mines de fer de la Hongrie, celles du Hartz, sont organisées d'après ces principes. Les résultats sont on ne peut plus favorables au système de l'association. Le principe de la hiérarchie des fonctions y est admis.

M. Duveyrier. Le salaire est-il le même pour tous?

M. le Play. Non! mais le salaire est le même pour les ouvriers de chaque catégorie. Le Hartz, plateau stérile, serait inhabitable sans les heureux effets de l'association; une population de 50,000 habitants y vit heureuse dans ce système. Les mines de la Russie sont exploitées d'après les mêmes principes. Un officier, nommé par l'empereur, y veille à leur fidèle application. J'ai fait le bilan d'un ménage de serf russe employé aux travaux des mines; j'ai fait le bilan d'un ménage d'ouvrier français dans des conditions passables, et, je le dis à regret, j'ai trouvé que le serf russe était comparablement mieux traité que l'ouvrier de France.

M. Louis Blanc. Ces faits sont très-précieux; la seule objection qu'on puisse faire à notre système, dont la logique me paraît irréfutable, serait tirée de sa nouveauté. Si donc, à côté des principes, nous avions à

placer des exemples, nos arguments seraient sans réplique.

M. le Play. Je n'ose affirmer que pour toutes les industries l'application de ce système soit possible ; mais ce que j'affirme, c'est que, pour l'industrie des mines, que je connais spécialement, l'application serait aussi facile qu'avantageuse.

A la suite de ce débat important, M. Bernard, délégué des ouvriers, prend la parole pour expliquer tous les inconvenients du marchandage et faire observer que, le décret du 2 mars n'étant pas partout exécuté, une sanction est nécessaire.

M. Chapelle se félicite hautement, au nom des patrons dont il est un des délégués, de rencontrer dans la discussion des ouvriers un esprit aussi conciliant et aussi éclairé.

M. Louis Blanc lève la séance après avoir fait ressortir tout ce qu'il avait de fécond pour l'avenir dans cet heureux accord, résultat naturel, d'ailleurs du rapprochement des intérêts divers, sous l'influence d'un désir de justice et de paix.

Discours de M. Louis Blanc sur l'organisation du travail

DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS DES TRAVAILLEURS.

3 avril 1848.

Mes amis, j'ai passé une partie de la journée dans mon lit; je suis très-fatigué; je suis malade. Si par hasard mes forces trahissaient ma volonté, je réclame votre indulgence.

Votre grande préoccupation en ce moment est de connaître les hommes qui, dans la future Assemblée nationale, défendront le mieux les intérêts du peuple. Il importe donc que vous fixiez votre attention sur les idées les plus propres à amener sans secousses, sans violences, mais d'une manière certaine, votre affranchissement.

L'Assemblée nationale, dans un mois, sera réunie. Quelles questions seront portées alors à la tribune? Dans quel sens faudra-t-il qu'elles soient résolues? Voilà de quoi je désire m'entretenir avec vous. Je viens vous exposer franchement, dans toute la sincérité de mon cœur, les idées que je crois les plus fécondes; je viens me mettre en communion de sentiment avec vous, et savoir si nous pensons, si nous sentons en commun.

Il y a quelques jours, nous avons agité devant la commission permanente un projet d'organisation du

ravail qui a été travesti par des interprétations malveillantes et des commentaires intéressés, notamment en ce qui touche le principe de l'égalité des salaires.

Eh bien, le système que nous avons exposé d'une manière sommaire devant trente ou quarante personnes, il s'agit aujourd'hui pour nous de le reprendre, de le développer devant les délégués des travailleurs, afin que par eux il arrive, dans sa vérité, à tous les hommes du peuple.

Depuis que la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* est installée, elle a vu passer sous ses yeux des douleurs dont le spectacle l'a presque épouvantée ; et pas une de ces douleurs qui ne soit le résultat lamentable, mais forcé, de la constitution actuelle de la société !

Ainsi donc, c'est au salut de la société tout entière, par l'affranchissement des travailleurs et la fécondation du travail, que l'Assemblée nationale aura bientôt à pourvoir. La question est difficile à résoudre, mais elle s'impose à nous comme la grande, comme l'inévitable nécessité des temps modernes. (De toutes parts et avec émotion : *Oui ! oui !*) J'en suis, pour ma part, tellement convaincu, que depuis longtemps j'ai pris envers moi-même l'engagement de ne pas dérober un jour à ces études orageuses, et cet engagement, je le tiendrai, dussé-je mourir avant la solution du problème !

(Plusieurs délégués se levant et tendant la main : *Et nous aussi !*)

Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme, c'est la

concurrence. Voyons un peu ce qu'un semblable principe peut porter dans ses flancs.

La concurrence, c'est, je le dis tout d'abord, c'est l'enfantement perpétuel et progressif de la misère. Et, en effet, au lieu d'associer les forces de manière à leur faire produire leur résultat le plus utile, la concurrence les met perpétuellement en état de lutte; elle les annihile réciproquement, elle les détruit les unes par les autres. De quoi se composent aujourd'hui, je le demande, les bénéfices de tout atelier? N'est-ce pas de la ruine de maint atelier rival? Quand une boutique prospère, n'est-ce point parce qu'elle est parvenue à arracher comme une proie l'achalandage des boutiques voisines? (Bravo! bravo!) Que de fortunes uniquement formées de débris! Et de combien de larmes ne se compose pas souvent le bonheur de ceux qu'on appelle les heureux! (Vifs applaudissements.) Or, est-ce une société véritable que celle qui est constituée de telle sorte, que la prospérité des uns corresponde fatalement aux souffrances des autres? Est-ce un principe d'ordre, de conservation, de richesse, que celui qui fait de la société un amalgame désordonné de forces, dont les unes ne triomphent que par l'incessante destruction des forces opposées? (Des divers côtés de la salle : *Oui! oui! vous avez raison!*) Je vous remercie de cette interruption sympathique; car, contre toutes les attaques, qui servent de recompense à ceux qui, par dévouement à la chose publique, affrontent tant de fatigues et de périls, contre ces attaques, de jour en jour plus envenimées, votre adhésion nous est un rempart,

et il nous es[illegible]ux de trouver appui dans vos cœurs. (Marques unanimes d'assentiment.)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle entraîne une déperdition de travail humain, immense et continue ; parce que chaque jour, à chaque heure, sur chaque point du sol, elle révèle son empire par l'anéantissement de quelque industrie vaincue, c'est-à-dire par l'anéantissement des capitaux, des matières premières, du travail, du temps, employés par cette industrie. Eh bien, je n'hésite pas à affirmer que la masse de richesses ainsi dévorées est tellement considérable, que quiconque la pourrait mesurer d'un coup d'œil reculerait d'effroi. (Bravo !)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle livre la société au gouvernement grossier du hasard. Est-il, sous ce régime, un seul producteur, un seul travailleur, qui ne dépende pas d'un atelier lointain qui se ferme, d'une faillite qui éclate, d'une machine tout à coup découverte et mise au service exclusif d'un rival ? Est-il un seul producteur, un seul travailleur, à qui sa bonne conduite, sa prévoyance, sa sagesse, soient de sûres garanties contre l'effet d'une crise industrielle ? La concurrence force la production à se développer dans les ténèbres, à l'aventure, en vue de consommateurs hypothétiques et de marchés inconnus. De là un désordre inexprimable ; de là impossibilité absolue d'établir entre la production et la consommation cet équilibre d'où sort la richesse. Aussi, que voyons-nous ? A côté de telle industrie qui regorge de bras, telle autre en appelle vainement. A côté de tel marché qui reste désert, tel

autre se montre déplorablement engorgé. C'est l'impuissance dans la confusion, c'est la pauvreté par le chaos. Et quelle sécurité possible dans un semblable régime? Quand j'aurai dit que la concurrence réduit l'industrie à n'être plus qu'une loterie meurtrière, osera-t-on me répondre, comme les économistes anglais : *Tant pis pour celui qui tire un billet perdant!* Où l'anarchie est installée, tenez pour certain qu'il y a ruine, et que la ruine éclatera tôt ou tard, dans un an, dans deux ans, à un jour donné, qui sera, par exemple, le 24 février 1848. (Applaudissements prolongés.) Grande leçon qui prouve que nul moyen n'existe d'éluder cette invincible loi de la solidarité humaine! Leçon terrible qui crie aux hommes : Vous n'avez pas voulu de la solidarité dans le bonheur : vous la subirez dans les désastres! (Énergiques et unanimes applaudissements.)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle rend nécessaire une foule d'êtres parasites qui ne vivent que du désordre qu'elle crée. Si la société était fondée sur ce principe de fraternité qui, je le proclame bien haut, est la vraie source de la richesse, où serait la nécessité de tant de fonctions qui, aujourd'hui, ne consistent qu'à régler les débats, qu'à terminer les discussions, qu'à couper court aux querelles et aux haines, engendrés par la séparation des intérêts? Imaginez des milliers d'hommes sans cesse occupés à reconstruire un mur que des milliers d'hommes sont sans cesse occupés à abattre : voilà l'image de l'activité sociale, telle que la concurrence la détermine. (C'est vrai!)

Épuisons cette démonstration. La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce que, loin de tendre à universaliser l'application des découvertes du génie, elle les renferme dans le cercle du monopole et souvent même les transforme en agents de destruction. Ainsi, que, dans le régime de concurrence, une machine soit inventée, profitera-t-elle à tous, à tous sans exception? Non, vous le savez bien. Ce sera une massue avec laquelle l'inventeur breveté écrasera ses compétiteurs et cassera les bras à des légions d'ouvriers. Laissez-moi vous présenter ici une comparaison saisissante. Supposez, pour un moment, que le génie de l'homme se soit élevé, dans la région des découvertes, à une telle hauteur, que tout le travail humain puisse être remplacé par l'action des machines; et voyons ce qui en résulterait dans le système d'association d'abord, puis dans le système actuel, la concurrence.

Dans le premier de ces deux systèmes, qui par sa nature exclut tout privilége, tout monopole, tout brevet d'invention, et répartit entre tous la richesse, il est évident que la substitution générale des machines au travail humain n'aurait qu'un résultat, celui de permettre à tous les hommes le repos du corps, en remplaçant, à leur profit, le labeur manuel par la culture de l'intelligence, par le développement des hautes études, par la pratique de plus en plus perfectionnée de ce qui tient à l'imagination, aux arts, à la poésie. Dans le système de concurrence, au contraire, qui livre chacun à ses propres forces, et dont l'étendard porte ces sauvages devises : *Au plus riche, au plus habile le*

succès! Malheur aux vaincus! l tème de la concurrence, qui fait de toute découve... la *propriété exclusive* d'un seul ou de quelques-uns, qu'arriverait-il si l'on parvenait à inventer assez de machines pour rendre tout le travail humain superflu? Ce qui arriverait! je frémis de le penser : les trois quarts de la population mourraient de faim! (Sensation profonde.) Comprenez-vous bien la portée d'un tel rapprochement? (Oui! oui! oui!)

Les découvertes de la science sont trois fois saintes; considérée en elle-même, l'invention d'une machine destinée à épargner aux hommes une fatigue est un incommensurable bienfait. D'où vient donc qu'aujourd'hui des milliers de travailleurs sont quelquefois réduits à la misère par l'application d'un procédé nouveau? Est-ce la faute de la science, est-ce la faute du génie, est-ce la faute des machines, qui asservissent la nature à l'humanité? Non, c'est la faute d'un régime si absurde, si vicieux, que le bien même ne peut s'y produire qu'accompagné d'un immense cortége de maux. En serait-il ainsi, dites-moi, sous une loi d'universelle association? Concevez-vous que le génie pût jamais être pour un seul homme un sujet d'inquiétude, là où existerait dans toute sa splendeur la solidarité des intérêts? Le génie!... ah! sa grandeur consiste à se mettre au service de l'humanité tout entière; et lorsqu'il en est réduit à fournir au monopole, à la cupidité, des armes de combat, c'est, j'en ire, parce que sa mission est dénaturée! (Vive sensation.)

En vous expliquant pourquoi la concurrence était une cause d'appauvrissement général, je ne vous ai

pas dit qu'elle provoquait entre ouvriers une compétition qui les condamne à se disputer l'un à l'autre l'emploi ; qui les réduit à se vendre au rabais pour obtenir la préférence ; qui pèse, par conséquent, sur les salaires et resserre la consommation en même temps qu'elle donne à la production une ardeur déréglée et dévorante. Que vous aurais-je appris à cet égard que vous ne sachiez, hélas ! par la plus cruelle de toutes les expériences.

Mais un trait essentiel manquerait à ce triste tableau, si j'oubliais d'ajouter qu'en créant la misère, la concurrence crée l'immoralité. Car, qui oserait le nier ? C'est la misère qui fait les voleurs ; c'est la misère qui, en greffant le désespoir et la haine sur l'ignorance, fait la plupart des assassins ; c'est la misère qui fait descendre tant de jeunes filles à vendre hideusement le doux nom d'amour. Qu'on lise les feuilles judiciaires, qu'on interroge le registre des écrous, qu'on fouille dans les archives de la prostitution, et qu'on réponde ! Voilà donc la société introduisant au milieu d'elle, par le seul vice de sa constitution, la haine, la violence, l'envie : la voilà se plaçant elle-même dans cette alternative : ou d'être opprimée par en haut, ou d'être incessamment troublée par les attaques d'en bas. Que le système d'où naît une situation aussi désastreuse se défende ! Nous l'accusons hautement d'immoralité. (Bravo !)

Mais quoi ! on nous avertit que si nous touchons à la concurrence, nous portons la main sur la liberté.

Une pareille objection est-elle sérieuse ?....

Avant de la repousser, j'ai à vous prémunir contre

tout sentiment d'irritation. Dieu me préserve de venir ici vous exciter à la colère et faire appel à des impatiences farouches dont vous seriez victimes les premiers ! La manière même dont je pose la question vous montre assez que les maux signalés accusent non pas tel ou tel homme, telle ou telle classe, mais une organisation sociale vicieuse, un faux principe. Or, changer une mauvaise organisation sociale, écarter un faux principe, ce n'est point là une affaire d'impatience et de révolte, c'est une affaire d'étude et de science. Quant à moi, mis journellement en rapport avec le peuple depuis la révolution de février, j'ai pleine confiance dans sa modération. C'est pourquoi je n'hésite pas à m'entretenir avec vous de vos souffrances. Le moindre emportement dans vos plus légitimes désirs, la moindre violence dans vos actes, risquerait de tout compromettre. Voilà, grâce au Ciel, ce que vous sentez aussi bien que moi ; et c'est un des plus glorieux indices de la grandeur de nos prochaines destinées, que cette disposition du peuple à attendre son affranchissement, non de la force brutale, mais de l'ordre, de la discussion libre, de la science. Oui, mes amis, soyons calmes, soyons patients et modérés. Laissons les vulgaires ressources de la violence à nos adversaires. Nous avons de notre côté la justice et la raison : ne faisons pas à la raison, à la justice, cette injure de nous défier de leur triomphe au moment où elles vont enfin avoir la parole. (Applaudissements.)

Je reprends. On nous reproche d'attaquer la liberté en attaquant la concurrence. Ah ! j'avoue qu'un tel reproche me remplit d'étonnement. Car si nous ne

voulons pas de la concurrence, c'est précisément parce que nous sommes les adorateurs de la liberté. Oui, la liberté, *mais la liberté pour tous*, tel est le but à atteindre, tel est le but vers lequel il faut marcher. (Bruyante approbation.) Voyons si le régime actuel y conduit.

Que la liberté existe aujourd'hui, et dans toute sa plénitude, pour quiconque possède des capitaux, du crédit, de l'instruction, c'est-à-dire les divers moyens de développer sa nature, je suis certainement loin de le nier.

Mais la liberté existe-t-elle pour ceux à qui manquent tous les moyens de développement, tous les instruments de travail? Quel est le résultat de la concurrence? N'est-ce pas de mettre les premiers aux prises avec les seconds, c'est-à-dire des hommes armés de pied en cap avec des hommes désarmés? La concurrence est un combat, qu'on ne l'oublie point. Or, quand ce combat s'engage entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, entre l'homme habile et l'ignorant, on ne craint pas de s'écrier : Place à la liberté! Mais cette liberté-là, c'est celle de l'état sauvage. Quoi! le droit du plus fort, c'est ce qu'on ne rougit point d'appeler la liberté! Eh bien, je l'appelle, moi, l'esclavage. Et j'affirme que ceux d'entre nous qui, par suite d'une mauvaise organisation sociale, sont soumis à la tyrannie de la faim, à la tyrannie du froid, à la tyrannie invisible et muette des choses, sont plus réellement esclaves que nos frères des colonies, qui travaillent sous le fouet du commandeur, mais qui, du moins, sont assurés de leur lendemain. (C'est vrai! c'est vrai! Applaudissements.)

Lorsque, chaque jour, des malheureux à qui une compétition désordonnée ferme les avenues du travail viennent nous dire ici : « De grâce, du travail pour nous! du pain pour nos femmes et pour nos enfants! » et que nous n'avons rien à leur répondre...... ces hommes sont-ils libres? (Non! non!)

L'étendard que Spartacus leva dans l'antiquité portait-il une devise plus profonde, plus poignante que celle des ouvriers lyonnais : « *Vivre en travaillant!...* » Je n'achève pas... Ceux qui l'adoptèrent, cette devise, étaient-ils libres? (Voix nombreuses : *Ils étaient esclaves de la faim!*)

Disons-le bien haut : la liberté consiste, non pas seulement dans le *droit*, mais dans le *pouvoir* donné à chacun de développer ses facultés. D'où il suit que la société doit à chacun de ses membres, et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer; et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine est d'avance étouffée ou tyranniquement rançonnée.

Il faut donc, pour que la liberté de tous soit établie, assurée, que l'État intervienne. Or, quel moyen doit-il employer pour établir, pour assurer la liberté? L'association. A tous, par l'éducation commune, les moyens de développement intellectuel; à tous, par la réunion fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail! Voilà ce que produit l'association, et voilà ce qui constitue bien véritablement la liberté. (Bravo!)

Du reste, qu'on ne s'y trompe pas, ce grand principe de l'association, nous ne l'invoquons pas seulement comme moyen d'arriver à l'abolition du prolétariat,

mais comme moyen d'accroître indéfiniment la fortune publique, c'est-à-dire que nous l'invoquons pour les riches, pour les pauvres, pour tout le monde. Car, autant la concurrence déploie de force pour tarir les sources de la richesse, autant l'association en possède pour les multiplier, les agrandir. Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts nouée puissamment, plus d'efforts annulés, plus de temps perdu, plus de capitaux égarés, plus d'établissements se dévorant les uns les autres ou mourant du contre-coup de quelque faillite lointaine et imprévue, plus de produits créés à l'aventure, plus de machines nouvelles devenant des instruments de guerre, plus de travailleurs enfin cherchant au milieu d'un désordre immense, l'emploi qui les cherche eux-mêmes sans les trouver.

Et maintenant, quel sera dans ce régime nouveau le meilleur mode de répartition à établir, soit dans les travaux, soit dans la rémunération ?

Je suppose un instant la société arrivée au dernier terme de son perfectionnement : que faudrait-il pour que tous les hommes y fussent heureux ? deux choses : d'abord, que chacun pût développer librement ses facultés et ses aptitudes ; ensuite, que chacun pût contenter pleinement ses besoins et ses goûts. L'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche est donc celui-ci : produire selon ses forces, consommer selon ses besoins. (Oui ! oui ! c'est évident.)

Mais cet idéal, y peut-on atteindre aujourd'hui ? Je ne le pense pas. En premier lieu, le bienfait de l'éducation n'ayant été jusqu'ici accordé aux hommes que

par privilége, en vertu d'une naissance plus ou moins heureuse, c'est-à-dire sur les indications du hasard, les fonctions ne se trouvent nulle part déterminées par les aptitudes, qui presque partout sont ignorées ou s'ignorent; en second lieu, il est malheureusement trop certain que la civilisation vicieuse dont nous portons aujourd'hui le poids, et qui obscurcit les lois de la nature, se trouve avoir créé une foule de besoins factices, de goûts dépravés, de vains désirs, qui, dans l'idéal dont nous parlions tout à l'heure, se traduiraient en exigences désordonnées et ruineuses. Si l'on prétendait appliquer dès à présent ce principe, *que chacun doit travailler selon ses aptitudes et ses forces, que chacun doit consommer selon ses besoins*, où serait la limite des besoins? où serait la règle des aptitudes? L'objection est sérieuse, fondamentale. Sans doute, elle n'aurait pas de valeur au sein d'une société suffisamment éclairée, parce que là, évidemment, la règle des aptitudes serait fournie par l'éducation, et que la limite des besoins y serait clairement indiquée par la nature et assignée par la morale. Mais l'histoire ne se fait pas en un jour. Tout siècle a sa besogne : la nôtre n'est peut-être pas de réaliser le souverain principe d'ordre et de justice. Dans ce long voyage de l'humanité vers le bien, nous avons encore quelques étapes à fournir. Mais s'il nous est refusé de toucher au but suprême, ayons du moins le mérite de l'apercevoir et la gloire d'y marcher.

Nous voici donc ramenés à ce qui serait présentement applicable.

Vous connaissez le projet d'organisation du travail que nous avons naguère proposé; vous savez par quels

moyens, tirés de l'état actuel des choses, nous estimons qu'on pourrait arriver à une solidarité parfaite, d'abord entre les ouvriers d'un même atelier, puis entre les ouvriers d'une même industrie, et enfin entre toutes les industries diverses. (Voir le *Moniteur* du 24 mars 1848.) Bientôt nous publierons le résultat de nos études sur l'établissement d'ateliers agricoles et sur le lien qui les doit unir aux ateliers industriels, de manière à compléter notre plan.

Or, une fois l'association établie dans un atelier, quel serait le meilleur mode de répartition à introduire? Conviendrait-il d'admettre l'inégalité des salaires, en réservant l'égalité pour la distribution des bénéfices; ou bien admettrait-on l'égalité dans la distribution des salaires et des bénéfices en même temps?

Nul doute que l'inégalité des salaires ne soit le système le plus approprié à notre éducation, à nos habitudes, à nos mœurs, à l'ensemble des idées généralement répandues. Nul doute, par conséquent, que ce système ne fût préférable au point de vue purement pratique; aussi n'avons-nous eu garde de l'exclure, quoi qu'en aient pu dire des critiques superficiels ou intéressés peut-être à obscurcir la vérité, quoi qu'en aient pu dire des hommes qui trompent le peuple, voulant continuer de l'asservir. Non, il n'est pas vrai que nous ayions condamné absolument le système de l'inégalité des salaires, combinée avec l'égale répartition des bénéfices. Ce qui est vrai, c'est qu'à ce système, plus conforme à la situation présente, nous en avons opposé un autre plus en rapport avec nos pressentiments de l'avenir. Et pourquoi l'avons-nous fait, alors

surtout que nous laissions aux travailleurs la liberté du choix ? Parce qu'il est du devoir de ceux qui conduisent les affaires de songer à la fois aux choses du jour et à celles du lendemain. Ce que je disais naguère, je le répète avec une conviction réfléchie : *les pouvoirs qui nous ont précédés se vantaient d'être la résistance ; nous, nous sommes le mouvement*. Il nous était donc commandé, en nous élevant à ces hauteurs, d'examiner si l'inégalité des salaires n'était pas dès à présent acceptable dans les ateliers nouveaux, du moins pour les travailleurs les plus impatients de jouir des bienfaits de la fraternité.

Et avant tout, posons bien en fait que nous n'avons jamais entendu appliquer l'égalité des salaires à l'industrie privée et dans le régime actuel de concurrence. Il est manifeste que là où les travailleurs ne sont attachés l'un à l'autre par aucun lien, les rétribuer également, ce serait offrir une prime à la paresse et détendre le ressort de l'activité individuelle.

En effet, dans un atelier où chaque ouvrier traite *isolément*, *séparément* avec l'entrepreneur, avec celui que jusqu'à la révolution de février on avait appelé le maître (applaudissements) qui donc a intérêt à ce que son voisin remplisse consciencieusement sa journée ? Qui pourrait s'en inquiéter ? Nous travaillons pour le compte d'autrui, au profit d'autrui ; si mon camarade se croise les bras, que m'importe ? C'est l'affaire du patron, ce n'est pas la mienne. Voilà justement ce qui fait que, dans le régime d'individualisme où nous vivons en ce moment, l'inégalité des salaires est un aiguillon indispensable.

Aussi ne saurions-nous trop insister sur ce point, que l'égalité des salaires n'a été indiquée par nous qu'en vue d'un régime tout différent de celui d'aujourd'hui, qu'en vue d'un régime d'association et d'étroite solidarité. Car alors tout change : c'est alors que chacun est intéressé à stimuler le zèle de ses camarades, à activer un labeur dont chacun recueillera les fruits ; c'est alors que le point d'honneur devient d'une énergie souveraine. Qui oserait ne pas payer sa dette de travail, quand, à l'égard de ses associés, de ses frères, sa paresse serait une lâcheté et un vol ? (Bravo ! bravo !) Sans parler ici de l'entraînement physique et presque machinal qui fait aller du même pas une multitude en marche, est-ce donc si peu connaître la nature humaine que de croire à cette électricité morale qui se dégage du contact d'hommes associés, coopérant à une œuvre commune sous l'empire d'une même idée, sous l'impulsion d'un même sentiment ? (Applaudissements prolongés. — C'est vrai ! c'est vrai !)

A Dieu ne plaise, au surplus, que nous considérions l'égalité des salaires comme réalisant d'une manière complète le principe de la justice ! Nous avons donné tout à l'heure la vraie formule : *que chacun produise selon son aptitude et ses forces, que chacun consomme selon ses besoins*. Ce qui revient à dire que l'égalité juste, c'est la *proportionnalité*. Mais quoi ! cette proportionnalité, elle existe aujourd'hui. Seulement c'est au rebours et de la raison et de l'équité ; car, au lieu d'être rétribué selon ses besoins, on est rétribué selon ses facultés, et, au lieu de travailler selon ses facultés, on travaille selon ses besoins ! (Sensation.)

Quelque imparfait qu'il soit, le système de l'égalité des salaires a du moins l'avantage de constituer une transition entre une proportionnalité fausse et la proportionnalité vraie; car, que la rétribution doive se mesurer à la capacité, on ne saurait certainement le soutenir jusqu'au bout. Il faudrait donc que, là où la capacité est nulle, la rétribution fût nulle aussi; il faudrait donc laisser mourir de faim les idiots, les infirmes, et les fous ! Pourquoi, dès-lors, des hospices pour les uns et Bicêtre pour les autres ? On le voit, la société est obligée de violer en cela son propre principe, tant ce principe outrage la nature ! Et ce n'est pas seulement au sein des sociétés chrétiennes que cette solennelle contradiction s'est manifestée. Dans l'antiquité, par une exagération bizarre mais touchante, un individu atteint de folie était regardé comme sacré, et tous les hommes doués d'intelligence se croyaient responsables de la vie du malheureux qu'avait abandonné la raison.

Ainsi, d'un bout de l'histoire à l'autre, a retenti la protestation du genre humain contre ce principe : « A chacun selon sa capacité, » la protestation du genre humain en faveur de ce principe : « A chacun selon ses besoins. » (Marques unanimes d'assentiment.)

Qu'il reste donc bien entendu que l'égalité des salaires ne saurait être à nos yeux qu'un acheminement vers la justice, et, d'un autre côté, nous avons cru devoir l'indiquer comme une condition d'ordre, comme une garantie de la durée de l'association, rien n'étant plus propre que l'inégalité à faire naître des divisions, à susciter l'envie, à engendrer la haine.

Maintenant, est-ce à dire que ce système d'égalité

dans la rémunération doive être étendu de l'ouvrier au fonctionnaire public, et même aux chefs de l'Etat? Sans hésiter nous répondons que, si l'association devenait assez vaste pour embrasser l'universalité des citoyens et faire de la nation une grande famille, ce serait alors le cas d'appliquer le principe supérieur de justice : *Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins.*

Ainsi se trouverait réalisée cette admirable parole de l'Evangile : « Que le premier d'entre vous soit le serviteur des autres. » Et ce n'est certes pas nous qui nous élèverions contre une semblable maxime. (Applaudissements.)

Pour moi, je vous le déclare, je me fais une si haute idée du pouvoir, que celui qui y verrait une question d'émoluments me paraîtrait le dernier des hommes. Il y a dans le fait de commander à ses semblables je ne sais quoi de présomptueux qui a besoin d'être amnistié par la passion de leur être utile. Gouverner, c'est se dévouer. (Applaudissements prolongés.)

On a demandé si je consentirais à m'appliquer la règle que je proclame. Voici ma réponse : Dans le système d'universelle association, ans le système, complètement réalisé, que j'appelle de tous mes vœux.... OUI ! (Acclamations unanimes.) Et ce OUI, je désire qu'il soit imprimé à 200,000 exemplaires, pour que, si jamais je venais à le renier, chacun de vous pût, un exemplaire à la main, me démentir et me confondre. (Nouvelles et bruyantes acclamations.)

Quelques mots encore, à moins que votre attention ne soit fatiguée. (De toutes parts. *Non! Non!*) On a

essayé de répandre parmi les ouvriers la crainte que l'égalité du salaire ne descendît pour eux au niveau du *minimum*. Tel ouvrier, a-t-on dit, qui gagnait 6 francs, sera réduit à n'en gagner que 3, comme l'ouvrier moins habile. Nous n'avons jamais ni rien voulu ni rien avancé de semblable. Notre conviction profonde, au contraire, est que l'égalité, en tant qu'elle se combinerait avec l'association, assurerait à chacun le *maximum* des salaires d'aujourd'hui. Il s'agit pour nous, non pas d'abaisser, mais d'élever de plus en plus le niveau du bien-être.

Au surplus, entre l'égalité et l'inégalité, libre à vous de choisir.

Seulement, rappelez-vous que l'association est féconde pour le bonheur. La fraternité, c'est la science de la richesse. Soyez frères, vous serez riches; soyez frères, vous serez heureux par le devoir.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

26 avril 1848.

L'Assemblée nationale sera réunie dans quelques jours. Il importe donc que les graves questions qui doivent lui être soumises soient débattues.

Voici l'ensemble des actes et des idées sur lesquels nous appelons l'examen des divers membres de la Commission, que nous venons de convoquer à cet effet. Nous avons cru devoir publier d'abord cet exposé, pour que le débat, préparé d'avance, soit plus fructueux.

PREMIÈRE PARTIE.

A peine annoncée et installée, la Commission a pu compter par des désastres tous les vices de notre régime économique. Une société ébranlée jusqu'en ses fondements par suite de la trop longue application d'un principe subversif, voilà ce que la Commission a eu devant elle. Industries en déroute et demandant secours, ateliers en désordre, intérêts en guerre, ouvriers et patrons divisés par des contestations de chaque jour, entreprises tout à coup arrêtées, intervention de l'État réclamée à grands cris par des propriétaires d'usines, protection de l'État invoquée avec angoisse ou colère par une foule de travailleurs aux abois; tel est le spectacle qu'a fait passer sous nos yeux le système de la concurrence réduit à déposer le bilan de ses misères.

Mais, d'un autre côté, il nous a été facile de reconnaître qu'il y avait au fond de cette société malade une tendance sinon générale, du moins très-énergique, à encourager les tentatives généreuses et à se préoccuper d'une meilleure organisation du travail.

Méditer avec ardeur le code des prolétaires à affranchir, en préparer silencieusement les matériaux, se confiner enfin dans les études solitaires, n'aurait pas suffi. Placés au milieu d'une mêlée confuse d'intérêts qui s'adressaient à nous impétueusement, pressés par les clameurs de la misère, qu'avait saisie une impatience légitime, nous avions à écouter les plaintes, à calmer les irritations, à terminer les différends par une impartiale

bienveillance, à maintenir par un arbitrage permanent la tranquillité de Paris, à accueillir comme des bienvenus et à guider les travailleurs qui offraient de fonder, à côté d'un passé chancelant, des associations fraternelles, colonies de l'avenir.

Ce qu'une semblable mission renfermait de dangereux, ce qu'elle pouvait soulever contre nous de ressentiments aveugles et de passions ingrates, ce qu'elle exigeait de prudence et de fermeté, soit à l'égard des résistances injustes, soit à l'égard des prétentions outrées, il ne nous appartient pas de le dire. Au sein de la plus affreuse détresse, dans l'orageuse ivresse d'une révolution, sous le coup des plus pressantes nécessités, et avec le sentiment de sa force, la population ouvrière, dont nous avons vécu entourés, s'est montrée constamment calme et confiante. Ce n'est pas nous qui parlons ici, ce sont les faits.

CONCILIATIONS.

Appelés chaque jour, comme arbitres dans les contestations des ouvriers et des patrons, nous sommes intervenus toutes les fois que notre intervention a été acceptée par les deux parties. Un grand nombre de conciliations ont été ainsi opérées. Nous n'en citerons que quelques-unes, à cause de leur importance capitale: la paix de la place publique en dépendait.

Et d'abord, on nous a reproché assez généralement d'avoir fait décréter la diminution de la durée du travail. Eh bien, à part les considérations de justice, d'hu-

manité, de saine économie politique, qui militaient en faveur de cette mesure, il est bon qu'on sache qu'il y avait là, le lendemain de la révolution, une question terrible, une question de guerre civile. Que fîmes-nous, cependant? Malgré des réclamations ardentes et qui pouvaient sembler irrésistibles, nous refusâmes hardiment de rien décider avant d'avoir consulté les chefs d'industries; et, convoqués en grand nombre, ils s'empressèrent d'adhérer à la demande des ouvriers, tant l'adhésion leur parut équitable et le refus périlleux!

Paris n'a pas su que, le 29 mars dernier, il a failli se réveiller sans pain. Les ouvriers boulangers refusaient de la manière la plus formelle de continuer leurs travaux si leur situation, si pénible en effet, n'était point améliorée sans retard. Ils arrivèrent au nombre de plusieurs mille au Luxembourg pour exposer leurs souffrances et leurs résolutions. Tous les travaux de boulangerie avaient été abandonnés et ne devaient pas être repris. Les patrons accouraient consternés. Des délégués, désignés par les patrons et par les ouvriers, discutèrent, grâce à notre intervention, tous les détails de leur situation respective. Un arrangement amiable eut lieu enfin; un tarif fut adopté, à la satisfaction de tous, et ces milliers d'hommes, dont le travail est le premier besoin de la ville, se retirèrent émus, reconnaissants. Paris eut du pain le lendemain, et ne sut pas même qu'il avait été sur le point de n'en pas avoir.

Quelques jours auparavant, la circulation dans Paris avait été doublement menacée.

C'était d'abord le pavé des rues qui conservait encore le mouvement de la révolution. Les voitures ne pou-

vaient circuler. Or, les paveurs refusaient d'aplanir les chaussées et mettaient des conditions nouvelles à leur travail. Reconnues légitimes, dans un débat contradictoire des patrons et des ouvriers, les demandes des paveurs furent accueillies favorablement, et les rues reprirent leur aspect accoutumé.

Mais à peine les pavés étaient-ils remis en place et la circulation redevenue possible, que sur tous les points de Paris, les voitures s'arrêtèrent. Ce furent d'abord les Omnibus, Favorites, etc., puis les fiacres, cabriolets, etc., toutes les voitures publiques. Des questions de salaire divisaient les cochers et les entrepreneurs. Pendant plusieurs jours, les délégués des parties furent contradictoirement entendus. Un accord eut lieu enfin, et la circulation reprit de toutes parts.

Une salle provisoire était à construire pour les délibérations de l'Assemblée nationale, l'enceinte de l'ancienne chambre des députés n'étant pas assez vaste pour la République. Au moment où les travaux devaient être poussés avec le plus d'activité, l'ouverture de l'Assemblée approchant, les couvreurs descendirent du toit de l'édifice et refusèrent d'y remonter, par suite de différends avec les entrepreneurs. Notre intervention fut requise, et, dès que nous eûmes fait appel à leur patriotisme, les couvreurs offrirent de travailler gratuitement pour la République : générosité que la République ne pouvait accepter ; car elle devait dès-lors un second salaire, la reconnaissance.

Il suffit d'avoir indiqué quelques-unes des conciliations que nous avons opérées. La liste totale en serait trop longue. Il est peu de professions qui ne se soient

adressées à r ; nous citerons seulement les mécaniciens des ateliers Ch. Derosne et Cail, les mécaniciens de l'atelier Farcot, les ouvriers en papiers peints, les ouvriers zingueurs, les chapeliers, les ouvriers et entrepreneurs de vidanges, les blanchisseurs de la banlieue, etc., etc.

Il est à remarquer que ce sont, le plus souvent, les patrons qui viennent les premiers solliciter notre arbitrage, et nous faire part de leurs embarras. Patrons et ouvriers prennent séparément le chemin du Luxembourg ; ils en sortent presque toujours ensemble.

Les procès-verbaux de ces conciliations sont déposés aux archives de la Commission, revêtus de la signature des parties : modestes archives du travail et de la concorde !

ASSOCIATIONS FONDÉES.

Tout en travaillant ainsi à rapprocher des intérêts divisés, nous avons voulu rapprocher aussi l'avenir du présent par quelques créations nouvelles. Plusieurs associations importantes ont été fondées par nos soins ; à l'heure qu'il est, ces sociétés travaillent au milieu de Paris.

L'ancienne prison de Clichy est devenue un vaste atelier. Les ouvriers tailleurs, réunis en association, y exécutent de grands travaux pour l'État. Voici quelques détails sur l'organisation et la situation de la société.

Le principe sur lequel repose l'association des ouvriers

tailleurs est la fraternité. Association mobile, elle est toujours ouverte au travailleur qui se présente, en demandant du travail et en acceptant les conditions fraternelles de la maison. Ces conditions sont l'égalié du salaire pour tous les associés, le partage égal des bénéfices, et l'activité dans le dévouement.

Un jury, nommé par élection, est chargé de veiller au bon ordre, et, s'il y a lieu, de prononcer les exclusions.

Trois délégués, élus par l'association, la représentent et l'administrent conjointement avec une commission administrative.

Une commission d'examen contrôle les actes de l'administration.

La *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* est représentée près de l'association par un agent, M. Frossard, entré en fonctions depuis le 14 avril.

L'association est installée et travaille depuis les premiers jours de ce mois.

L'Etat lui a commandé, pour la garde nationale sédentaire, 100,000 tuniques, à 10 fr. la tunique, et 100,000 pantalons, à 3 fr., le drap étant fourni; pour la garde nationale mobile, 10,180 tuniques à 11 fr., 10,180 pantalons à 3 fr.

Ces travaux sont exécutés, en ce moment, par environ 1,200 associés. De plus, l'association donne du travail au dehors à un grand nombre d'ouvrières culottières.

Malgré les frais d'installation et de matériel, l'association, inventaire dressé de sa situation au bout du premier mois, se trouve déjà avoir un bénéfice à partager; bénéfice modeste, il est vrai, comme tout béné-

fice de début, mais qui est à la fois un encouragement et une espérance.

Le nombre considérable d'ouvriers qui se sont présentés dans les premiers jours, et qui ont dû se partager des travaux insuffisants pour tant de mains; l'affluence, quelque peu désordonnée des gardes nationaux qui venaient en foule aux portes des ateliers demander leurs habits; l'inexpérience administrative, si naturelle dans les premiers jours, ont causé d'abord quelque confusion dans le travail. Mais des mesures d'ordre ont été prises, et aujourd'hui, les ouvriers associés, les uns réunis dans la vaste salle de l'ancien parloir, les autres dispersés par groupes dans les cellules, travaillent avec la généreuse ardeur que donne la certitude de servir une idée féconde. Noble spectacle, au milieu des luttes de l'antagonisme universel, à côté des intérêts aux prises, que cette grande assemblée d'hommes unis par les liens de la plus intime solidarité; touchant spectacle que cette prison devenant le premier asile de la vraie liberté!

La caserne de l'allée des Veuves, aux Champs-Élysées, a reçu une seconde société fondée sur les mêmes principes de dévouement fraternel. Les selliers y travaillent aux équipements de la cavalerie.

Les ouvriers fileurs, réunis en une troisième association, ont reçu également des commandes importantes de l'État, et se sont entendus, par nos soins, avec une autre association, celle des ouvriers passementiers.

Chaque jour, des sociétés nouvelles se présentent devant la Commission avec leurs plans et leurs statuts, demandant aide et approbation. Les chefs d'a-

teliers viennent, de leur côté, offrir leurs usines à l'État, et mettre à sa disposition leurs instruments de travail, les uns par générosité, d'autres par un calcul intelligent.

A en juger par la force du courant qui emporte la vieille société, la transformation, sans la crise, serait facile et prompte. Le mouvement est donné en effet; il est irrésistible. Tout pousse, tout est entraîné vers l'association, système sauveur qui tôt ou tard sera béni par ceux-là surtout qui, aujourd'hui, le décrient et le calomnient. Le régime de la concurrence, de l'antagonisme, c'est-à-dire de l'anarchie et de la haine, du désordre et de la guerre, abdique au sein des calamités qu'il a produites.

Peut-être pourra-t-on retarder sa chute par quelques compromis d'un jour; et, pour notre compte, nous ne nous refuserons pas à étayer de notre mieux cet édifice vieilli qui, de toutes parts, se lézarde et craque. On peut nous en croire, nous à qui, depuis la révolution de février, cette périlleuse et ingrate besogne n'a valu que fatigues presque surhumaines, injures, calomnies, et calomnies de la part de ceux-là mêmes dont, au risque de notre popularité, quelquefois au péril de notre vie, nous protégions la sécurité! Mais qu'on ne se fasse pas illusion! Le temps est passé des vains palliatifs : à une situation désespérée il faut des remèdes souverains....

Lesquels? C'est ce que nous avons cherché de bonne foi, en tenant compte des nécessités d'une transition, avec tous les ménagements que l'équité conseille, mais

si en partant de ce principe : Fais ce que dois, et le
n adviendra.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous n'avions pas seulement à pourvoir aux nécessés de la situation présente ; nous avions à rassembler s matériaux pour l'avenir. Aussi avons-nous médité ieusement et discuté avec le plus grand soin, dans plus grand détail, la plupart des questions d'où dépnd le salut du peuple, et par là nous entendons le lut de la société tout entière ; car nous ne saurions op le répéter : les intérêts sont solidaires, et s'ils en nt venus à se considérer comme ennemis, cela tient iquement au défaut d'étude et à un ordre social vieux. Ceux qui aujourd'hui nous combattent avec un nportement si peu réfléchi ne savent pas jusqu'à quel oint nos idées sont faites pour les rassurer et les proiger.

N'importe ! le jour viendra où les plus aveugles nous endront justice : notre conscience nous en répond, et ela nous suffit.

Le secrétaire général de la Commission de Gouvernenent pour les travailleurs, M. François Vidal, et M. C. Pecqueur, ont été chargés de résumer les principaux résultats de nos délibérations intérieures.

Voici l'ensemble des idées que nous avons cru devoir vous soumettre :

A l'ancienne féodalité territoriale et militaire a succédé, en ces derniers temps, une féodalité financière,

industrielle et commerciale, qu'il s'agit aujourd'hui d détruire au nom de la solidarité humaine, c'est-à-dir au profit de tous, de tous sans exception.

Par la volonté de Dieu, une nouvelle et plus haut conception du droit est née du mouvement caché d siècles. Les sentiments et les idées ont changé da les âmes et dans les esprits ; les mœurs et les institu tions tendent nécessairement à changer dans les soci tés modernes. Les monstrueux résultats du *laiss faire* ont achevé de le discréditer sans retour. L'édifi économique du passé craque de toutes parts, mi dans ses fondements; et la société, telle que l'ont fai la concurrence et l'isolement, est devenue presque im possible. L'industrie, le commerce, tout le travail na tional, toute l'activité du monde européen, se trouve livrés à un désordre radical et permanent, à des cris périodiques, à une imprévoyance absolue. L'insuffi sance et le désordre sont partout; l'arène du mercan tilisme est couverte de blessés et de morts. Une for portion du peuple subit un sort lamentable; un tra vail incessant l'exténue, l'atrophie, la déprime, l moissonne, grâce à ce régime économique aujour d'hui tant vanté. Faute de travail, il en est qui viven plongés dans une misère héréditaire de chaque heure il en est d'autres qui, par la douleur et les privation succombent à toutes les suggestions du désespoir.

Mais voici le moment venu de compter avec la m sère, d'aviser aux mesures réparatrices. Sur l'étenda sacré autour duquel se groupe le peuple, on a écr trois mots qu'aucune main désormais n'effacera; c la réalisation de cette devise est amenée par le cou

indomptable des choses : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

Or, deux grandes formes ou combinaisons semblent destinées à envelopper en quelque sorte les nouveaux rapports civils et sociaux ; deux grandes idées, corollaires obligés des sentiments d'égalité et de fraternité, ont seules puissance aujourd'hui de réédifier et d'enrichir : d'une part, l'*association*, principe de toute force et de toute économie ; d'autre part, l'*intervention désintéressée de l'État*, principe de tout ordre, de toute justice distributive et de toute unité.

Nous avons assez dit devant vous quels bienfaits l'association porte dans ses flancs : ces bienfaits légitiment son avénement, que nous annonçons. Quant à l'État, il est clair que, s'il a une fonction sociale, c'est d'intervenir en protecteur pacifique partout où il y a des droits à équilibrer, des intérêts à garantir ; c'est de placer tous les citoyens dans des conditions égales de développement moral, intellectuel et physique. Voilà sa loi. Et il ne peut l'accomplir, cette loi, qu'en se réservant le droit de distribuer le crédit, de fournir des instruments de travail à ceux qui en manquent, de manière à rendre accessibles à tous les sources vives de la richesse. Otez cette attribution économique, toute de prévoyance, à l'État, — nous entendons l'État démocratiquement constitué, — et l'organisation du travail est un mensonge, et le remède aux maux intolérables du peuple est impuissant à toujours.

Mais ces principes n'auront de vertu qu'à la condition de s'appliquer à chaque sphère de l'activité sociale, à chaque ordre de travaux et d'intérêts. Si un vaste ensemble de mesures et de combinaisons, con-

çues dans cet esprit d'unité, ne vient point transformer parallèlement et progressivement l'agriculture, l'industrie et le commerce ; si le législateur et l'économiste, dans leurs vues d'avenir, ne donnent pas une égale attention à la production, à la répartition, à la consommation des richesses, et n'en harmonisent pas tout à la fois le mode et les lois ; s'ils négligent d'introduire la solidarité et la réciprocité entre les travaux et entre les personnes, tout est compromis et périclite, parce que tout est soumis de nouveau à la contradiction, au double emploi, à l'antipathie et à la guerre.

Déjà, après vous avoir montré par quels motifs nous avions été amenés à prononcer la déchéance d'un *laisser faire* liberticide, à substituer à l'antagonisme, à l'isolement, le principe de l'union et de la solidarité, nous avons esquissé devant vous le plan de l'organisation du travail dans les ateliers de l'industrie manufacturière, et nous avons même antérieurement indiqué comment, par la construction de quelques vastes édifices, c'est-à-dire par une simple disposition architectonique intelligente, il serait possible de réaliser une grande économie dans la consommation des familles ouvrières, sans troubler aucun intérêt.

Mais il faut aller au delà : il n'est jamais entré dans notre pensée de circonscrire à d'aussi minces proportions le problème complexe de l'organisation du travail.

La concurrence, en effet, le gaspillage, la confusion et le désordre ne sont-ils point partout : à la campagne comme à la ville, dans la ferme et à la boutique

aussi bien que dans la manufacture? Ne pèsent-ils point sur tous les âges et tous les sexes; sur les femmes et les enfants tout autant que sur les hommes et les adultes? Donc *l'atelier social* AGRICOLE et *l'atelier* D'ÉCHANGE, de VENTE OU D'ACHAT, doivent être organisés en même temps que *l'atelier social* INDUSTRIEL.

Le début dans cette œuvre capitale nous est indiqué par les circonstances mêmes où nous nous trouvons. Tout le monde doit être frappé de deux grands faits qui s'aggravent, à mesure que nous marchons, d'une double tendance qui nous menace tout à la fois du *trop plein* et du *paupérisme* anglais. Le désastre est dans les rangs des entrepreneurs, et le chômage dans les rangs du peuple; le travail est suspendu dans beaucoup d'ateliers; une masse d'ouvriers, de jour en jour plus considérable, reste en dehors du travail national, déclassée, flottante.

Chaque jour des chefs d'établissements de tout ordre viennent faire entre nos mains acte d'abandon de leurs instruments de travail, nous demandant de substituer l'action de l'État à la leur, afin de sauvegarder le salaire de leurs nombreux ouvriers. Quant aux ouvriers sans emploi, ils accourent en foule.

Une implacable nécessité va donc faire fléchir le législateur, il faudra bien satisfaire à d'aussi impérieux besoins.

1° L'État doit arrêter, diminuer au moins les désastres de l'industrie particulière, sauver les entrepreneurs en achetant leurs usines toutes les fois qu'il y aura convenance et qu'eux-mêmes ils en feront l'offre. L'État doit aussi sauver les ouvriers en leur ménageant les

moyens de continuer leurs travaux. C'est le double but que nous nous sommes proposé en élaborant le projet d'*ateliers sociaux* pour l'industrie, sur lesquels nous avons déjà attiré votre attention.

2° L'État doit créer de nouveaux centres de travail et de production, où toute la portion déclassée, inoccupée et nécessiteuse de la population puisse être admise immédiatement, et trouver bien-être, sécurité, dignité, liberté. Pour répondre à ce besoin pressant, nous proposons comme mesure adoptée en principe le rachat des chemins de fer, des canaux et des mines, afin qu'on les transforme aussitôt en ateliers sociaux, en chantiers de la République.

Toujours dans le même but, nous proposons la création d'ateliers agricoles sur les différents points du sol français où pourra être déversé le trop plein des villes manufacturières.

Nous proposons des entrepôts et des bazars, destinés à régulariser les échanges ; à introduire la vérité et la sincérité dans les transactions ; à simplifier les rouages et à réduire les frais du commerce ; à fonder sur de nouvelles bases le crédit industriel ; à généraliser l'usage du papier-monnaie.

3° L'État doit assurer les ressources financières de tous ces établissements, fonder le crédit foncier et commercial, et, pour cela, décréter un ensemble d'institutions ou de combinaisons économiques qui répondent aux exigences d'une situation inouïe.

Nous proposons, en conséquence, de transformer le système des banques et des assurances en institutions nationales ; d'affecter au budget spécial de l'organisa-

tion du travail tous les bénéfices que l'État retirera de la création des entrepôts et bazars, dont vous connaîtrez bientôt l'économie.

Nous proposons aussi un projet d'organisation du crédit foncier, d'après lequel on pourrait racheter les dettes hypothécaires, et mettre au service de l'agriculture des capitaux à bon marché.

D'autres conceptions pratiques que nous élaborons, notamment celle d'un impôt unique, viendront compléter cet ensemble de mesures destinées à servir de transition entre l'ancien ordre et le nouveau ; car il ne s'agit point de faire, en un moment, table rase des vestiges d'un long passé, mais de greffer en quelque sorte l'avenir sur le présent.

En résumé, nous soumettons à la discussion deux ordres de mesures fort distinctes : d'une part, des ateliers sociaux d'agriculture et d'industrie à organiser sur les bases nouvelles de l'association et de la solidarité ; de l'autre, des institutions à fonder, à modifier ou à transformer.

Nous exposons d'abord nos idées sur les ateliers agricoles, sur les entrepôts et les bazars commerciaux, sur l'organisation unitaire des assurances, et sur les banques nationales ou banques d'État à établir dans toute la République.

AGRICULTURE.

L'agriculture offre au travail un champ vaste et fécond, un champ à peu près illimité. L'agriculture permet de proportionner constamment la produc-

tion aux besoins et aux ressources de la consommation ; elle offre aux travailleurs une occupation permanente, une rémunération assurée. On peut donner à l'agriculture un plein essor, sans craindre d'ajouter à l'encombrement des marchés et de déprécier les produits, sans craindre de ruiner des ateliers voisins et de déplacer la misère au lieu de la secourir, sans craindre de jeter sur le pavé de pauvres ouvriers employés ailleurs, et de faire baisser le prix des salaires.

Le cultivateur vit sur le sol, des produits du sol, sans avoir besoin d'acheteurs. Son existence ne dépend point, comme celle des ouvriers de l'industrie, des vicissitudes du commerce, des hasards, des crises politiques, de la fermeture d'un débouché lointain, d'une catastrophe imprévue.

L'ouvrier de l'industrie ne peut vivre qu'à la condition de trouver un écoulement pour ses produits. Les produits agricoles, à la rigueur, peuvent être consommés directement par les producteurs eux-mêmes.

L'agriculture est favorable à la santé, à la moralité des travailleurs ; elle leur permet de varier leurs travaux, de développer leur activité et leur intelligence, à l'air libre, au milieu des magnificences de la nature.

L'industrie manufacturière entasse les créatures humaines par milliers dans les villes, dans des maisons sales et malsaines, où hommes, femmes et enfants s'étiolent, périssent faute d'air et de soleil ; elle épuise, elle abrutit les ouvriers par l'excès d'un travail monotone ; elle les voue à la misère, à l'immoralité, et le plus souvent à une mort prématurée.

La France n'est certes pas trop peuplée ; mais la

population est fort mal répartie sur notre territoire. Il faut arriver à une distribution meilleure ; il faut peupler les campagnes désertes du trop plein des villes ; il faut faire refluer vers les champs et diriger vers l'agriculture le plus grand nombre de bras ; il faut, par la séduction, entraîner dans des colonies agricoles la population surabondante des cités industrieuses. L'émigration volontaire d'un certain nombre de travailleurs aura pour résultat inévitable de rendre meilleure la condition des ouvriers des villes, de diminuer le nombre des bras sans emploi, d'absorber une partie du travail offert, par conséquent d'amortir la sous-enchère entre compétiteurs affamés, de faire hausser le prix de la main-d'œuvre ou le taux des salaires.

Il faut créer des ateliers ou des colonies agricoles.

Nous proposons la fondation, dans chaque département, d'ateliers agricoles, d'ateliers sociaux placés sous la direction de l'État.

Ces établissements seraient des écoles théoriques et pratiques d'agriculture ; ces ateliers garantiraient à chaque travailleur, non-seulement le droit au travail, mais encore le droit aux instruments de travail et aux fruits du travail, le droit à l'éducation, au libre développement des facultés, aux douceurs de la vie.

Une somme de 100 millions serait affectée à cette destination spéciale. Ces millions ne seraient point demandés à l'emprunt, ne seraient point pris sur le budget normal, sur les recettes ordinaires ; ils ne seraient point levés sur les contribuables par un surcroît d'impôts. Ils seraient fournis par de nouvelles sources de revenus publics, sources fécondes dont il n'y a qu'à

tirer parti. Nous vous dirons tout à l'heure comment, sans rien ajouter aux charges qui grèvent aujourd'hui les citoyens, mais en rendant à la société de véritables services, l'État pourrait augmenter de plusieurs centaines de millions les recettes annuelles de la trésorerie nationale.

Voici, selon nous, comment ces colonies devraient être organisées.

Il serait mis à la disposition de l'État un crédit de 100 millions, destiné à l'établissement de colonies agricoles. Ces colonies seraient des propriétés nationales.

On créerait d'abord une colonie par département, sauf à en augmenter le nombre, s'il était nécessaire.

Chaque colonie devrait se composer d'environ cent familles.

Chaque colonie serait dirigée par un agronome qui représenterait l'État, commanderait et surveillerait les travaux. Ce directeur choisirait ses chefs de service et composerait son cadre de contre-maîtres.

Quand l'atelier serait en pleine activité, quand les hommes auraient eu le temps de se connaître et de se juger, les contre-maîtres seraient choisis par le directeur, parmi les candidats désignés par les colons eux-mêmes.

Le personnel de la colonie serait composé, pour un tiers au moins, de cultivateurs; pour un autre tiers, d'artisans dont la profession se rattache à l'agriculture ou dont les travaux sont partout nécessaires, tels que forgerons, charrons, maréchaux, bourreliers, menuisiers, maçons, charpentiers, serruriers, tailleurs, cordonniers, sabotiers, etc.; enfin, pour le dernier tiers,

d'ouvriers de l'industrie pris dans les villes manufacturières.

Pour l'admission, on exigerait la connaissance d'un métier, une probité et une moralité incontestables. La préférence serait donnée aux familles les plus nombreuses et les plus pauvres.

Le directeur prononcerait sur les admissions dans les premiers temps ; mais, dès que le personnel de la colonie serait en partie formé, nul ne pourrait être admis sans que le comité d'administration eût été consulté.

Ce comité d'administration, composé de quinze membres, et nommé par tous les colons, délibèrerait, sous la présidence du directeur, sur tous les intérêts de l'association, et surveillerait la comptabilité et la gestion des affaires.

Le comité prononcerait aussi sur les cas d'exclusion, mais après enquête, après avoir entendu les explications de l'accusé, et par jugement motivé que signeraient les deux tiers des membres.

Les colonies seraient soumises à l'exploitation unitaire, et au régime de la grande culture par familles associées.

Les colons seraient logés dans un vaste bâtiment divisé en autant d'appartements séparés qu'il y aurait de familles. Chaque famille aurait un logement spacieux et commode, propre et salubre, chauffé, éclairé, le tout moyennant un loyer modéré, car chacun sait qu'un vaste édifice, propre à loger cent familles, coûte moins cher à bâtir que cent maisons isolées. Il y aurait, en outre, des salles communes, des salles de réunions,

de lecture, une bibliothèque, des livres, des journaux, tout ce qu'on rencontre dans les villes, tout ce qui facilite les relations et rend la vie attrayante. Il y aurait une cuisine économique où les aliments seraient préparés, et revendus au prix coûtant ; il y aurait de même des lavoirs, des buanderies communes.

De la sorte, les colons profiteraient de tous les avantages de la vie collective, de la vie en grande réunion, de toutes les économies que permet de réaliser la consommation sur une grande échelle ; et néanmoins chacun aurait son chez soi, son foyer domestique, son intérieur dans lequel il pourrait s'isoler, se retrancher comme dans un inviolable sanctuaire.

Entre associés, la spéculation est prohibée. Il n'y aurait ni boutiques ni marchands dans la colonie. Toutes les provisions seraient achetées en gros par l'administration et revendues au prix de revient.

Pour établir ces colonies, on peut acheter des terres vagues appartenant aux communes.

On peut défricher des landes, dessécher des étangs, assainir des marais, conquérir de nouveaux terrains à la culture.

On peut acheter des propriétés particulières et invoquer au besoin la loi d'expropriation, car les colonies sont, au plus haut degré, des établissements d'utilité publique.

On peut prendre un grand domaine sur lequel on trouverait déjà et l'habitation convenable et le mobilier agricole. Il y a encore en France des châteaux que les possesseurs céderaient volontiers à l'État, et d'ancien-

nes terres seigneuriales, qui pourraient devenir de magnifiques colonies.

En défrichant des terres incultes, mais susceptibles de fertilité, des terres dont la valeur vénale est aujourd'hui insignifiante, on mettrait les colons dans les conditions les plus favorables, et l'on augmenterait la surface du sol cultivé.

Les colons combineraient les travaux agricoles et les travaux industriels, mais l'agriculture serait toujours la base fondamentale. Déjà même, aujourd'hui, pour l'agriculture comme pour l'industrie, cette combinaison est devenue une nécessité, une question de prospérité ou de décadence, de vie ou de mort. Grâce à cette combinaison, chacun pourrait changer d'occupations, se délasser du travail de l'atelier par le travail des champs, et *vice versa*. D'ailleurs, pour réaliser l'abondance de toutes choses, il faut que l'on puisse tirer parti de toutes les forces disponibles, du temps et des bras que, tantôt l'agriculture, tantôt l'industrie, ne réclament pas. Quand il n'y a point d'ouvrage aux champs, quand la saison n'est pas favorable, par les jours de pluie, de gelée, pendant les chaleurs accablantes de l'été et les longues veillées d'hiver, on peut imprimer une grande activité aux métiers et aux machines. Quand, au contraire, les semailles ou la moisson exigent, à un moment donné, le concours simultané d'un grand nombre de travailleurs, on ralentit la fabrication pour se livrer spécialement à la culture. Ce serait le mariage fécond de l'agriculture et de l'industrie.

CONDITIONS DE L'ASSOCIATION.

Les colons sont solidaires. Ils sont associés pour les travaux agricoles et pour les travaux industriels, et les bénéfices à partager se composent des produits des deux industries combinées.

Sur le produit brut de la colonie, on commence d'abord par prélever le salaire du travail.

Ce salaire est uniforme pour les travailleurs de la même catégorie ; mais il pourrait y avoir plusieurs catégories différentes.

Le conseil d'administration, nommé par les colons et présidé par le directeur, déterminerait les diverses catégories et fixerait le taux des salaires pour chacune d'elles.

Le salaire serait payé chaque semaine, mais, en dehors de ce salaire fixe, tous les associés auraient droit à une part dans les bénéfices.

Dans la fixation du prix des salaires, on prendrait pour base du *minimum* le taux moyen actuel de chaque profession et de chaque contrée.

Ce taux moyen pris pour *minimum* d'une part, les économies réalisées dans les dépenses, par la consommation sur une grande échelle, d'autre part ; enfin, le droit à un dividende ou à une fraction des bénéfices, introduirait dès le principe des améliorations notables dans le sort des travailleurs.

Le *minimum* du salaire serait garanti, dans tous les cas, par le fonds de réserve dont il va être parlé.

Après le montant des salaires, on prélèverait sur le produit brut les frais quelconques d'exploitation, les frais d'entretien du matériel, enfin l'intérêt à 3 p. 0/0, au profit de l'Etat, de tout le capital engagé. Ces frais et cet intérêt feraient partie des dépenses annuelles, et seraient mis à la charge de l'association.

Ainsi, les colons payeraient chaque année à l'Etat l'intérêt à 3 p. 0/0 de tout le capital que la colonie aurait coûté.

Tout ce qui resterait du produit brut formerait le produit net, ou le bénéfice.

Ce bénéfice serait ainsi partagé :

1° Un quart serait prélevé au profit de l'Etat pour servir à la fondation de colonies nouvelles (affectation spéciale.)

2° Un autre quart serait consacré à composer un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades de la colonie. Sur ce fonds, on payerait le médecin, les frais de pharmacie et d'infirmerie, etc. Toutes ces dépenses seraient supportées par l'association.

3° Un autre quart servirait à former un fonds de réserve, lequel serait affecté à réaliser la solidarité de toutes les industries, l'assurance mutuelle entre les colonies différentes et entre tous les ateliers sociaux de la République. De la sorte, les ateliers ou les colonies qui, une année se trouveraient en souffrance, pourraient être secourus par ceux qui auraient prospéré.

Ce fonds de réserve, composé d'une retenue d'un quart sur les bénéfices de toutes les colonies et de tous les ateliers, formerait bientôt un capital considérable;

lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais appartiendrait à tous collectivement.

Le fonds de réserve de tous les ateliers de France serait confié, sous la surveillance de l'État, à un conseil supérieur d'administration qui, le cas échéant, aurait à répartir les secours, qui aurait, en outre, à employer productivement le capital collectif.

4° Enfin, le dernier quart des bénéfices serait attribué aux colons et réparti entre tous, proportionellement au nombre des journées de travail fournies dans l'année par chaque associé, toutes les journées de travail étant considérées comme équivalentes.

Les femmes, les enfants des deux sexes qui auraient travaillé dans la colonie, auraient droit à une part dans les bénéfices.

Or, comme dans les ateliers agricoles industriels on peut tirer parti des bras les plus faibles, des intelligences les plus bornées, le père d'une nombreuse famille n'aurait pas, comme aujourd'hui, à supporter seul les dépenses du ménage. D'un autre côté, la crèche, la salle d'asile, l'école gratuite, se chargeraient de l'éducation des enfants, et la colonie pourvoirait, sur le fonds de secours, aux frais de maladie, à l'entretien des infirmes et des vieillards.

A ces colonies on pourrait annexer des établissements qui deviendraient pour elles des causes de prospérité certaine, des sources fécondes de revenus :

1° Une école d'agriculture dans laquelle on admettrait élèves payant pension, boursiers entretenus aux frais de l'État, des départements, des communes; les professeurs seraient naturellement payés sur le budget

de l'éducation publique; les enfants de la colonie seraient admis à suivre le cours à titre gratuit ;

2° Les hospices à fonder pour les invalides de l'industrie ; les maisons de retraite à fonder pour les vieillards de l'un et de l'autre sexe ;

3° Les établissements charitables placés aujourd'hui au sein des villes, et qui seraient bien mieux à la campagne, où ils coûteraient moins cher, où les pensionnaires mèneraient une existence plus heureuse, en même temps qu'ils pourraient se rendre utiles dans les travaux de jardinage ;

4° Les hospices d'orphelins ou d'enfants trouvés. De ces enfants on s'attacherait à faire des cultivateurs.

La vie étant moins coûteuse à la campagne, l'État, les départements, les communes, qui supportent les frais de ces institutions de charité, auraient intérêt à s'entendre avec l'administration de la colonie, et pourraient ainsi réduire la liste civile de la misère ou faire participer aux secours un plus grand nombre de malheureux.

Si l'on transportait dans les colonies les invalides, les infirmes, les vieillards, les indigents, les orphelins entretenus à grands frais dans les villes, on donnerait à nos colons des consommateurs pour leurs denrées et pour leurs produits manufacturés, et l'on enrichirait le sol des engrais qui peuvent être fournis par une population nombreuse.

Dans notre pensée, il devrait être établi des rapports d'étroite solidarité entre les différentes colonies, puis

entre tous les ateliers placés sous la direction de l'État. Ces ateliers deviendraient naturellement clients les uns des autres, et régulariseraient entre eux les échanges de services. Chacun produirait de préférence ce qu'il excelle à produire, soit à raison de la nature même du sol ou de la situation géographique, soit à raison des aptitudes spéciales de la population. l'État, directeur suprême, combinerait et distribuerait les travaux, répartirait les commandes, maintiendrait l'équilibre de la production et de la consommation.

Voilà l'exposé sommaire de notre plan. Nous aurons à le développer devant vous dans ses moindres détails.

Il nous reste maintenant à expliquer à l'aide de quelles ressources l'Etat pourrait suffire à la fondation des colonies.

Ces ressources nous seraient fournies par le produit des entrepôts et des bazars commerciaux, par le produit des assurances centralisées, par les bénéfices annuels des banques nationales.

COMMERCE INTÉRIEUR, ENTREPÔTS ET BAZARS.

C'est un préjugé assez généralement répandu que le commerce est la source vive des richesses. Le commerce voiture les richesses; il les déplace, mais il ne les crée pas. L'activité du commerce est un *signe*, un *effet* de la prospérité générale : il n'en est point la *cause*. Il ne faut pas confondre le cours d'une rivière avec la source qui l'alimente. La source réelle de la richesse, c'est le travail.

Les commerçants remplissent dans la société un rôle utile mais secondaire. Leur véritable fonction consiste à transporter, des lieux de production aux lieux de consommation, les denrées et les marchandises, à mettre le produit déjà créé à la portée du consommateur.

Comme distributeurs de produits, comme intermédiaires, les commerçants ont droit à une rétribution ; mais il ne faut pas se méprendre sur la valeur réelle de leurs services. Nous parlons ici du commerce qui a une véritable utilité. Quant au commerce de spéculation qui consiste à jouer sur les prix, c'est le jeu, c'est l'accaparement, c'est l'agiotage, c'est tout bonnement l'art de s'enrichir aux dépens d'autrui ; ce n'est pas le commerce proprement dit.

Le commerce a été livré jusqu'ici au *laisser faire*, au désordre, à la plus incroyable anarchie. De là des scandales et des abus sans nombre : fraudes et falsifications, spéculations éhontées, tribut exorbitant prélevé sur le producteur et sur le consommateur, etc., etc.

Le commerce doit être ramené à sa fonction normale. Il importe de supprimer des rouages inutiles, de réduire des frais dispendieux, de proscrire à jamais la fraude et le mensonge. Il faut introduire la vérité, la sincérité et l'économie dans les transactions, il faut régulariser les échanges.

Nous respectons ici ce qu'on appelle très-faussement liberté du commerce ; nous ne demandons point qu'on procède par interdiction, par monopole ; nous ne voulons point imposer aux marchands de nouvelles char-

ges. Nous voudrions seulement, pour mettre fin aux abus, et pour venir efficacement en aide à toutes les industries, établir, sous la direction de l'Etat, des entrepôts et des bazars où le producteur et le consommateur seraient mis en rapport direct, immédiat; où l'un trouverait pour ses produits un écoulement certain et facile, où l'autre pourrait s'approvisionner à bon marché de toute espèce de marchandises, sans crainte d'être jamais trompé ni sur le prix, ni sur le poids, ni sur la qualité des objets vendus. Nous réclamons enfin, en faveur de l'Etat et dans l'intérêt général, cette liberté du commerce tant préconisée. Nous voudrions mettre tous les producteurs, grands et petits, pauvres et riches, à même de vendre leurs produits, et d'emprunter aux conditions les plus avantageuses.

Ces entrepôts nous permettraient de créer immédiatement un crédit industriel jusqu'ici inconnu en France: le *crédit réel*, le prêt sur consignations ou sur dépôt de marchandises.

Dans ces entrepôts, les marchandises, les denrées seraient classées par catégories, de telle sorte que les objets de même nature se trouvassent réunis dans un même magasin; on afficherait le nom du producteur, le lieu de la provenance, la qualité de chaque marchandise.

Ces entrepôts seraient gérés par l'Etat et administrés par des fonctionnaires responsables.

Tout producteur, tout manufacturier serait admis à y déposer ses marchandises ou ses denrées, et il lui serait délivré en retour un *récépissé* ou *warrant*, détaché d'un registre à souche et indiquant la nature de

l'objet déposé, la quantité, la qualité, la valeur expertisée.

Ce récépissé, transmissible par endossement, donnerait droit à la propriété du dépôt.

L'Etat répondrait des dépôts, s'obligerait à les représenter en nature au porteur du titre, ou à en payer la valeur.

Ces récépissés, comme les titres de rente, pourraient être donnés à la banque en garantie des sommes avancées ; ils deviendraient eux-mêmes une valeur négociable, un excellent papier-monnaie, puisque le billet serait couvert par un gage positif, déterminé et expertisé, par un gage dont le prix courant serait facilement appréciable.

Ces récépissés joueraient exactement; dans la circulation, les rôles que jouent les *warrants* des docks en Angleterre.

Pour se couvrir de tous les frais, l'Etat percevrait un droit d'entrepôt, lequel serait fixé par un tarif. Les droits perçus pourraient devenir une source féconde de revenus pour le trésor.

Nous proposons, en outre, qu'il soit établi dans les différents quartiers de Paris, des bazars de toute espèce de marchandises. Ces bazars seraient également placés sous la surveillance de l'Etat et tenus par des fonctionnaires responsables. Ils seraient aussi divisés en plusieurs salles, par catégories de marchandises, et ouverts à tous les acheteurs. Les bazars seraient aux entrepôts ce qu'est la boutique du détaillant au magasin du marchand en gros.

Toute denrée, toute marchandise pourrait être

déposée dans les bazars spéciaux pour être mise en vente, et elle serait toujours vendue au prix fixé par le producteur lui-même. Dans chaque bazar il y aurait un assortiment de marchandises provenant de différentes fabriques, afin que l'acheteur pût comparer et choisir.

Les bazars seraient ouverts à tous les producteurs, sans exceptions ni priviléges. La qualité des marchandises serait expertisée et garantie, de façon que la fraude devînt absolument impossible ; le prix serait marqué en chiffres, le nom du producteur imprimé et affiché.

En sus du prix fixé par le fabricant, il serait perçu 5 p. 0/0, ou 5 centimes par franc, pour faire face à tous les frais de vente et de magasinage.

Tous les quinze jours, on arêterait le compte de chaque déposant, et on lui remettrait le montant des marchandises vendues.

Dans le cas où une marchandise n'aurait pas trouvé d'acheteurs, elle pourrait toujours être retirée par le déposant, à la charge par lui d'acquitter les frais de dépôt fixés par le tarif.

Il pourrait également être délivré des récépissés ou warrants pour les marchandises déposées dans les bazars, du moins pour les objets d'orfévrerie, de bijouterie, qui ont une grande valeur sous un petit volume.

Les ventes seraient faites au comptant et à prix fixe. Néanmoins la vente pourrait être faite à crédit, mais du consentement formel du déposant, qui au-

rait alors à répondre des frais de vente et de magasinage.

Nous ne demandons point de monopole au profit de l'État ; nous ne demandons point qu'on interdise aux particuliers la faculté d'élever des boutiques à côté de nos bazars.

Les acheteurs pourront aller, si bon leur semble, s'approvisionner dans les magasins et dans les boutiques de leur choix ; les manufacturiers, à leur gré, pourront continuer à y envoyer leurs marchandises.

Mais, du moins, par ce système, l'accaparement serait rendu impossible. Les industriels n'auraient plus à redouter la tyrannie des gros marchands ; ils seraient assurés, si leurs produits sont de bonne qualité et à bas prix, de trouver des acheteurs ; ils seraient assurés de pouvoir se procurer, en donnant leurs récépissés pour garantie, des capitaux au taux le plus bas ; ils seraient affranchis de la domination des commissionnaires. Ils pourraient désormais s'adresser directement aux consommateurs, coter leurs produits au prix de revient, et élargir ainsi le cercle de leurs opérations.

Quant au public, il n'aurait plus à payer les profits cumulés du marchand en gros, du négociant en demi-gros, du détaillant ; il n'aurait à redouter ni la spéculation, ni l'agiotage. Il pourrait toujours librement choisir au milieu de l'assortissement le plus varié, sans crainte d'être trompé, ni sur la qualité, ni sur le prix ; car chaque manufacturier aurait intérêt à maintenir sa réputation, sa renommée, et à vendre à bon marché, pour être préféré à ses rivaux. Enfin chacun

pourrait toujours, et en tout temps, connaître le prix courant de chaque marchandise, dès lors se tenir en garde contre l'avidité de ses fournisseurs, et savoir au juste combien on prétend gagner sur lui.

Les entrepôts et les bazars seraient des expositions permanentes des produits de l'industrie.

Les entrepôts et les bazars auraient cependant un inconvénient que nous ne cherchons pas à dissimuler : celui de froisser quelques intérêts privés.

Mais il est bon de remarquer 1° que, déjà aujourd'hui, et par le seul effet de la concurrence, le commerce en grand opprime le petit commerce et tend à le faire disparaître ; 2° qu'il n'y a jamais eu d'améliorations générales qui n'aient été achetées au prix de quelque sacrifice particulier ; 3° que la nécessité de ce sacrifice est précisément un des effets naturels et directs du régime que nous combattons. Seulement, dans la société actuelle, le monopole profite à quelques gros capitalistes, tandis que, dans notre système, c'est le public qui serait appelé à profiter des avantages de nos entrepôts et de nos bazars.

On aura beau faire, tant qu'on n'aura pas modifié profondément nos institutions économiques, réalisé la solidarité des intérêts, organisé le travail et l'industrie, toujours une amélioration quelconque, alors même qu'elle serait profitable à l'immense majorité, déplacera des individus, froissera des intérêts particuliers. Il en faut prendre son parti. Mais il faut en même temps songer à utiliser les activités déplacées, à fournir du travail à tous les bras sans emploi, et il faut surtout s'occuper de diriger vers la production véritable tous

ces jeunes gens qui se portent aujourd'hui vers les professions improductives.

L'éducation professionnelle ouvrira une carrière féconde aux nouvelles générations. Mais nos contemporains auront forcément à subir les tristes conséquences de ce système maudit du *laissez faire*, de ce système qu'ils préconisent encore aujourd'hui, hélas ! et qui est cependant la cause de toutes les difficultés présentes et à venir, de la crise industrielle que nous subissons, des crises qui nous menacent et auxquelles nous ne pouvons échapper.

C'est le *laissez faire* qui a acculé notre société dans une impasse ; c'est le *laissez faire* qui a produit le chaos industriel et la misère ; c'est le *laissez faire* qui rend l'ordre impossible, et la réorganisation de la société absolument nécessaire.

Si ces entrepôts et ces bazars venaient à se généraliser, un immense débouché serait constamment ouvert à toutes les industries, et les frais du commerce se trouveraient singulièrement diminués, au plus grand avantage des producteurs et des consommateurs. Tout produit ne serait jamais grevé que de 5 p. 0/0 en sus du prix de revient, tandis qu'aujourd'hui le tribut levé par les intermédiaires de toutes sortes se monte à 15, 20, 50 et quelquefois à 100 p. 0/0 de la valeur.

Ce droit de vente de 5 p. 0/0 non-seulement suffirait pour couvrir toutes les dépenses, mais procurerait en outre un produit net considérable. En admettant que les frais absorbassent la moitié de la recette, il resterait encore 2 1/2 p. 0/0 de bénéfice.

Or, si l'on songe que chaque année les transactions

sur les marchandises s'élèvent à plusieurs milliards dans la seule ville de Paris, on doit comprendre que les entrepôts et les bazars produiraient annuellement au trésor une somme de 100 millions en *minimum*. Que serait-ce donc si le système des entrepôts et des bazars était appliqué dans la France entière?

Eh bien, ces ressources nouvelles, nous voudrions qu'elles fussent consacrées à doter le budget du travail et à remplacer des impôts exécrés.

Mais ces établissements auraient encore un autre avantage, un avantage immense dans les circonstances actuelles : ce serait de donner cours au papier-monnaie destiné à remplacer le numéraire qui se cache.

Quand le papier-monnaie sera reçu en payement des impôts; quand ce papier, de plus, pourra acheter dans les entrepôts et dans les bazars toutes les denrées, toutes les marchandises, tous les objets quelconques de consommation; quand enfin, on pourra, avec un billet, se procurer tout ce qu'on se procure avec des écus, le papier-monnaie fera l'office de monnaie métallique, sera facilement accepté, recherché même, remplacera l'argent.

Le crédit du papier-monnaie dépend de l'usage qu'on en pourra faire, et surtout des garanties données à l'émission.

Mais nous vous exposerons bientôt l'ensemble de nos idées sur le crédit commercial et sur les banques de circulation. Nous vous soumettrons un projet qui consiste à nationaliser la banque de Paris, à établir dans chaque chef-lieu de département des comptoirs ou des

succursales, à distribuer le crédit dans toute la République.

Nous aurons aussi à parler plus tard du commerce extérieur, de l'influence que la révision de nos tarifs pourrait exercer sur le sort du peuple.

INSTITUTIONS DE GARANTIE. — ASSURANCES.

Les institutions de garantie doivent être des institutions gouvernementales.

L'assurance n'est autre chose que le principe de la solidarité et de la mutualité appliqué aux risques à courir, comme l'impôt, à un autre point de vue, est l'application du principe d'association aux dépenses d'utilité générale.

L'assurance est un contrat par lequel tous les souscripteurs se déclarent solidaires, quant aux sinistres éventuels, s'engagent à supporter en commun, au *prorata* de leur avoir déclaré, les pertes qui pourraient frapper l'un des associés. Pour faire face à toutes les éventualités, chacun paye une prime proportionnelle aux valeurs qu'il fait assurer d'une part, aux sinistres éprouvés par l'association entière de l'autre. Les associés, en outre, doivent contribuer proportionnellement aux frais généraux d'administration. Tels sont les principes qui servent de base aux contrats d'assurances mutuelles.

Quant à l'assurance à prime fixe, c'est un traité à forfait, une entreprise de spéculation. Les assurés traitent

individuellement avec une compagnie qui, moyennant une prime déterminée d'avance, répond de tous les dommages.

Le système de la mutualité est évidemment supérieur ; mais il ne peut produire tous les effets utiles qu'autant qu'il est généralisé, de telle sorte que la totalité des pertes répartie entre un très-grand nombre de souscripteurs devienne à peu près insensible pour chacun d'eux.

Si le système de la mutualité embrassait toute la France, était appliqué à toutes les valeurs assurables, les primes pourraient être singulièrement réduites, et la sécurité donnée aux souscripteurs deviendrait complète. Or, pour généraliser ce système, il suffirait de rendre l'assurance obligatoire, et de faire de l'Etat l'intermédiaire entre tous les associés.

L'Etat répondrait de tous les sinistres ; et alors, comme la prime peut être d'autant plus abaissée que le nombre des assurés est plus considérable, on pourrait réduire les tarifs de moitié au moins, ce qui procurerait à tous les propriétaires une notable économie ; on pourrait maintenir ces tarifs au taux le plus bas d'aujourd'hui, ce qui donnerait au trésor un bénéfice net de plus de 100 millions chaque année.

100 millions d'accroissement dans nos recettes, sans augmenter de 1 centime les charges qui pèsent sur les contribuables, puisque ces millions sont déjà perçus actuellement par des compagnies particulières ; 100 millions qui seraient donnés volontiers en échange d'un service rendu et rendu à 50 p. 0/0 de rabais sur le ta-

rif actuel de la plupart des compagnies !.... c'est quelque chose.

Si l'on ne voulait pas confier à l'État le monopole des assurances, nous demanderons au moins pour l'État la liberté qu'on invoque en faveur des spéculateurs. Ne rendez pas l'assurance obligatoire, si vous croyez que l'État, qui vient au secours des incendiés et des inondés, n'a pas le droit d'exiger une prime de ceux qu'il est forcé de secourir à titre gratuit. Laissez donc, à la rigueur, l'assurance facultative, laissez les compagnies continuer leurs opérations. Mais aussi, laissez à l'État la liberté de leur faire concurrence, et laissez chaque citoyen libre de choisir entre l'État et les entrepreneurs particuliers. Quand il y aura avantage, sous tous les rapports, à se faire assurer par l'État, quand on y trouvera économie et complément de sécurité, les compagnies privées auront bientôt perdu leur clientèle.

Selon nous, l'Etat devrait, dès aujourd'hui, centraser sous sa main toutes les assurances : c'est son droit, c'est son devoir.

L'État assurerait contre l'incendie, la grêle, l'épizootie, l'inondation, la gelée, etc., contre les fléaux de toute espèce. Il ne garantirait point les risques de mer, parce que trop souvent les sinistres sont le résultat d'une fraude coupable qu'il est difficile de constater.

Les assurances sur la vie demandent une organisation particulière. Nous les laissons momentanément en dehors, sauf à proposer bientôt un projet tout spécial. Les assurances sur la vie donnent lieu à une capitalisation incessante, à une accumulation de fonds considérable. Ces assurances doivent être combinées avec

les caisses d'épargne, avec les caisses de retraite, et peut-être aussi avec le crédit foncier, car l'agriculture offre un placement naturel, solide et parfaitement convenable aux capitaux des institutions tontinières. Nous aurons à nous en occuper prochainement.

Toutes les autres assurances peuvent être confiées à l'État.

Et qu'on ne vienne pas s'apitoyer sur le sort des compagnies! A part les administrateurs et les employés dont la position se trouvera compromise, et dont on pourrait utiliser l'activité et les connaissances spéciales, tous les autres intéressés n'ont à perdre que leurs dividendes annuels. Les actionnaires n'ont point engagé de capitaux dans les compagnies, n'ont point fait de versements de fonds. Ils se sont seulement obligés, le cas échéant, à contribuer jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, pour combler le déficit qui pourrait résulter de l'insuffisance des primes. Mais le chiffre des primes dépasse annuellement le chiffre des indemnités accordées; mais ils ont toujours conservé la libre disposition de leurs capitaux dont ils touchent l'intérêt; mais ils ont réalisé d'énormes bénéfices. Qu'on ne vienne donc point demander d'indemnité en leur faveur; qu'on exécute leurs engagements, qu'on prenne la suite de leurs opérations, et ils n'auront rien à réclamer. Il serait étrange que l'État fût obligé de racheter des concessions faites à titre gratuit, des concessions qui ont rapporté des profits énormes, et qui n'ont coûté aucune avance, aucun déboursé.

Pour organiser un service général d'assurances dans toute la République, il suffirait d'autoriser tous les per-

cepteurs à traiter directement avec les contribuables, d'après un tarif qui serait fixé par une loi. Le rôle des contributions foncière, personnelle et mobilière formerait naturellement une base positive pour l'évaluation des objets à assurer. De là, dans le système de l'assurance obligatoire, deux avantages : 1° l'indemnité, en cas de sinistre, étant déterminée d'après l'estimation portée au rôle des contributions, les cas d'incendie volontaire seraient moins fréquents ; 2° par le même motif, les propriétaires se garderaient bien à l'avenir de dissimuler la valeur des matières imposables. Les assurances par l'État préviendraient des crimes, et empêcheraient la fraude en matière d'impôts.

L'assurance serait constatée sans frais par une mention spéciale sur le registre du percepteur ; la prime serait payée en même temps que l'impôt et de la même manière ; elle serait ajoutée au principal de la contribution comme les centimes additionnels. — Plus de frais de plaques et de polices, plus de frais de voyageurs et de courtiers.

Voilà la machine montée et prête à fonctionner. Pour la mettre en mouvement, il suffit d'un article de loi.

Pour régler le montant de l'indemnité qui serait due en cas de sinistre, on pourrait procéder, s'il y avait contestation, d'après le mode adopté en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Le dommage serait évalué par deux experts nommés, l'un par l'administration, l'autre par le tribunal civil, au nom des assurés. Il y aurait dans chaque département deux experts spéciaux auquel l'Etat accorderait des honoraires.

Ces experts devraient toujours avoir fait leur rapport dans le délai d'un mois à dater de l'accident, et dès que ce rapport serait déposé, l'administration ferait offrir à l'assuré le montant de l'indemnité qui lui aurait été allouée. Si les offres étaient refusées, la contestation serait soumise à un jury spécial, à un jury d'expropriation, et le montant des offres pourrait toujours être touché provisionnellement, sauf recours devant le jury, qui aurait alors à fixer l'indemnité définitive.

L'administration n'imiterait point les compagnies qui ruinent leurs clients en frais de justice. Il lui serait interdit de comparaître devant les tribunaux autrement que pour se défendre. Toutefois, quand il y aurait crime ou délit évident, quand l'assuré, par exemple, aurait mis le feu à sa maison, une action serait intentée contre lui à la diligence du commissaire du Gouvernement; mais ce serait une action criminelle et non plus une action purement civile; et, dans ce cas, le payement de l'indemnité serait ajourné jusqu'à l'issue du procès. Hors ce cas exceptionnel, l'indemnité fixée par les experts ou par le jury, serait toujours payée sans contestation, et un mois au plus tard après le rapport ou la sentence.

Les experts pourraient également avoir qualité pour procéder au besoin à l'estimation des meubles et des immeubles à assurer.

Les documents officiels constatent que les sinistres de toute nature, causés par l'incendie, la grêle, les gelées, les épizooties et les inondations, s'élèvent, en moyenne, à 80 millions chaque année pour toute la France. La comptabilité des compagnies d'assurances,

d'un autre côté, établit que les sinistres ne dépassent jamais plus de la moitié des primes perçues, qu'il y a, par conséquent, 50 p. 0/0 de bénéfice brut. La moyenne des primes est aujourd'hui de 5 centimes par 100 fr. assurés, ou de 50 cent. pour 1,000 fr.

A combien s'élève la totalité des valeurs assurables en France? Combien, dans le système de l'assurance obligatoire, produirait au trésor une prime de 50 cent. par 1,000 fr.? D'après différents statisticiens, la matière assurable varie de 150 à 300 milliards. Sur des chiffres aussi incertains et aussi divergents, on ne peut établir aucun calcul. Néanmoins, on doit comprendre que la généralisation de l'assurance, dans toute la République, procurerait au trésor des sommes prodigieuses.

300 milliards à 50 centimes par 1,000 francs donneraient 150 millions, desquels il faudrait déduire 80 millions de sinistres : resteraient 70 millions. Mais chaque valeur ou chaque matière assurable paye une prime nouvelle à mesure qu'elle subit une transformation ou qu'elle change de mains. La laine, par exemple, paye sur le dos du mouton assuré, elle paye, après la tonte, comme matière brute chez le marchand, comme matière première ou comme produit chez le manufacturier, comme marchandise chez le marchand en gros ou chez le tailleur, comme étoffe ou comme meuble chez celui qui la consomme définitivement pour son usage. La récolte paye sur pied, et elle paye encore quand elle est emmagasinée. Il en est ainsi de presque toutes les valeurs mobilières. On peut voir que le produit des assurances est à peu près inappréciable.

Si nous calculons d'après les données fournies par les compagnies ; si nous évaluons le montant des primes à percevoir chaque année au double de la totalité des sinistres, nous obtiendrons le chiffre moyen de 160 millions. En supposant que les indemnités à payer absorbent la moitié de cette somme, il restera encore 80 millions. Mais c'est à peine si le sixième des richesses de la France est assuré. Nous tenons compte de tous les sinistres et nous ne mentionnons qu'une faible partie de primes à toucher.

Que demain une loi autorise l'Etat à contracter des assurances, et bientôt l'Etat aura par le fait le monopole de toutes les polices, alors même que les compagnies ne liquideraient pas.

Si l'Etat devenait responsable de tous les sinistres, il aurait un immense intérêt à organiser dans toutes les communes des secours contre l'incendie, à prévenir les inondations par l'endiguement des rivières, par le reboisement des montagnes, à entreprendre de grands travaux qui augmenteraient puissamment nos forces productives, à créer dans les campagnes un corps de vétérinaires pour soigner les animaux et combattre les épizooties, à s'occuper plus activement qu'il ne fait aujourd'hui des mesures de prévoyance et de conservation.

Mais à quoi bon signaler les bienfaits d'un système qui établirait une solidarité entre tous les habitants de la République, qui ferait baisser le taux des primes et donnerait d'immenses revenus, qui garantirait à tous les assurés la sécurité la plus complète?

Ajoutons que le crédit foncier et le crédit agricole

ne pourront être mis à bas prix, à la portée du cultivateur ou du propriétaire, que lorsque les récoltes et les bestiaux seront assurés contre les fléaux de toute espèce.

On peut, sans rien exagérer, compter que les assurances donneraient au trésor, chaque année, 100 millions au *minimum*.

Encore 100 millions pour le budget des travailleurs !

INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

C'est au souverain à fournir le crédit, et non à le recevoir, écrivait Law au régent. Voilà une des idées les plus fécondes qui aient été jamais émises.

Le souverain, c'est l'État, c'est la société même. Le moment est venu de réaliser la pensée de Law. Le premier acte d'un gouvernement démocratique doit être de concentrer sous sa dépendance toutes les institutions de crédit.

Dans nos sociétés modernes, le crédit c'est la force vive, c'est le nerf de l'industrie, c'est l'élément de travail par excellence. Par le crédit, on peut accélérer ou ralentir, on peut diriger la production, la circulation et la consommation ; par le crédit on commande au travail, on donne l'essor à l'agriculture, à l'industrie, au commerce ; par la suspension du crédit, on peut, à un moment déterminé, faire fermer tous les ateliers, réduire à la misère des millions de travailleurs et des milliers d'industriels, bouleverser toutes les fortunes,

jeter partout le désordre, mettre la société en interdit et tenir le gouvernement en échec, etc., etc. Quiconque est maître du crédit peut devenir maître de la France.

Faut-il laisser à une compagnie particulière la faculté d'user et d'abuser du crédit, selon son bon plaisir? faut-il permettre à une compagnie de spéculateurs d'enrayer à volonté l'industrie, le commerce, le travail, de s'emparer de tous les canaux de la circulation, de lever le tribut sur la société entière, de faire hausser à son gré l'intérêt des capitaux?

On a parlé de féodalité, à propos des compagnies de chemins de fer! La féodalité des financiers serait bien autrement redoutable, si elle parvenait une fois à s'imposer à la République.

Tous les producteurs, tous ceux qui vivent de leur travail ou de leur industrie, sont intéressés à trouver à bas prix des instruments de travail.

Ceux qui vivent sans travailler, de l'intérêt de leurs capitaux, sont intéressés, au contraire, à ne pas voir diminuer la source de leurs revenus.

Les institutions de crédit ne doivent donc pas être placées dans des mains de capitalistes.

Les compagnies particulières cherchent avant tout à réaliser des bénéfices, afin de distribuer à leurs actionnaires de gros dividendes. Mais l'Etat n'est point intéressé à lever tribut sur le travail; il ne demande qu'à rendre des services. En prêtant même à titre purement gratuit, l'Etat trouverait encore dans la seule augmentation des impôts de toute espèce (résultat nécessaire de

'accroissement de la richesse publique) une ample récompense pour ses services désintéressés. La meilleure spéculation, pour lui, serait de susciter partout le travail productif, de mettre des instruments au service de quiconque veut, peut et sait en tirer parti. En semant ainsi, il serait sûr de récolter une abondante moisson, de rentrer largement dans ses avances.

L'Etat doit donc être désormais le grand distributeur du crédit : il y va de l'intérêt de tous ; car l'Etat peut seul représenter les intérêts généraux, les intérêts de la société.

Jusqu'ici le crédit n'a été qu'un moyen d'enrichir les riches : désormais il doit devenir un moyen d'enrichir les pauvres. Le crédit a surtout fonctionné dans le passé au profit des capitalistes : dans le présent et dans l'avenir, il doit fonctionner aussi au profit des travailleurs. Les bénéfices de l'émission du papier ont jusqu'ici profité à de puissantes compagnies : ils doivent profiter désormais à l'Etat, qui s'en servira pour doter le budget du travail.

Par le crédit de l'Etat sera définitivement consommé l'affranchissement du peuple !

La source vive des bénéfices d'une banque de circulation, c'est l'émission du papier. Or, à l'État seul appartient le droit de battre monnaie, à l'État doivent revenir les énormes profits de ce monnayage peu dispendieux. Pourquoi l'Etat aliénerait-il en faveur d'une compagnie ce droit autrefois régalien, ce droit dont les souverains n'ont jamais voulu se dessaisir? L'Etat marque de son coin les espèces métalliques ; l'Etat doit de même marquer de son sceau les billets de crédit,

pour en contrôler, pour en garantir le titre et la valeur, pour en limiter le nombre, pour les transformer en monnaie nationale ; car le papier sera bientôt la monnaie généralement adoptée. Si le sceau de l'Etat est utile pour la monnaie métallique, il est indispensable pour donner cours à la monnaie de papier.

Les métaux précieux sont les intermédiaires obligés des échanges, dans les sociétés basées sur *la méfiance* et sur l'antagonisme. Quand on ne croit pas à la parole d'un homme, on exige des garanties positives. La monnaie métallique a un double caractère : elle est à la fois *signe et gage*, *agent de circulation et marchandise* ; elle répond ainsi d'elle-même.

Les métaux précieux représentent beaucoup de travail accumulé, beaucoup de frais de toute espèce ; la quantité en est limitée par la fécondité des mines et par les difficultés d'exploitation ; on ne peut donc créer à volonté de l'or et de l'argent : première garantie. Les métaux ne servent pas seulement dans les échanges, ils sont encore employés dans les arts et dans l'industrie ; dès lors, ils conservent toujours comme lingots un prix équivalent aux frais de production : deuxième garantie. Le métal a une valeur intrinsèque dont la fixité ne saurait être facilement altérée, le métal dispense de toute confiance, parce qu'il est plus que *signe*, parce qu'il est *réalité*.

Mais précisément parce qu'il a une valeur intrinsèque, parce qu'il est gage et marchandise, parce qu'il est la monnaie nécessaire des *sociétés anormales*, le métal est une monnaie *socialement* imparfaite, une monnaie trop coûteuse et trop limitée, une monnaie qui ne

peut jamais être qu'à la disposition des riches, et qui, dès lors, confère à ceux qui en sont détenteurs d'énormes priviléges.

La monnaie des *sociétés normales*, la monnaie de l'association, la monnaie démocratique, c'est le papier. Le papier coûte peu de travail et peu de frais de fabrication ; il peut être multiplié en raison des besoins, et nis à bas prix au service des travailleurs. Le papier, l'ayant point de valeur intrinsèque, ne peut devenir age lui-même ; il tire du crédit toute sa valeur ; ce 'est qu'un signe qui vaut en raison de la chose signiée, en raison de la confiance qu'il inspire, en raison e la valeur *réelle* du gage dont il est la représentation *léale*. Le papier est la véritable monnaie de crédit, la ıonnaie des sociétés basées sur la *confiance*.

Cependant, même dans nos sociétés désordonnées, : papier peut devenir l'intermédiaire des échanges, il eut mériter une confiance égale à celle qu'inspire le ıngot ; mais, pour cela, il faut qu'il représente aussi *n travail accumulé*, une *valeur positive ;* il faut qu'il ıe soit jamais émis que sur *nantissement ;* il faut, en un not, qu'il soit toujours la *valeur dégagée* d'un *produit xistant*. Quand le billet représentera un travail accomli, sera couvert par un gage, il pourra remplacer l'arent; car l'argent, en tant que monnaie, ne sert qu'à changer l'un contre l'autre les divers produits du ravail.

Un temps viendra sans doute où le gage sera considéré comme superflu, où les simples *promesses* vaudront ıu moins des *réalités*, où le papier sera la monnaie ıniverselle. Ce sera l'époque du véritable crédit, du

crédit *personnel* et *moral*, et non plus du crédit réel, du crédit qui a besoin d'être garanti par une *chose*. Alors on pourra escompter l'avenir, comme on escompte aujourd'hui le présent, prêter sur parole et sur un travail futur, comme on prête aujourd'hui sur un gage et sur un produit réalisé. Mais nous n'en sommes point encore là. Présentement, nous devons nous borner au seul crédit possible, au crédit basé sur les *choses*, en attendant qu'on en vienne à accorder confiance *aux personnes*.

L'idée du crédit *personnel* et *moral* est philosophiquement bien supérieure à la conception du crédit *réel*. Malheureusement, dans l'état d'anarchie industrielle où nous vivons, le crédit *moral* n'offre ni ne peut offrir une sécurité suffisante. L'homme le plus probe, le plus intelligent, le plus laborieux, le plus économe, n'est pas assuré de trouver toujours de l'ouvrage, de rencontrer des consommateurs solvables, d'écouler ses produits, de pouvoir faire honneur à ses engagements. Il peut être ruiné instantanément, et malgré toutes ses prévisions, par une crise politique ou commerciale, par une faillite imprévue, par la déconfiture d'un débiteur, par la fermeture d'un débouché, par l'habileté ou la mauvaise foi d'un concurrent déloyal, etc.

Le crédit *personnel ou moral*, qui a pour but de fournir aux travailleurs les instruments nécessaires, les avances indispensables, n'est normalement possible que là où il y a organisation du travail, que là où tout produit est destiné à des besoins connus, que là où la production et la consommation sont constamment équili-

brées : il est toute société basée sur la concurrence.

Au fond, la véritable organisation du crédit, ce serait... l'association !

En dehors de l'association, il n'y a donc de possible que le crédit réel. Mais le crédit réel n'existe même pas aujourd'hui. Nos banques ne prêtent qu'aux négociants et aux capitalistes. Le petit fabricant qui a des produits à donner en gage, des valeurs à offrir en garantie, ne peut point trouver de capitaux ; la banque est fermée pour lui.

Il faut que la banque soit ouverte aux industriels de toutes les classes ; il faut que le crédit réel, du moins, soit fondé, en attendant que le crédit personnel devienne réalisable.

Pour cela, deux choses sont nécessaires : 1o la création des entrepôts et des bazars dont nous avons parlé; 2o la transformation de la banque de Paris en banque d'État.

Les récépissés ou *warrants* des entrepôts et des bazars feront participer aux bienfaits du crédit les petits producteurs qui n'ont pas accès à la banque ; la valeur constatée du gage couvrira l'insuffisance de la signature.

La banque d'État distribuera largement le crédit commercial et le crédit industriel. Elle escomptera les lettres de change, et elle fera des avances sur dépôt de récépissés.

Par le crédit, l'État peut multiplier prodigieusement les capitaux disponibles, *en donnant aux capitaux engagés une valeur de circulation.*

La banque d'État fonctionnera au profit des banquiers, au profit des marchands, au profit des industriels gros et petits ; et les bénéfices de l'escompte, au lieu d'aller grossir les revenus d'actionnaires,opulents, fourniront à l'État les moyens de commanditer le travail, avec le prix des services rendus aux capitalistes, aux négociants, aux entrepreneurs d'industrie.

Ainsi, par les entrepôts et par les bazars, nous avons posé *les bases du crédit réel ;* par la banque d'Etat, nous généralisons *le crédit réel et le crédit commercial*, et en même temps nous donnons à l'Etat des ressources pour mettre *le crédit moral au service des travailleurs associés.*

BANQUE D'ÉTAT.

Nous proposons de convertir la banque de Paris en véritable banque de France, en banque nationale; d'établir dans chaque département un comptoir qui relèvera de la banque centrale comme annexe ou comme satellite.

Ces banques ne se confondraient point avec la trésorerie nationale. Elles auraient une existence financière complètement indépendante. Elles ne feraient *point d'avances au trésor* pour l'acquit des dépenses publiques. Elles seraient exclusivement destinées à fournir du crédit au travail, à l'industrie, au commerce. Tout billet émis par elles devrait être donné contre une valeur, représenté par un gage ; et quand nous disons valeur, nous entendons *valeur présente*, *valeur capitale*,

et non pas une simple affectation sur des revenus futurs quoique certains.

On n'aurait pas de peine à trouver des administrateurs et d'excellents employés. Qu'on conserve le personnel au courant du service, pour les banques déjà établies ; qu'on prenne parmi les principaux commis des banquiers les hommes les plus intelligents, et l'on pourra recruter dans chaque ville des fonctionnaires très-capables. Quant à des caissiers, on en trouverait comme on trouve des receveurs généraux, et un cautionnement répondrait de leur gestion.

Le conseil d'escompte pourrait être composé d'hommes élus par les chambres de commerce, par les chambres syndicales des différentes corporations, par les municipalités. Ce conseil n'aurait que voix consultative ; il serait chargé de donner des renseignements sur la solvabilité des emprunteurs.

Toute banque serait régie par un directeur assisté d'un conseil d'administration.

Enfin les banques seraient soumises à un contrôle sévère, à l'inspection des employés supérieurs des finances, à l'inspection d'un commissaire spécial du Gouvernement, délégué près de chacune d'elles ; elles seraient placées sous la surveillance active et permanente d'une commission nommée par la chambre des représentants pour la banque centrale, par le conseil municipal pour les comptoirs des chefs-lieux de département.

Les banques devraient, en outre, publier tous les huit jours un état de leurs opérations, et cet état serait signé et certifié par les membres de la commission de surveillance, sous leur responsabilité.

Les billets des banques nationales auraient naturellement cours légal dans toute l'étendue de la République.

On ne saurait prendre trop de garanties contre les abus possibles de l'émission des billets. Il ne faut pas que le papier de banque devienne de la fausse-monnaie ; il faut, au contraire, que ce papier inspire une confiance générale, une sécurité universelle, qu'il soit même préféré à l'argent. Cette confiance et cette sécurité dépendront des garanties qui seront prises pour l'émission des billets.

Quand on sera bien convaincu que chaque billet représente une valeur *réelle*, une valeur supérieure à la valeur nominale du billet mis en circulation ; quand, de plus, le papier de banque sera reçu en payement des charges publiques, pourra acheter, dans les entrepôts et dans les bazars nationaux, toute espèce de denrées et de marchandises, tous les objets quelconques de consommation, servira à échanger l'un contre l'autre les résultats divers du travail collectif ; le billet circulera aussi facilement que les espèces métalliques, deviendra l'intermédiaire de tous les échanges, la monnaie nationale. Le peuple renoncera bientôt à ce préjugé grossier, qui consiste à croire que sans or ou sans argent une société ne peut exister, et alors les banques seront considérées comme des institutions de haute utilité.

Ainsi donc, aujourd'hui déjà, le billet pourrait remplacer avec avantage, avec économie, les métaux précieux. Mais dans le régime futur de l'association complète, on se passera même de billets : tout se bornera à

n balancement de comptes ; les teneurs de livres emplaceront les garçons de recette.

Déjà, même dans la société actuelle, on pourrait endre en partie superflu l'usage de la monnaie, de la ionnaie métallique ou de la monnaie de papier. Il n'y urait qu'à généraliser ce qui se pratique déjà sur une chelle trop restreinte : il suffirait que chacun de nous hargeât un banquier d'opérer toutes ses recettes et e payer toutes ses dépenses, et que tous les banquiers, u moyen des comptes-courants, s'entendissent pour ndre leurs caisses particulières dans la caisse centrale e la banque. La banque deviendrait alors le payeur le receveur universels ; elle solderait tous les comptes par *doit* et *avoir*.

Le jour où tout billet émis représenterait une valeur *'elle*, un gage *positif;* le jour où le billet pourrait cheter tout ce que la monnaie achète maintenant ; ce ur-là le remboursement en espèces deviendrait inule : 1° parce que le billet ne serait plus une *simple romesse ;* 2° parce qu'il jouerait exactement le rôle ue joue la monnaie métallique. Dès lors, la banque e serait plus tenue de garder dans ses caves une réerve improductive ; dès lors, les ressources de la banue ne seraient plus limitées par la proportion à conerver entre la réserve et les billets. Les besoins de la rculation, la valeur réelle des produits ou des gages à onner en nantissement, seraient les véritables réguteurs de l'émission du papier.

La banque nationale, en représentant par des billets es valeurs existantes, en transformant en capitaux irculants ou disponibles les capitaux engagés, peut

Les billets des banques nationales auraient naturellement cours légal dans toute l'étendue de la République.

On ne saurait prendre trop de garanties contre les abus possibles de l'émission des billets. Il ne faut pas que le papier de banque devienne de la fausse-monnaie ; il faut, au contraire, que ce papier inspire une confiance générale, une sécurité universelle, qu'il soit même préféré à l'argent. Cette confiance et cette sécurité dépendront des garanties qui seront prises pour l'émission des billets.

Quand on sera bien convaincu que chaque billet représente une valeur *réelle*, une valeur supérieure à la valeur nominale du billet mis en circulation ; quand, de plus, le papier de banque sera reçu en payement des charges publiques, pourra acheter, dans les entrepôts et dans les bazars nationaux, toute espèce de denrées et de marchandises, tous les objets quelconques de consommation, servira à échanger l'un contre l'autre les résultats divers du travail collectif ; le billet circulera aussi facilement que les espèces métalliques, deviendra l'intermédiaire de tous les échanges, la monnaie nationale. Le peuple renoncera bientôt à ce préjugé grossier, qui consiste à croire que sans or ou sans argent une société ne peut exister, et alors les banques seront considérées comme des institutions de haute utilité.

Ainsi donc, aujourd'hui déjà, le billet pourrait remplacer avec avantage, avec économie, les métaux précieux. Mais dans le régime futur de l'association complète, on se passera même de billets : tout se bornera à

OPÉRATIONS DE LA BANQUE D'ÉTAT. — ÉMISSION DE BILLETS.

1° *Escompte*. L'escompte, c'est la conversion d'un itre particulier en titre social et supérieur, d'une simple lettre de change *en billet d'État*.

Avec un billet qui ne lui coûte rien, mais qui circule omme monnaie, la banque achète une lettre de hange, sur laquelle elle retient 2, 3 ou 4 p. 0/0 d'escompte. De la sorte, tous les billets qu'elle émet porent intérêt à son profit, et cet intérêt, perçu en dedans, st incessamment capitalisé.

Voilà, pour la banque, une source féconde de revenus. Supposez seulement que les billets en circulation s'élèvent à la somme de 1 milliard, c'est au moins 20, 30 ou 40 millions de bénéfice annuel, selon que le taux est 2, à 3 ou à 4 p. 0/0. On peut compter que le produit le l'intérêt composé serait suffisant pour couvrir les pertes, pour faire face à tous les frais d'administration.

Encore 40 millions pour le budget des travailleurs!

Et, si la banque établit un comptoir dans chaque département, la circulation peut être doublée et triplée, e qui double et triple les bénéfices. Et alors nous obenons pour le budget du travail 80 ou 120 millions.

La banque prête sur deux signatures aux personnes notoirement solvables, et à trois ou quatre mois d'échéance. Les personnes dont la solvabilité n'est pas connue vont trouver un banquier ou un intermédiaire, qui, moyennant une prime, assure par l'endos les si-

gnatures insuffisantes, autrement dit, escompte lui-même la lettre qu'il fera ensuite accepter par la banque.

Les banquiers ne sont que des assureurs qui empruntent eux-mêmes à la banque. Leurs bénéfices se composent des primes perçues, et la prime varie en raison des chances à courir. Mais le taux de l'intérêt en lui-même ne varie pas. Tel banquier qui escompte à 5 quand la banque prête à 4 p. 0/0, escomptera à 3 quand la banque prêtera à 2. L'essentiel pour lui, c'est le montant de la prime. Tout le monde profitera donc de la production de l'intérêt.

Dans une ville comme Paris, ces intermédiaires sont encore indispensables; dans les provinces, où la solvabilité de chaque commerçant est plus facilement appréciable, la banque pourrait se passer d'intermédiaires. Néanmoins ces intermédiaires donnent aux opérations de la banque une plus grande sécurité et raffermissent son crédit. Il serait à désirer que chaque industrie eût son banquier spécial, lequel concentrerait ses opérations dans une sphère déterminée, et par cela même connaîtrait la solvabilité de tous ses clients. La banque serait le bailleur de fonds de tous ces intermédiaires, et commanditerait indirectement toutes les industries, sans s'exposer à subir des pertes considérables; la banque deviendrait le distributeur et le régulateur du crédit.

2° *Avances sur dépôt de valeurs*. La banque ne se contenterait pas d'escompter des effets de commerce; elle prêterait à intérêt sur dépôt de valeurs et de titres de rentes.

Dans les temps de crise, de crise commerciale ou politique, les fonds publics, les actions industrielles subissent

une dépréciation considérable, mais une dépréciation qui peut n'être que momentanée. Le besoin de réaliser à tout prix, pour faire face à des engagements pousse en foule les vendeurs au marché, et la baisse est accélérée par la concurrence même de tous ceux qui offrent leurs titres à la fois. On voit alors, en une même semaine, les cours fléchir de 50 p. 0/0. Aliéner des titres sans retour, dans de telles circonstances, c'est perdre moitié. Si l'on pouvait obtenir à la banque, sur dépôt de titres, un prêt de moitié ou du quart sur l'ensemble des valeurs données en gage, à six mois ou à un an de terme, il est probable que la hausse viendrait avant l'expiration du délai, qu'on retirerait son gage, qu'on payerait l'intérêt des sommes avancées, qu'on sauverait ainsi une partie du capital dont la perte aurait été consommée par l'aliénation définitive.

Le prêt sur dépôt de titres préviendrait la dépréciation des cours; car c'est surtout l'affluence des vendeurs qui fait baisser les actions ou les rentes, et les vendeurs ne s'en dessaisissent que pour se procurer des ressources immédiates, que pour avoir de l'argent à tout prix.

La banque nationale ferait avec les porteurs d'actions ou de titres de rentes un pacte à réméré. Elle leur dirait, par exemple : « Je prends vos rentes ou vos actions à tel taux déterminé (en laissant à la baisse possible une latitude convenable) ; je vous en donne le montant, et je vous accorde six mois pour vous libérer envers moi ou pour résilier le marché. Si, dans six mois, vous êtes en état de me rendre en principal et intérêts les sommes avancées, je vous restituerai vos titres ; sinon, ils deviendront ma propriété définitive. » Qu'arriverait-il? On

bien la faculté de réméreer serait exercée, et alors la banque rentrerait dans ses avances; ou bien les titres lui seraient définitivement acquis, et alors la banque, c'est-à-dire l'État, rachèterait ainsi à bas prix une partie de la dette, deviendrait à bon marché propriétaire des actions industrielles. Dans l'un et l'autre cas, la banque aurait pour la couvrir des valeurs suffisantes, des valeurs portant intérêt; dans l'un et l'autre cas, elle ferait une excellente spéculation en même temps qu'elle rendrait des services précieux.

3° *Prêts sur dépôts de récépissés.* La banque prêterait de même, pour un temps déterminé, sur warrants ou récépissés des entrepôts, jusqu'à concurrence des deux tiers de la valeur courante des marchandises déposées. Si, le terme expiré, l'emprunteur n'était pas en mesure de se libérer, la banque deviendrait propriétaire des marchandises, ou bien les ferait vendre, retiendrait sur le prix ce qui lui serait dû en principal et intérêts, puis tiendrait compte du surplus à son débiteur.

En transformant la banque de France en banque nationale, en usant des ressources du crédit, l'État pourrait parer facilement aux difficultés de l'avenir, secourir à propos les principales maisons de commerce dont les capitaux alimentent l'industrie, entretenir l'activité des ateliers, ranimer la confiance, suppléer au besoin à l'absence calculée du numéraire. Cette banque rendrait de grands services et réaliserait des bénéfices considérables.

4° *La banque, dans les temps de crise, émettrait des obligations pour emprunter momentanément du numéraire.* Théoriquement, il est incontestable que le papier-monnaie peut être substitué aux métaux précieux,

comme agent universel des échanges. Mais alors il faut descendre aux plus faibles coupures, émettre des billets de 20 fr., de 10 fr., de 5 fr., et même de 1 fr. Notre société n'est peut-être pas assez avancée pour entrer brusquement dans cette voie, et l'expérience serait dangereuse à tenter. Il importe donc de maintenir provisoirement encore l'usage de la monnaie métallique, de rappeler dans la circulation le numéraire qui se cache, le numéraire dont on ne peut aujourd'hui se passer.

L'établissement des banques nationales fera considérablement baisser le taux de l'intérêt, cela est certain. Quand la banque prêtera à 2 ou à 3 p. 0/0 à toutes les personnes solvables, il deviendra très-difficile, pour les particuliers, de trouver à placer solidement leurs capitaux. Si la banque voulait alors emprunter à intérêt, il est probable que les écus afflueraient dans ses coffres. Autorisons donc, dans les temps de crise, les banques nationales à emprunter à intérêt les espèces disponibles; autorisons-les à donner, en échange des sommes versées, des obligations à échéances fixes, et déclarons que ces obligations seront remboursables soit en billets, soit en écus, au choix du porteur.

Par l'emprunt, les banques aspireraient ainsi les espèces métalliques, pour les respirer dans la circulation, selon les besoins. Ce numéraire serait mis à la disposition des industriels qui ont des salaires à payer chaque semaine, et qui ne peuvent se servir de billets sans en fractionner la valeur. (Nous raisonnons ici dans l'hypothèse que la banque n'émet point de billets au-dessous

de 50 fr. Dans ce cas, il est bon qu'elle ait toujours du numéraire pour les besoins de l'industrie.)

Il est infiniment probable que les possesseurs d'écus viendraient apporter à la banque les sommes qu'ils enfouissent stérilement dans leurs tiroirs, surtout s'ils étaient assurés de pouvoir toujours obtenir, à un moment donné, à l'échéance par eux stipulée, des écus en échange de leurs obligations.

Nous proposons cette combinaison des emprunts pour répondre aux scrupules des esprits timides et soupçonneux : néanmoins elle nous paraît parfaitement inutile. Il est bien évident que les caisses de la banque devront se remplir successivement, à mesure que les lettres de change escomptées arriveront à échéance, car les échéances amènent forcément des écus ou la rentrée des billets. Il est bien évident encore que ces emprunts seraient facultatifs, car il y aurait déraison à imposer à la banque l'obligation d'emprunter, quand sa caisse regorgerait de numéraire.

5° *A la rigueur, la banque pourrait émettre des billets au-dessous de* 50 *fr.* Cependant, si les écus s'obstinaient à rester dans les cachettes, il faudrait bien s'en passer, et pourvoir au besoin de la circulation. Il faudrait recourir à l'émission de billets de faible valeur, découper les billets de 50 fr. en fractions de 10, de 5 et même de 1 fr. Et alors aussi, pour donner à ce papier un cours universel, il faudrait réaliser notre projet d'entrepôts et de bazars, il faudrait même peut-être créer des boulangeries et des boucheries nationales, des boutiques où le papier-monnaie serait reçu en payement de toute espèce de denrées et de marchandises.

Il faudrait, d'une façon ou d'une autre, accoutumer le peuple à se passer d'écus et de gros sous ; car, enfin, une société ne peut périr, parce qu'il plaît à quelques capitalistes peureux de nouer les cordons de leur bourse !

Il serait superflu de signaler les avantages qu'un système complet de banques nationales offrirait à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au travail, etc. On comprend aisément les profits que l'État en retirerait, puisque tout billet émis ne coûte rien et porte intérêt, sans qu'il soit nécessaire de conserver une réserve pour parer au remboursement. On comprend, à un autre point de vue, que les banques deviendraient pour l'État un puissant moyen d'affranchir les travailleurs de tout tribut payé aux spéculateurs et aux entrepreneurs d'industrie, de réduire immédiatement le taux de l'intérêt, et de faire disparaître en peu de temps les derniers vestiges de l'exploitation et du marchandage.

Quand bien même la création des banques nationales ne devrait avoir d'autre résultat que de faire baisser le prix du loyer des capitaux, de ramener le taux de l'intérêt à 2 ou à 3 p. 0/0, ce serait déjà là un avantage immense.

Le taux de l'intérêt à 3 p. 0/0, dans toute la République ! Sait-on bien ce que cela signifie, et ce qui en pourrait résulter ? Quel stimulant pour le travail productif ! quelle révolution pacifique et féconde ! quelle atteinte portée au privilége d'oisiveté ! Mais c'est tout un ordre nouveau qui va surgir comme par miracle !

Le travail a conquis ses droits; la misère et l'exploitation disparaissent; tout homme de bonne volonté va pouvoir travailler pour lui-même et jouïr du prix de ses œuvres; les paresseux deviendront actifs et entreprenants; les voleurs changeront de métier et se feront industrieux; les vagabonds pourront avoir une famille et un asile; les mendiants pourront devenir propriétaires!

L'organisation du crédit rend possible l'organisation du travail et de l'industrie; l'organisation du crédit distribue les capitaux et le numéraire sur tous les points de la République; facilite les déplacements de valeurs; économise les frais de change et de transport; ramène à l'unité de type tous les billets de banque, et en répand partout l'usage; l'organisation du crédit fait circuler du centre à la circonférence; ramène des extrémités vers le cœur, le sang, la chaleur, la vie, porte la fécondité sur tous les points à la fois; l'organisation du crédit prépare l'affranchissement du peuple et transforme le salariat.

6° *La banque fournit des capitaux aux associations d'ouvriers*. Depuis soixante ans, toutes les anciennes conditions du travail ont été changées; une révolution complète s'est opérée dans les procédés agricoles et dans les procédés industriels. Dans nos sociétés modernes, la production ne s'accomplit plus que dans de vastes exploitations rurales ou dans de grandes usines, à l'aide d'instruments perfectionnés, de machines puissantes et dispendieuses; la grande culture a remplacé ou remplacera forcément le métayage; la grande industrie

a remplacé les petits ateliers d'autrefois; les artisans sont devenus des salariés.

Pour cultiver le sol avec avantage, il faut être propriétaire, ou bien il faut disposer d'avances considérables, afin de pouvoir prendre à bail un grand domaine. En un mot, il faut avant tout être capitaliste.

Dans l'industrie, l'ouvrier qui ne possède point d'instruments de travail, est réduit à travailler pour le compte et au profit d'autrui comme salarié. Or, les instruments dont on se sert aujourd'hui coûtent des sommes immenses, si bien que, pour disposer des outils indispensables, il faut préalablement être capitaliste. Partout le capital domine la production, dicte la loi d'une manière à peu près absolue.

Il est bien évident que les travailleurs ne seront définitivement affranchis que le jour où ils auront la libre disposition des instruments qu'ils mettent en œuvre, des outils sans lesquels ils ne peuvent travailler. Il est évident, d'un autre côté, que quiconque naît sans fortune, quiconque est obligé de louer ses bras au rabais, ne pourra jamais économiser sur un salaire insuffisant de quoi acheter une usine, de quoi amasser les millions indispensables pour la fondation d'un atelier; sera par conséquent condamné à travailler toute sa vie pour enrichir un maître, avec la perspective de mourir à l'hôpital et de léguer à ses enfants une destinée pareille à la sienne, une destinée de labeur incessant, de privations, de misère, de douleurs sans fin.

Ainsi le travail, que l'on proclame comme le droit de tous, tend à devenir un privilége pour le riche, un moyen d'exploitation contre le pauvre. Le temps ap-

proche même où les capitalistes pourront se passer des bras du simple travailleur, où, selon l'expression d'un manufacturier anglais, *la mécanique aura complètement affranchi le capital des exigences du travail !* En d'autres termes, le moment approche où les salariés seront inutiles, et ne trouveront plus à gagner leur vie ! — Mais alors qu'arrivera-t-il ?

Par le crédit, l'État, qui doit être le banquier des pauvres, peut mettre au service des ouvriers associés ces instruments dispendieux du travail moderne ; il peut prêter à l'association ces capitaux que les pauvres ouvriers n'amasseraient jamais ; il peut émanciper les travailleurs, les débarrasser des exploiteurs et des intermédiaires, les élever du rang de salariés à la dignité de propriétaires-coassociés ; il peut leur assurer la liberté réelle du travail, l'indépendance, la sécurité du présent et de l'avenir, la libre disposition des fruits de leur peine, les moyens d'arriver au bien-être, à la richesse même, au développement de toutes leurs facultés ; enfin à la dignité d'êtres vraiment libres, à la dignité d'hommes.

Donc que les heureux du jour se rassurent, qu'ils cessent de trembler pour leurs écus et pour leurs propriétés, qu'ils jouissent en paix de leur fortune ! Il ne s'agit point de les dépouiller pour enrichir les pauvres. Que sont, hélas ! toutes les richesses accumulées, en comparaison des richesses que peut créer le travail organisé, le travail disposant du levier du crédit ! Qu'on cesse donc de calomnier le peuple et ceux qui défendent sa cause. Le peuple ne demande pas à prendre le bien des riches : il demande seulement que les riches

lui prennent pas sa part légitime dans les produits
son travail. Il demande à ne plus payer aux entre-
eneurs le tribut des profits excessifs, la dîme du
archandage. Il demande à travailler pour son pro-
e compte, il demande à conquérir, à la sueur de son
ɔnt, la liberté positive, l'aisance et le droit à la re-
ıite, le pain du jour et le pain du lendemain, le droit
'existence et aux joies de l'existence, pour lui, pour
n vieux père, pour sa femme, pour ses enfants. Il
mande que ses frères en travail et en douleur puis-
nt aussi s'émanciper comme lui ; que désormais les
mmes de cœur ne soient plus réduits à tendre la
ain, dans les rues, aux passants insensibles, à
mper de leurs larmes le pain amer de la charité, à
bir l'humiliation de l'aumône, à implorer en vain du
vail, à souffrir la faim et le froid. Il demande que
in ne maudisse plus Abel, que les fils du même
re s'aiment et s'entre aident, au lieu de se haïr et de
xploiter; que la misère ne pousse plus l'homme au
ime et la femme à la prostitution. Il demande enfin,
isqu'il y a place pour tous ici-bas, que chacun
isse jouir d'un rayon de soleil et d'un rayon de
erté !

Est-ce trop demander le lendemain d'une victoire ?
ur répondra-t-on comme Malthus et son école :
us êtes venus trop tard, les places sont occupées;
nt pis pour vous ! — Non, certainement non. Eh
en ! faisons donc place au peuple; donnons-lui les
oyens de s'enrichir par le travail, de grandir en in-
lligence, en moralité et en dignité, et que l'État
nne à son aide ! Que l'État soit le banquier du peu-

ple, puisque le peuple, par son travail, crée toute richesse, crée les capitaux et les revenus des riches, crée les valeurs qui alimentent le trésor, les valeurs qui font vivre la société, les valeurs que l'on consomme et les valeurs que l'on accumule !

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

DISCOURS DU CITOYEN LOUIS BLANC AUX DÉLÉGUÉS DES TRAVAILLEURS.

29 avril 1848.

Mes amis,

Je viens ici le cœur plein de tristesse, et cependant plein d'ardeur, de courage et d'espérance. Non, quoi qu'on en puisse penser, j'en jure par le génie de la France, le génie de la Révolution ne périra pas. (Non! non !)

En regardant la liste des élections, j'ai éprouvé un profond sentiment d'amertume; pourquoi? parce que je n'y ai pas vu en nombre suffisant les noms que j'espérais y voir : des noms d'ouvriers.

On m'a reproché de vouloir que vingt ouvriers fussent à la chambre; si c'est un crime, ce crime, non-seulement je l'avoue, mais je le proclame, mais je l'affirme, c'est un des titres les plus glorieux de mon passage aux affaires.

Oui, j'ai voulu qu'il y eût vingt ouvriers dans l'Assemblée nationale, pour qu'il fût bien constant aux

de tous que la Révolution de février n'avait pas
aux affaires la puissance du privilége et du ca-
mais la puissance du travail intelligent et hon-
oui, vingt ouvriers, pour qu'il fût connu de la
e, de l'Europe, du monde entier, que la Répu-
, en intervenant dans les affaires humaines, avait
le peuple de cet esclavage qu'on lui avait jusqu'a-
nposé, et que, pour être représentant de la na-
ançaise, ce qu'il fallait, c'était être honnête, avoir
le bien du peuple et travailler, ce que tout le
: ne veut pas, et ce que tout le monde ne fait
applaudissements.)

, j'ai voulu qu'il y eût vingt ouvriers dans l'As-
ie nationale, pour qu'il demeurât bien constant
ésormais ce qui gouvernerait la nation, ce serait
du travail. Quand vous avez dit qu'il fallait vingt
rs, j'ai approuvé votre intention, votre résolu-
t, si l'on me met en accusation pour cela, soit : je
ai volontiers sur la sellette des accusés, pourvu
lui qui occupera le siége de l'accusateur, ce soit
ole. (Applaudissements.)

nt à moi, mes amis, je suis fier de la position
m'a faite ; quelques-uns la pourraient croire hu-
te, je la proclame glorieuse. (Applaudissements.)
avais flatté les passions des grands, les passions
hes ; si je ne m'étais pas fait le défenseur avoué,
able, — invincible, pour peu que le peuple me
ide et appui, — des ignorants contre les gens ins-
des pauvres contre les riches, des faibles contre
ts, de ceux qui souffrent contre ceux qui jouis-
le ceux qui subissent une influence contre ceux

qui l'exercent, il est probable que j'aurais eu plus de voix, et j'en aurais été humilié. (Applaudissements.)

On m'a reproché, et j'ai quelque peine à l'avouer, tant ce reproche me surprend et m'indigne, d'avoir méconnu les intérêts du peuple. (Non! non!) Comment les aurais-je méconnus? Je suis un homme du peuple. Oui, mes amis, dans ma jeunesse, j'ai souffert autant et plus qu'aucun d'entre vous; moi aussi j'ai été pauvre, moi aussi j'ai cherché ma vie à la sueur de mon front, moi aussi j'ai senti peser sur moi tout le poids de cette société inique, et c'est pour cela, qu'étant presque enfant j'ai dit : J'en jure devant Dieu, devant ma conscience, si jamais je suis appelé à régler les conditions de cette société inique, je n'oublierai pas que j'ai été un des plus malheureux enfants du peuple, que la société a pesé sur moi! Et j'ai fait contre cet ordre social, qui rend malheureux un si grand nombre de mes frères, le serment d'Annibal. (Applaudissements.) Eh bien, mes amis, ce serment, je l'ai tenu, et c'est pour cela que je me suis fait tant d'ennemis; car, depuis la Révolution de février, personne plus que moi, plus que mon noble et courageux ami, Albert, un des vôtres, un homme du peuple comme vous, personne, dis-je, plus que nous, n'a été sujet aux injures, aux calomnies; on a tout employé pour nous écraser. Tantôt on a fait courir le bruit de notre mort; tantôt, pour empêcher nos élections dans les départements, on a fait arriver jusqu'à ceux qui devaient nous élire le bruit que nous avions conspiré contre le Gouvernement, et qu'en marchant contre l'Hôtel-de-Ville, nous avions été tués à la tête des révoltés. On a semé ce bruit la

veille même des élections, afin qu'il influât sur les décisions du scrutin, que nous ne fussions pas nommés. On a dit aux hommes du peuple que c'étaient nos idées qui désorganisaient la société, alors que, le lendemain de la Révolution, nous avons vu la société, nous ne disons pas désorganisée, mais tombant en poussière; car toutes les industries, il faut que vous le sachiez, sont sur la pente de leur ruine. Pendant que les ouvriers ont de la peine à trouver un salaire qui suffise à leurs besoins, les entrepreneurs, à leur tour, crient merci et miséricorde. Dernièrement le sang a coulé à Rouen, et aujourd'hui même nous avons appris, par le commissaire envoyé à Lyon, que ce qui se prépare à Lyon, c'est une guerre sociale terrible, et que la question y est posée, non pas entre le prolétaire et le privilégié, mais entre le pauvre et le riche, mais entre l'esclave et le maître. (Applaudissements.) Car nous avons aussi notre esclavage en France, et la République ne sera la république que quand on aura compris que le prolétariat c'est l'esclavage (Applaudissements); et quand je dis que le prolétariat c'est l'esclavage, je dis un mot dont j'ai approfondi la portée, croyez-le bien. On a proclamé le suffrage universel; est-il l'expression de la volonté du peuple? Oui, dans une société où toutes les conditions sont égales; oui, dans une société où chacun a le libre développement de son esprit et de son cœur; dans la société actuelle, non, non, mille fois non. Mille fois non, car, que peut répondre l'homme du peuple à celui qui lui dit : Si tu vas voter ou si tu ne votes pas comme je le désire, tu meurs! Tu meurs!

ce n'est rien, ta femme meurt, tes enfants meurent! je t'adjure, au nom de ta femme, de tes enfants, de songer à ce que tu vas faire!

On appelle cela la liberté! je jure que c'est l'esclavage. Vous le voyez, les questions politiques se trouvent si indissolublement liées aux questions sociales, que là où les secondes ne sont pas résolues, il est absolument impossible que les premières le soient. (Applaudissements.)

Du reste, mes amis, les calomnies dirigées contre moi, les injures que j'ai eu à subir ne sont pas le moins du monde ce qui me préoccupe. Ce qui me préoccupe, ce sont les commentaires venimeux qui ont dénaturé mes idées, qui sont les idées du peuple, celles de vous tous. Ce qui s'attache à ma personne, j'avoue que je le dédaigne profondément; j'ai, pour toutes les injures, pour toutes les calomnies dirigées contre moi, un trésor inépuisable de mépris. (Applaudissements.)

Mais, ce qui me touche, ce sont mes idées dénaturées; quelques hommes du peuple trompés, entraînés; voilà ce qui ébranle toutes les puissances de mon cœur, désespère ma conscience, sans cependant affaiblir mon courage; car, franchement, j'ai une conviction si profonde dans l'avenir de l'humanité, dans le triomphe inévitable de la justice, que le peuple lui-même, je le combattrais jusqu'à la mort pour le sauver, s'il le fallait. (Applaudissements.)

Mes amis, dans le seizième siècle, il y a eu un homme qui aimait profondément le peuple, et qui est mort pour l'avoir aimé. Cet homme a passé la moitié de sa vie dans les cachots et dans les tortures. Lors-

qu'on lui infligeait le supplice, à la grande joie des bourreaux, les bourreaux lui disaient : Eh bien! voilà ce que te rapporte l'amour du peuple; qu'en penses-tu? Et il répondait, lui, à ses bourreaux : « Pour sauver le peuple, j'ai usé plus d'huile que » vous n'avez bu de vin quand vous étiez ivres. »

Eh bien! voilà ce que cet homme a écrit en parlant du peuple, du peuple du seizième siècle..... et ne vous hâtez pas de conclure, car je mets une différence entre le peuple du seizième siècle et le peuple du dix-neuvième siècle. Il y a, dans le dix-neuvième siècle, un homme qui a crié anathème à la tyrannie de la richesse, anathème à la tyrannie du privilége, anathème à toutes les tyrannies; et cet homme, dans la capitale du monde civilisé, a obtenu cent vingt-deux mille voix. Honneur à l'intelligence du peuple! (Ce n'est pas assez!)

Voici donc ce que Campanella écrivait; permettez-moi de vous lire cette page sublime; je l'ai lue vingt fois, et jamais sans que les larmes ne m'en soient venues aux yeux.

« Le peuple ignore ses forces; il supporte les coups » et les fardeaux les plus lourds; il se laisse guider » par un faible enfant, qu'il pourrait renverser d'une » secousse; mais il le craint, il le sert dans tous ses » caprices; il ne sait pas combien on le redoute et » que ses maîtres lui composent un philtre qui l'abru- » tit. Chose inouie! le peuple se frappe, il s'enchaîne » de ses propres mains; il se bat et meurt pour une » seule de ces pièces de monnaie qu'il donne au roi. » Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui,

» mais il l'ignore, et si quelqu'un l'en avertit, il le
» terrasse et le tue. » (Applaudissements.)

Mes amis, je ne crains pas que le peuple aujourd'hui soit assez peu éclairé pour terrasser et pour tuer ceux qui lui disent : Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à vous ! Sachez-le donc, vous serez non-seulement puissants, non-seulement riches, mais rois ; car tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont rois, comme l'a dit saint Martin ; l'égalité ne consiste pas dans l'abaissement du niveau, mais dans son élévation progressive et indéfinie. Oui, les hommes sont égaux, cela veut dire, suivant l'expression de saint Martin, tous les hommes sont rois. (Applaudissements.)

Ainsi, mes amis, je suis convaincu que le peuple, par suite de cette marche ascendante, inévitable et heureusement fatale du progrès, arrivera de mieux en mieux à connaître ses véritables défenseurs ; mais il importe de le prémunir contre ceux qui cherchent à l'opprimer, et à l'opprimer au moyen de lui-même.

L'on a osé nous reprocher de vouloir établir la tyrannie du travail, lorsqu'au contraire nous avons demandé pour le peuple la liberté par l'association ; car il n'y a liberté que par l'association.

En effet, lequel est plus libre, de l'ouvrier qui dépend du caprice de l'homme riche qui l'emploie, ou de l'ouvrier qui trouve une association de frères, prête à lui ouvrir ses bras, l'appelant pour coopérer à ses travaux ? Lequel est plus libre, de l'ouvrier à qui un maître s'impose à lui, ou de l'ouvrier qui choisit lui-même ceux qui doivent le guider ? Lequel est plus libre, de l'ouvrier auquel une machine vient faire concurrence,

qu'une machine vient écraser, ou de l'ouvrier qui, faisant partie de l'association, profite de toutes les découvertes de la science, de toutes les découvertes du génie? Lequel est plus libre, de l'ouvrier qui n'est jamais sûr, même en cherchant son pain, de le trouver, ou de l'ouvrier qui est toujours assuré, quand il est honnête, quand il veut travailler, de vivre et de vivre honorablement? Lequel est plus libre, de l'ouvrier qui est obligé, par suite du système de la concurrence, d'écrire sur son drapeau, comme ont fait vos frères de Lyon, comme ils le feront peut-être, ce qu'à Dieu ne plaise : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* ou de l'ouvrier qui écrit sur son drapeau : *En travaillant, je suis sûr de vivre?*

Lequel est le plus libre de ces deux ouvriers? Répondez-moi? (Applaudissements.)

On nous a reproché de vouloir faire de l'Etat l'accapareur de l'industrie et de la production. Ce reproche est une calomnie : jamais nous n'avons dit que l'Etat dût se faire accapareur d'industries, absorber toutes les activités individuelles; jamais nous n'avons dit cela. Nous avons dit que l'Etat doit prendre l'initiative d'une révolution qui tende à substituer le principe de l'association à celui de l'individualisme; nous avons dit que l'Etat, comme tuteur de la société tout entière, doit à tous ceux qui la composent tous les instruments du travail.

L'Etat, intervenant dans la société pour que chacun ait des instruments de travail, pour que chacun jouisse des fruits de son travail, l'Etat exerce une tutelle qui, non-seulement est légitime, mais qui lui est imposée

par le plus sacré, par le plus imprescriptible des devoirs; car, lorsque l'Etat se met en dehors de la société, qu'il cesse de la représenter, de la résumer, l'Etat est l'ennemi de la société.

C'est ce que nous avons vu, c'est ce qui ne doit plus être. Au lieu d'un gouvernement ennemi de la société, nous voulons un gouvernement tuteur de la société; et quand nous disons tuteur, nous voulons dire protecteur de l'ignorant, du faible, du pauvre, de celui qui souffre. (Applaudissements.)

Eh bien, voilà comment nous entendons l'intervention de l'Etat; ce n'est pas un accaparement, c'est une tutelle; ce n'est pas un despotisme, c'est au contraire l'établissement de la vraie liberté; car la liberté, encore un coup, n'existe pour le fort qu'à la condition d'exister pour le faible; elle n'existe véritablement pour l'homme instruit qu'à la condition d'exister pour l'ignorant; elle ne peut exister au profit de ceux qui jouissent, qu'à la condition de profiter à ceux qui souffrent. Sans cela, ce qu'on appelle liberté, je l'appelle tyrannie; et dans l'ordre industriel, le mot liberté entendu comme l'entendent les vieux économistes, c'est la liberté de la charte constitutionnelle! La charte-vérité! avait-on dit : il s'est trouvé que la charte-vérité était un mensonge, la Révolution de février l'a prouvé. Dieu veuille qu'une révolution future ne vienne pas prouver que la liberté industrielle dont on nous parle, est aussi un mensonge, un mot vain au moyen duquel on trompe le peuple, on l'opprime. (Applaudissements.)

On nous a reproché de ne pas faire assez de fond

sur l'intérêt personnel. L'intérêt personnel! c'est nous qui l'invoquons, c'est nous qui demandons qu'il soit développé, mais développé d'une manière normale, d'une manière vraie, au profit, non pas de quelques-uns, mais de tous. L'intérêt personnel n'est légitime, sacré, que lorsqu'il s'associe à l'intérêt général, à l'intérêt de tous sans exception. Nous ne voulons pas de l'intérêt personnel resserré en lui-même, de cet intérêt personnel qui s'appelle l'égoïsme, nous voulons de l'intérêt personnel associé à l'intérêt de tous, de celui qui, sur les champs de bataille, s'appelle gloire; qui, dans une nation, s'appelle patrie; qui, dans la région des âmes élevées par le sentiment de la fraternité, par le sentiment de l'amour, s'appelle humanité. (Applaudissements.)

C'est cet intérêt personnel qu'il faut servir, qu'il faut proclamer; c'est de cet intérêt personnel qu'il faut partir pour fonder la société humaine sur une base inébranlable, sur la base de la paix, de la fraternité, de l'union; c'est cet intérêt personnel que je vous recommande particulièrement, à vous, hommes du peuple; car, plus que tous les autres, vous avez besoin de rester unis. La division, soyez-en assurés, ce sera votre ruine, ce sera la continuation de votre oppression. Un de nos grands révolutionnaires disait, pour sauver notre première révolution qui n'avait pas porté tous ses fruits : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace! » Eh bien! à vous, hommes du peuple, je vous dis : « Le secret de la Révolution à maintenir, à sauver, à faire aboutir à l'abolition du prolétariat, à l'af-

franchissement du peuple, c'est l'union, encore l'union et toujours l'union! » (Applaudissements.)

Si vous vous unissez, si vous vous reliez l'un à l'autre par le lien de cette immortelle et sublime devise que, jusqu'ici, la République n'a encore écrite que sur ses drapeaux, et que nous voudrions voir, nous, gravée en lettres indestructibles dans chacun de vos cœurs : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité!* si cette devise devient la devise de chacun de vous, à laquelle il rapporte toutes ses actions, toutes ses pensées, tous ses sentiments, le peuple sera sauvé.

Si vous vous écartez un instant de cette devise, le peuple sera sauvé encore; mais, je tremble, je frémis de le dire : peut-être il ne sera sauvé qu'au prix de flots de sang. Or, ce que nous voulons, c'est la liberté par la paix, c'est la victoire par le développement de la raison; c'est le triomphe par la modération, par l'essor de l'intelligence; c'est la liberté par l'ordre, par l'amour. (Applaudissements.)

Mes amis, la liberté par l'ordre et par l'amour! quand je vous dis ceci, ne croyez pas que je cède à des sentiments pusillanimes. Si jamais la liberté était menacée, vous pouvez en être sûrs, et j'en prends l'engagement devant vous : personne d'entre vous ne pourrait dire qu'il ne m'a pas vu au poste du péril. (Applaudissements.)

Seulement, désirons ce qu'il y a de mieux, ce qu'il y a de plus humain; car l'humanité marche, non pas vers la guerre, mais vers la paix; non pas vers l'anarchie, mais vers l'ordre; non pas vers la haine, mais vers la fraternité. Ainsi, sentiments de modération tempérés

par une vive résolution de vigilance; sentiments d'ordre, fondés sur la volonté de rester frères... et seulement, s'il le fallait, douloureuse nécessité, nécessité bien comprise de devenir soldats.

Maintenant, je ne vous dirai pas que la Révolution, si violemment attaquée depuis quelques jours par les réactionnaires, est en péril. Je ne vous dirai pas qu'il faudra la défendre violemment; en vérité, je n'en crois rien. J'ai une confiance parfaite, inébranlable dans la victoire de l'idée, de la raison, de la justice! Que l'intelligence de tous se forme par le développement des libertés: de la liberté de la presse, de la liberté de la tribune, de la liberté de l'éducation, et, j'en suis convaincu, la Révolution triomphera. D'ailleurs, mes amis, la France est une nation prédestinée; la France n'est pas une de ces nations chez lesquelles les idées justes, une fois éveillées, puissent périr. La France a eu à subir toutes sortes d'épreuves; elle a passé par des révolutions qui ont été terribles. On a été obligé de défendre la liberté au dedans par l'échafaud; au dehors, par le glaive des soldats. La France a épuisé tout le sang qui était dans ses veines pour arriver au triomphe de la liberté, et,quand la Révolution s'est un instant ralentie, elle a trouvé encore du génie, du courage, du sang à verser pour cette époque étonnante qu'on a appelée l'Empire. Après ces grandes épreuves, elle s'est trouvée encore pleine de force et de vigueur. Après l'époque de la Restauration, elle a trouvé de quoi faire la Révolution de 1830. Après les dix-sept années de ce régime d'énervement, d'abaissement, d'avilissement, qui s'appelle le règne de Louis-Philippe, elle a trouvé assez de cou-

rage, de force en elle pour faire la Révolution de février.

Advienne que pourra, la France sauvera la Révolution; car le génie de la France et le génie de la Révolution, c'est tout un; et par la France, la Révolution sera sauvée, non-seulement dans notre pays, mais dans le monde entier !

Conservez, mes amis, ce vif espoir, comme vos défenseurs le conservent, malgré tous les dégoûts dont on les abreuve, malgré toutes les injures qu'on dirige contre eux, malgré les calomnies dont on cherche à les noircir. Ces atteintes, ces injures, ces calomnies, voilà ce qui compose à nos yeux notre gloire, ce qui nous recommande à l'affection du peuple; rien n'est plus propre à lui montrer notre dévouement; et en échange de ce dévouement, ce que nous lui demandons c'est sa confiance. Ainsi, dévouement de notre côté, confiance du sien, et, j'en jure par le génie de la France, le génie de la Révolution ne périra pas. (Applaudissements. — Cris de : *Vive Louis Blanc !*)

Mes amis, mes chers amis, poussez un cri qui plus encore me touchera que celui qui vient d'ébranler toute mon âme; criez vive, je ne dirai pas la République entourée d'institutions monarchiques, mais vive la République qui aboutira à l'affranchissement du peuple ! vive la République qui signifiera l'abolition absolue du prolétariat ! vive la République que nos pères ont entrevue, quand ils ont dit : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité!* Vive la République démocratique !

FIN.


3 2044 024 232
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
BOOK DUE
JAN 14 1982
CANCELLED
JUN 06 1994
MAY 28 1994
BOOK DUE

